

Budget primitif pour l'exercice 2012

Rapport de présentation

Budget primitif 2012

Rapport de présentation

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2012

SOMMAIRE

	PAGES
<u>PREAMBULE</u>	1
Un environnement économique et financier très incertain	2
Des collectivités territoriales qui continuent d’être associées à l’effort de redressement des finances publiques	2
Le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)	3
L’environnement fiscal de la Communauté Urbaine de Bordeaux.....	3
La démarche participative adoptée depuis 2008 pour l’élaboration du PPI et du Budget Primitif reconduite pour le projet de BP 2012.....	4
Un Budget où toutes les actions majeures de la mandature sont lancées.....	5
Les principaux éléments de contexte du projet de budget 2012	5
Le budget primitif 2012	12
Un programme d’équipement 2012, traduction budgétaire de la première année du PPI, en ligne avec les orientations stratégiques de la CUB.....	12
Le programme pluriannuel d’investissement 2012-2016 et le programme d’équipement 2012.....	19
Une prévision d’investissement qui confirme que la CUB s’est bien engagée dans un cycle d’investissement ambitieux	19
Un recours à l’emprunt maîtrisé – Les chiffres.....	20
 <u>TABLEAUX :</u>	
Les modalités prévisionnelles de financement du projet de PPI 2012-2016	21
Les modalités prévisionnelles de financement du projet de programme d’équipement 2011	21
Les modalités prévisionnelles de financement du budget principal (Projet de PPI 2011-2015 et du Programme d’équipement 2011).....	21
 <u>LE BUDGET DANS SES GRANDES MASSES</u>	
Les dépenses d’investissement	22
Les recettes d’investissement.....	23
Les dépenses de fonctionnement	24
Les recettes de fonctionnement.....	24
 <u>I – LES DEPENSES</u>	
1-1 - Les dépenses directes d’équipement.....	25
1-2 - Les subventions d’équipement et participations financières en capital allouées par la Communauté	31
1-3 - Les autres dépenses d’investissement	34
1-4 - Le Service de la Dette	34

	PAGES
1-5 - Les charges de personnel	35
1-6 - Les autres dépenses de fonctionnement	36
1-6-1 - Les charges du réseau de Transports	36
1-6-2 - La rémunération forfaitaire du fermier du service de l'assainissement pour l'entretien du réseau et des bassins eaux pluviales	38
1-6-3 - Le déficit du Budget de clôture de la Régie Abattoir.....	38
1-6-4 - Le déficit de la Régie des Restaurants Administratifs	38
1-6-5 - Les frais sur emprunts	38
1-6-6 - Les dotations résultant de l'application du régime de la TPU	38
1-6-6-1 - La Dotation de Croissance et de Solidarité Communautaire.....	38
1-6-6-2 - L'attribution de compensation.....	38
1-6-7 - La contribution versée par la Communauté au SIVOM de la rive droite.....	39
1-6-8 - La contribution financière au S.D.I.S.....	39
1-6-9 - Les autres subventions et participations de fonctionnement	39
1-6-10 - Les autres dépenses de fonctionnement	40
1-6-11 - L'écrêtement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunale set Communales (FPIC).....	40
1-6-12 - Les dépenses exceptionnelles de fonctionnement du Budget Annexe Transports.....	41
 II - LES RECETTES	 41
2.1. - L'AUTOFINANCEMENT	41
2.1.1 - Prélèvement sur fiscalité pour le financement des investissements.....	42
2.1.2 - Prélèvement complémentaire obligatoire sur fiscalité et recettes d'exploitation pour financement des investissements.....	42
2.1.3 - Prélèvement sur recettes d'exploitation pour financement des investissements	43
2.1.4 - Prélèvement sur fiscalité des communes assujetties à la pénalité pour non respect du quota de logements sociaux prévu par l'article 55 de la loi SRU	43
 2.2. - LE DETAIL DES RECETTES	 43
2.2.1 - Les emprunts à réaliser	44
2.2.2 - Les subventions et participations d'investissement.....	44
2.2.2-1 - Les subventions d'investissement.....	44
2.2.2-2 - Les participations d'investissement	45
2.2.3 - Le Fonds de Compensation à la T.V.A.....	45
2.2.4 - Les cessions d'éléments d'actif.....	45
2.2.5 - Les autres recettes d'investissement.....	45
2.2.6 - Les produits de fonctionnement non individualisés.....	46
2.2.6.1 - Les autres produits non individualisés.....	46
2.2.6.1.1 - Les produits du budget principal	47
2.2.6.1.2 - Les produits des budgets annexes	47
2.2.6.1.2.1 - La redevance Assainissement	48
2.2.6.1.2.2 - La redevance du Réseau de Chaleur	48

	PAGES
2.2.7. - La D.G.F. et la D.G.D.....	48
2.2.7.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement.....	49
2.2.7.2 - La Dotation Générale de Décentralisation «Transports scolaires ».....	49
2.2.8 - L'attribution de compensation versée par les communes	49
2.3. - LES IMPOTS ET TAXES.....	49
2.3.1. - Le Versement Transport	49
2.3.2 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	50
2.3.3 - Les produits fiscaux attendus au titre de la fiscalité économique et de la fiscalité ménages dans le cadre de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique	50
2.3.3.1 - Le groupe des impôts économiques.....	50
2.3.3.2 - Le groupe des «Impôts ménages »	51
2.3.3.3 - Le Groupe des « Allocations compensatrices ancien régime »	52
2.3.3.4 – Le Groupe des « Dotations de compensation nouveau régime »	52



PRÉAMBULE

Un environnement économique et financier très incertain

Le projet de budget 2012 a été élaboré dans un contexte d'incertitude et de fortes turbulences, qui rend aujourd'hui difficile toute projection sur le long terme.

La légère reprise observée après la crise de 2008, qui aurait pu, un moment, laisser croire qu'elle pourrait être durable, a fait long feu.

La situation se caractérise aujourd'hui par de fortes tensions sur les marchés financiers, liées au poids des dettes souveraines, se traduisant notamment par une plus grande difficulté d'accès au crédit et des conditions d'emprunt plus onéreuses, auxquelles s'ajoutent des craintes de récession et la mise en œuvre par les Etats de plans d'austérité ou de rigueur.

Face à la crise, tous les pays mènent, en effet, des politiques restrictives pour réduire la dépense publique en évitant, si possible, que cela ait des effets néfastes sur la croissance.

Les banques sont, elles aussi, touchées par ces phénomènes de dérèglement car elles portent, le plus souvent, dans leur bilan, des dettes souveraines qui, au moment où elles ont été accordées, présentaient une qualité de signature qui faisait qu'il était, à l'époque, de bonne gestion d'avoir dans ses comptes ce type de créances.

Les marchés de leur côté, sous l'effet de la montée des risques que présentent les banques, leur prêtent moins et à des conditions plus onéreuses.

Par ricochet, les banques européennes auxquelles il est, dans le même temps, demandé d'améliorer leur ratio Fonds propres/Engagements, réduisent ou limitent leurs engagements.

Elles prêtent moins et plus cher au monde économique ainsi qu'aux collectivités territoriales, entraînant une crise de liquidité, ces acteurs économiques pouvant être enclins à se replier sur eux-mêmes en attendant que la tourmente se calme.

L'Europe est, en résumé, dans une passe très difficile de laquelle, on peut espérer qu'elle sortira grandie si elle parvient à surmonter durablement les difficultés structurelles qui sont aujourd'hui les siennes. Mais bien malin qui peut dire aujourd'hui comment les choses vont évoluer...

En tout cas, il est évident que :

- tous les acteurs (Etats, Collectivités publiques, banques, entreprises, particuliers) sont directement ou indirectement touchés.
- ces acteurs ont, en tout cas, intérêt à se concerter pour mettre, le plus rapidement possible, un terme aux déséquilibres qui existent aujourd'hui.

Des collectivités territoriales qui continuent d'être associées à l'effort de redressement des finances publiques

En application des orientations inscrites dans la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014, les collectivités territoriales continuent d'être associées à l'effort de redressement des finances publiques avec une stabilisation en valeur de l'enveloppe des transferts financiers de l'Etat, qui, hors le FCTVA et le produit des amendes de police, évolue de 0,0%, pour une enveloppe représentant, à périmètre constant, 50,601 milliards d'euros.

Au final, toutes missions et toutes enveloppes confondues, les transferts financiers de l'Etat, au PLFI 2012, s'élèvent à 99,757 milliards d'euros, soit une évolution de 0,0% à périmètre constant par rapport à la loi de finances pour 2011.

Comme l'année dernière, hors le FCTVA et les amendes de police, toute dotation est, de fait, une « variable d'ajustement ».

Pour parvenir au gel en valeur des transferts financiers de l'Etat, certaines compensations fiscales jouent le rôle de variables d'ajustement et absorbent, à ce titre, les baisses nécessaires à l'évolution positive d'autres dotations.

Dans le PLFI, le taux de minoration de ces variables est prévu à hauteur de -14,5% par rapport aux prévisions d'exécution 2011.

Par ailleurs, afin de dégager des marges de manœuvre pour la péréquation (DSU et DSR), pour l'accroissement annuel de population et le développement de l'intercommunalité, le PLFI 2012 prévoit notamment un écrêtement de -1,6% (100M€) de la dotation de compensation « part salaires » des communes et EPCI et ce, de manière uniforme, c'est-à-dire, sans considération de l'importance de la population.

Dans le cadre des mesures liées au premier plan d'austérité, la DGF serait stabilisée en valeur et le produit des amendes de police (696M€) subirait, à titre exceptionnel, une ponction de 32,7M€.

Des collectivités territoriales épargnées dans le deuxième plan de rigueur mais auxquelles il est demandé plus de transparence dans leur gestion

Déjà associées au redressement des Finances Publiques et au premier plan de réduction du déficit national avec une coupe de 200M€ dans les concours de l'Etat, les collectivités seraient épargnées, au titre du deuxième plan de rigueur, avec toutefois l'impact dans leur budget de la hausse du taux de TVA de 5.5% à 7%.

Un « effort de transparence » dans leur gestion leur est, cependant, demandé avec :

« Dans le respect de leur autonomie financière », la publication, par les collectivités de plus de 10 000 habitants, d'un rapport sur l'évolution de leurs dépenses. Cette obligation de transparence porterait sur :

- la dette, les dépenses de personnel et les effectifs,
- les dépenses d'intervention et de subventions,
- et les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de communication, le parc automobile et l'immobilier.

« pour permettre une plus grande information des administrés sur l'évolution de la situation financière des collectivités et sur la performance de leur gestion ».

Les associations d'élus ont souligné que la transparence existe déjà par le biais des éléments que les collectivités territoriales sont amenées à produire régulièrement dans les comptes administratifs et rapports d'activités.

Le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

Mais, cette année, la disposition phare pour les communes et EPCI, est la création, à compter de 2012, du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales qui vise à renforcer la solidarité financière entre les communes et EPCI.

L'objectif de péréquation à l'horizon 2015, est fixé à 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI, avec une montée en puissance en 2012, 2013 et 2014 (soit, respectivement, 0,5 %, 1 %, 1,5 % et 2% en 2015).

En 2015, le fonds atteindrait un milliard d'euros et serait doté de 250 M€ dès 2012.

Le prélèvement serait calculé en fonction de la richesse fiscale mesurée au niveau des ensembles intercommunaux (EPCI+ communes) avec la généralisation du potentiel financier agrégé (PFIA) comme critère de mesure du prélèvement.

A partir du dispositif proposé au PLFI 2012, l'ensemble intercommunal « cubien » contribuerait, en 2012, au FPIC à hauteur de 2.496.179 €, (soit 3,45€ par habitant/DGF), sans possibilité de récupérer une partie de cette somme, et sur 4 ans pour un montant total évalué à 9.984.716 €, (13,79 € par habitant/DGF).

L'environnement fiscal de la Communauté Urbaine de Bordeaux

2012 constituera la deuxième année d'application pleine et entière du nouveau régime fiscal avec la perception par la CUB des taxes et dotations de compensation (anciennes et nouvelles) prévues par la loi :

- La CET (CFE et CVAE), les IFER, la Tascom
- La Taxe d'Habitation, la TFBNP, les taxes additionnelles
- Des dotations de compensation (DCRTP, FNGIR, Compensations TP, TH, TFPNB,....)

En 2011, la CUB a maintenu son taux de CFE à 34,91% en mettant en réserve pour 3 ans 0,11% point de possibilité de majoration du taux. Elle a fixé son taux de TH, à 8,22% et le taux de TFPNB, à 3,23%, ces deux dernières taxes provenant du Département dans le cadre de la réforme de la fiscalité.

Les bases nettes de CFE notifiées progressaient de 4,53%, celles de TH de 2,05% et celles de TFPNB diminuaient de 0,52%.

Par délibération n°2011/0646 du 23 septembre 2011, la Communauté a décidé de :

- maintenir le montant de la base de cotisation minimum de C.F.E., tel qu'il a été fixé par délibération n° 2010/0647 du 24 septembre 2010 (1.876 €), pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires annuel ou des recettes hors taxes est inférieur à 100.000 € (étant rappelé que ce montant est automatiquement revalorisé, du taux prévisionnel d'inflation hors tabac, associé au projet de Loi de Finances de l'année) ;
- fixer, à compter du 1^{er} janvier 2012, à 3.752 €, le montant de base servant au calcul de la cotisation minimum de C.F.E. des contribuables dont le montant du chiffre d'affaires annuel ou des recettes hors taxes, est égal ou supérieur à 100.000 € ;
- accepter que montant de la base minimum visé dans les deux cas ci-dessus soit diminué de moitié pour les assujettis n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou moins de neuf mois dans l'année.

Par délibération n° 2011/0645 du 23 septembre 2011, notre Etablissement a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2012, à 1,05 le coefficient multiplicateur applicable aux montants de la Taxe sur les Surfaces Commerciales, calculés conformément à l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972.

Par délibération du 25 novembre 2011, la CUB a fixé, pour sa Taxe Aménagement, un taux unique de droit commun de 2,6% applicable à compter du 1^{er} mars 2012 sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, en raison de l'ampleur de la réforme et des modifications apportées en fin d'année 2010 à la Loi de Finances pour 2010, de nombreuses informations transmises pour 2011 étaient provisoires et donc à corriger avant la fin de l'année.

L'estimation du produit de CVAE communiquée pour 2011 ne prenait pas en compte les aménagements votés dans la Loi de Finances pour 2011.

Le montant définitif de la CVAE 2011 et par voie de conséquence, les montants définitifs de la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (DRCTP) et de la Dotation de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) ont été communiqués à la CUB par la DRFIP le 27 octobre 2011.

Cette communication n'a pas été exempte de surprises puisque la différence entre le montant provisoire de CVAE (62.651.028 €) communiqué par l'État en avril dernier et le montant définitif transmis le 27/10/2011 (56.111.449 €) s'établit à -6.411.714 €, soit -10,25%, baisse qui s'expliquerait par une erreur très importante faite par une grande entreprise lors de la déclaration de son chiffre d'affaires, anomalie rectifiée par la suite.

A partir du moment où le produit de la CVAE était en retrait par rapport à celui provisoire communiqué en avril dernier, la CUB s'est donc vue octroyer une dotation de compensation FNGIR encore plus importante, celle-ci passant de 53.560.050 € en avril à 61.050.130 € en fin d'année.

Au final, la Communauté n'a pu faire autrement que de constater, non sans une certaine inquiétude que la proportion des dotations de l'État dans l'ensemble « Fiscalité/Dotations » s'est accrue pour représenter, au final, 58% (pour 37% en moyenne sur la période 2007-2010) traduisant bien une plus grande dépendance vis-à-vis de l'État mais aussi une moindre dynamique de ses ressources dans la mesure où dans le meilleur des cas, ces dotations sont appelées soit à diminuer, soit à être gelées (FNGIR et DCRTP).

La démarche participative adoptée depuis 2008 pour l'élaboration du PPI et du Budget Primitif reconduite pour le projet de BP 2012

La démarche participative adoptée depuis 2008 pour l'élaboration du PPI et du Budget Primitif a été reconduite pour l'élaboration du projet de BP 2012 avec :

- Une Lettre de cadrage budgétaire signée par le Président le 29 avril 2011 et jointe au dossier du Bureau du 16/05,
- Une première prise d'informations auprès des services en juin,
- La tenue, le 16 septembre 2011, du quatrième Séminaire « Finances », suivi de conférences budgétaires les 20 et 27 septembre 2011 pour co-construire le projet de PPI avec les vices présidents opérationnels,
- L'actualisation concomitante des simulations prospectives pour évaluer les capacités d'investissement de notre Etablissement pour les deux budgets majeurs de la CUB : le **Budget Principal** et le Budget Annexe Transports,
- L'actualisation également de la projection sur 6 années supplémentaires du **PPI quinquennal** pour se faire une première idée de l'impact notamment des grands projets et du « **PPI foncier** ».

La démarche adoptée a donné, cette année encore, des résultats probants puisque dans le projet de PPI, il est tenu compte d'un maximum de préoccupations exprimées tout en restant grosso/modo autour de l'enveloppe simulée avec des données estimées mais aussi incomplètes.

Les simulations prospectives ont montré que si la CUB, qui dispose toujours d'une situation financière saine et de ratios convenables mais qui, comme déjà indiqué, peuvent évoluer rapidement si l'on n'y prend pas garde, souhaite continuer à rester le plus important investisseur local sur le moyen terme, elle doit veiller à respecter des règles de saine gestion déjà évoquées l'année dernière avec notamment la nécessité de continuer à :

- contenir l'évolution de l'endettement global appelé à progresser sous l'effet des investissements restant à réaliser et des projets retenus au projet de PPI 2012-2016, en ne dépassant pas le ratio d'endettement de sept années, tel qu'indiqué dans l'accord de coopération communautaire ;
- veiller à ce que le niveau d'autofinancement demeure suffisant ;
- maîtriser l'évolution de ses charges de fonctionnement en recherchant les économies possibles tout en assurant un bon entretien courant de son patrimoine et un climat social apaisé ;
- poursuivre une politique tarifaire et fiscale modérée en travaillant sur la **tarification sociale** ;
- se donner les moyens d'obtenir une évolution d'au moins 3 % par an sur les ressources fiscales qu'elle maîtrise (CFE, TASCOT, IFR, versement transports..) ;
- faire preuve d'une grande sagesse dans l'inscription des prévisions de crédits pour continuer de réduire le volume des reports et revenir ainsi à un plus grand réalisme budgétaire.

Un Budget où toutes les actions majeures de la mandature sont lancées

Un Budget qui est conforme aux orientations définies et où toutes les actions majeures sont engagées, marqué par :

- Un environnement économique et financier difficile avec de nouvelles contraintes comme la raréfaction du crédit, situation qui serait préoccupante au regard des programmes d'investissement projetés si elle était appelée à durer.
- Des dotations de l'Etat, dans le meilleur des cas, gelées ou appelées à diminuer.
- Des incertitudes sur la dynamique de certaines ressources.
- La nécessité de mieux hiérarchiser et prioriser les projets d'investissement et de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les principaux éléments de contexte de la fin de l'année 2011 et de l'année 2012 mentionnés dans le Débat sur les Orientations Générales du Budget pour 2012, sont rappelés ci-dessous.

Les principaux éléments de contexte du projet de budget 2012

La fin de l'année 2011 et l'année 2012 seront plus particulièrement marquées par :

- Le suivi attentif de la **conjoncture** en raison de la **crise économique et financière** qui sévit actuellement avec des rebondissements quasi-quotidiens ;
- Le suivi des dispositions adoptées dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2012 et des lois de Finances Rectificatives qui sont susceptibles d'influer sur les ressources de notre Établissement comme, par exemple, la mise en place progressive du **Fonds National de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)** ;

- Le suivi des **modifications législatives** susceptibles d'être apportées à la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales par le biais de propositions de loi dont celle de M. Jean-Pierre SUEUR portant « diverses dispositions relatives à l'intercommunalité » ;
- Le projet de création, en 2012, d'une **Agence de Financement des Collectivités Locales** pour laquelle l'adoption d'un texte législatif s'avère nécessaire. Si elle voit le jour, cette agence permettrait, en ces périodes de **resserrement des conditions d'accès au crédit**, de garantir aux collectivités un accès pérenne, transparent et à coût maîtrisé aux ressources de type obligataire et constituerait, pour les collectivités, un outil de diversification des sources d'approvisionnement en matière d'emprunt à la suite du **démantèlement de Dexia** et de la création en cours d'une **nouvelle banque** issue d'un rapprochement entre la Banque Postale et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;
- La poursuite des travaux de la **Commission Intercommunale des Impôts Directs (C2ID)** qui prend encore plus de sens avec la mise en place de la Contribution Économique Territoriale, la nécessité de bien connaître nos nouvelles taxes et la révision des valeurs locatives portant dans un premier temps sur les locaux commerciaux ;
- La **poursuite de la mise en œuvre** de la délibération du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011 sur l'**élargissement des compétences** de notre Établissement ;
- La poursuite de l'exécution des investissements décidés avec quelques chantiers emblématiques en cours ou proche de leur achèvement comme, par exemple, la construction du **pont à travée levante Bacalan-Bastide** démarrée le 9 octobre 2009 et dont la mise en service est attendue pour la fin de l'année 2012, la **restructuration et l'extension de la station d'épuration Louis Fargue**, la performance qu'a constitué la **restructuration de l'hôtel communautaire**, en gênant le moins possible le fonctionnement de la CUB, la construction de **l'immeuble de bureaux rue Jean Fleuret (BEA)**, ces deux dernières opérations étant de nature à notablement améliorer les conditions de travail des agents et des élus communautaires, sans oublier l'installation, le plus rapidement possible, dans leurs locaux définitifs, pour celles qui ne le sont pas encore, des Directions Territoriales ;
- la poursuite des études du projet de **pont Jean-Jacques Bosc** dont la mise en service est prévue **fin 2017**, s'inscrivant avec le pont **Bacalan-Bastide** dans le maillage des territoires, le **développement urbain des deux rives**, le **bouclage du réseau de transports en commun** et la **poursuite de la mise en valeur de la Garonne** ;
- La poursuite de la préparation de la **construction d'une chaufferie bois/Gaz à Lormont** dont le Conseil de Communauté a approuvé le programme et pris la « Décision de faire » ;
- Un effort maintenu en matière de **développement économique**, avec la poursuite des investissements et opérations d'accompagnement sur les sites en production (Ecoparc, Bordeaux fret, Aéroparc...) et l'aide à l'implantation de nouvelles entreprises dont les crédits seront complétés en tant que de besoin. Parallèlement, les stratégies de développement de plusieurs sites seront adaptées au contexte en évolution rapide (Aéroparc avec création d'une SPL, Hourcade...) en relation étroite avec les partenaires de chacun des projets ;
- La participation de la CUB au financement de la réalisation du Grand Stade qui sera versée sur les exercices 2012 à 2014.
- Au titre de la prise de compétence de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière numérique, la poursuite de l'amélioration de l'accès au haut débit avec la résorption des zones blanches, les premières étapes de la stratégie d'accès au très haut débit et l'appui aux initiatives économiques dans le secteur du numérique constitueront les principales composantes de la stratégie numérique ;

- La poursuite, sous l'égide de la Commission « Conduite du Changement », du suivi de la réalisation avec chaque commune de la première génération des Contrats de Co-développement mais aussi de la finalisation des négociations et de la signature de la deuxième génération des CODEV pour le démarrage, dans la foulée de leur mise en œuvre ;
- L'entrée en phase opérationnelle de la 3^{ème} phase du TCSP évaluée à 818,7M€ HT représentant 34 km de tramway supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 45 km déjà existants.
 - ligne A : extension de 3,6 km de l'actuelle station terminus de Mérignac centre jusqu'à l'avenue de Magudas au-delà de la rocade (mise en service septembre 2014)
 - ligne B : extension de 750 mètres entre Claveau et Bordeaux nord (mise en service novembre 2013) et de 3,5 km de Bougnard jusqu'au carrefour de l'Alouette à Pessac (mise en service septembre 2014).
 - ligne C : extension de 3,4 km entre les Aubiers et le parc des Expositions (mise en service juillet 2014) et de 5,1 km entre Terres Neuves et Terres Sud à Bègles pour la première étape (mise en service septembre 2014) et Villenave-d'Ornon au-delà de la rocade dans un second temps.
 - Ligne D : une nouvelle ligne de 9,7 km sera créée entre les Quinconces à Bordeaux et Cantinolle à Eysines.
 - Tram-train du Médoc : cette nouvelle ligne de 7,2 km reliera Ravezies/Cracovie à la gare de Blanquefort, en cours d'enquête publique,

avec notamment pour contribuer à son financement, le dépôt en octobre 2011 d'un premier dossier de demande de réservation de financement sous forme de prêts auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI).

- La poursuite des réflexions menées dans le cadre du « Schéma Directeur Opérationnel des Déplacements Métropolitains » (SDODM) adopté par le Conseil de Communauté en avril 2011 qui a approuvé, à cette occasion, le principe du lancement d'études de faisabilité dont les résultats devraient être connus pour la fin décembre 2012, études de faisabilité qui portent sur les 4 axes définis, à savoir :
 - la desserte de la rive droite en lien avec la rive gauche par les liaisons circulaires des cours, boulevards et de la voie de ceinture ferroviaire ;
 - la liaison Mérignac aéroport à Bordeaux centre ;
 - la desserte St Médard Bordeaux centre ;
 - la desserte de Gradignan-Talence Campus-Bordeaux CHU Pellegrin.
- Notre institution poursuivra les actions menées dans le cadre de programmes de réalisation d'aménagements en faveur des transports en commun comme, par exemple, les aménagements apportés à la « Lianes 3 », première ligne du réseau TBC à bénéficier du label « Lianes + », sous forme de nombreuses améliorations, peu coûteuses pour l'essentiel, qui visent à favoriser la rapidité, la ponctualité et la régularité des bus, et qui préfigurent les lignes à haut niveau de service que notre Établissement souhaite développer ;
- La CUB continuera également à **favoriser les modes de déplacement doux** déjà mis en valeur lors de la semaine de la mobilité, la CUB étant, par exemple, maintenant équipée de 1545 Vcub dans 139 stations et à inciter à la mise en place de Plan de Déplacements des Entreprises ;
- Le lancement d'une concertation préalable au choix du mode de gestion pour le renouvellement de la gestion **du Réseau des transports TBC** avec un choix du nouveau mode de gestion **en juillet ou septembre 2014** et une prolongation du contrat actuel de DSP probablement jusqu'au 31 décembre 2014 ;

- La révision du SCOT, du PLU et du PDU :

La révision du SCOT et de la mise en œuvre des révisions conjointes du PLU, du PLH et du PDU, devant déboucher sur l'élaboration d'un document unique PLU/PLH/PDU à portée programmatique se poursuit.

La révision du SCOT a connu en 2011 une avancée significative avec la production par le SYSDAU en juillet 2011 d'un document d'avant-projet fondé sur une cartographie détaillée. Sur la base des réactions des collectivités à cet exercice de formalisation des enjeux du projet la prochaine étape, celle de l'arrêt du projet, devrait pouvoir être engagée en début d'année 2012.

La Communauté urbaine de Bordeaux est l'une des premières collectivités en France à se lancer dans l'exercice de la révision d'un PLU portant l'estampille « Grenelle 2 ». Un exercice aujourd'hui inédit qui impose de corrélérer, dans un même document, les enjeux locaux de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements, et d'intégrer des problématiques nouvelles comme la biodiversité ou l'aménagement numérique, pour ne citer que ces deux exemples.

Sur la mise en œuvre du PLU 3.1, septembre 2011 a permis le lancement de quatre ateliers thématiques et du premier forum de concertation. Le travail sur les orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) se poursuit.

La démarche d'élaboration d'un PLU/PLH/PDU à portée programmatique devrait permettre de renforcer la cohérence de nos politiques d'habitat et de déplacement et favoriser l'atteinte de nos objectifs puisque ce document devra prévoir les actions destinées à assurer leur mise en œuvre (réalisation des équipements et réseaux, stratégie foncière...) ainsi que leurs modalités de financement. Il constituera, de fait, une base de référence idéale, avec les contrats de co-développement, pour construire le Programme Pluriannuel des Investissements communautaires.

- La poursuite, incluant notamment la réouverture d'un Budget annexe de l'Eau à compter du 1^{er} janvier 2013, de la réflexion sur toutes les problématiques liées à l'eau et notamment celle de la mise au point d'un programme de recherche d'eau de substitution avec, en toile de fond, la question du développement durable d'une agglomération aspirant à atteindre la taille du million d'habitants, mais aussi les enjeux de préservation des ressources en eau et de mise en valeur des espaces naturels aquatiques ;
- La préparation d'un retour en régie publique de l'ensemble du service de l'eau avec la mise en place transitoire d'une délégation de service public pour l'assainissement et un approfondissement des travaux préparatoires concernant la concession du service de l'eau. Une réflexion est également engagée pour la révision des modalités de détermination de la Contribution pour évacuation au réseau d'eaux pluviales (CEP) versée par le Budget principal au Budget annexe Assainissement avec une première réponse apportée dès le Budget Primitif 2012 ;
- La poursuite de la réflexion engagée pour l'élaboration du « Plan Déchets 2011-2015 », nouvelle étape de la politique communautaire en matière de gestion des déchets, dans le prolongement du Plan T.R.I.V.A.C (1993), du Plan Collecte (2003), du Plan « Centres de Recyclage » (2004) et du Plan de valorisation des déchets verts (2006). L'élaboration de ce Plan s'effectuera de manière concomitante avec une étude prospective des besoins communautaires de traitement, en relation avec les perspectives d'évolution de production de déchets et les équipements à venir au niveau départemental ;
- Fin 2011 et dans le courant de 2012, le Comité Stratégique « Conduite du Changement », poursuivra ses travaux sur les 3 problématiques majeures précitées (Projet d'Administration, CODEV et Transferts de compétence) ;

- En conclusion de la vaste démarche participative conduite en 2011, l'approbation du **Projet Métropolitain** trouvera sa concrétisation opérationnelle avec les **12 travaux métropolitains**, leviers d'actions transversaux qui seront progressivement déclinés en interventions largement partenariales dans le cadre du processus de «**coopérative métropolitaine** » ;
- La poursuite et le renforcement de notre **Politique de l'Habitat** dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et dans la perspective ambitieuse du projet métropolitain et des nouveaux enjeux posés par la réalisation d'une **agglomération millionnaire**, ce qui implique à la fois un développement de l'offre nouvelle et la rénovation des quartiers d'habitat social au titre de la politique de la ville. La CUB s'est engagée en faveur d'un développement équilibré des territoires en favorisant une offre rapide de logements locatifs conventionnés suffisante et adaptée pour passer d'une offre de l'ordre de 5 à 7000 logements par an, à 9 à 10.000 logements par an, dont 3.600 logements sociaux au moins.

Dans ce but, la CUB a souhaité passer des **partenariats actifs** avec les acteurs en matière de **logement social**, dont, en particulier, l'Office Public de l'Habitat Communautaire **Aquitanis**, acteur majeur du logement social de l'agglomération. Cet engagement s'est concrétisé par la signature, le 7 juin 2011, d'une **convention de programmation 2011/2016**, aux termes de laquelle notre **Établissement apportera à Aquitanis, sur une durée de 6 ans, une aide maximale de 90 millions d'euros**, en contre partie, sur cette période, d'un **accroissement de sa production de 3000 logements**, sous réserve des disponibilités foncières et d'une **adaptation du parc existant par la réhabilitation de 2.590 logements** avec le maintien et le développement d'une politique sociale (encadrement des hausses des loyers) et d'une politique d'attribution concertée permettant l'accueil des populations modestes et démunies.

- Concernant l'**opération 50.000 logements**, dès juillet 2011, après la phase de dialogue compétitif a pu débuter le travail en atelier, en étroite relation avec les communes, sur 15 sites porteurs de plusieurs projets potentiels. Le travail mené avec les 5 équipes de maîtrise d'œuvre retenues vise à identifier les situations porteuses d'enjeux et de définir les manières de faire afin d'engager dès 2012 les premières opérations. Pour assurer cette transition rapide vers l'opérationnel, pendant cette fin d'année et le début 2012 a été adoptée par le Conseil de Communauté du 25 novembre 2011 la création d'une **Société Publique Locale** dont l'objet principal est la **mise en œuvre des projets issus de la démarche 50 000 logements** ;
- Sur la question du **relogement des occupants de squats**, l'année 2011 a permis d'offrir des solutions concrètes de relogement dans des propriétés communautaires permettant de donner à plusieurs familles un maximum de chances dans un parcours d'insertion réussie, travail qui sera poursuivi en 2012 ;
- La poursuite de la réalisation des opérations d'aménagement engagées en matière de **requalification des centres villes et des centres bourgs** ;
- La redéfinition de la **politique foncière de la CUB** sera poursuivie dans le sens des orientations fixées par le Bureau, lors de sa séance du 13 octobre 2011, avec le lancement d'une réflexion afin que le Conseil de Communauté puisse se déterminer, pour juillet 2012 au plus tard, sur sa stratégie foncière pour les 20 ans à venir ;
- La poursuite de la politique de réalisation de **grandes opérations d'urbanisme** intégrant toutes les dimensions du développement durable et à impact économique fort, dont notamment «**l'POIN Euratlantique** » (au travers, par exemple de la mise en œuvre du **protocole foncier** avec l'EPA Bordeaux Euratlantique) ;
- L'implication permanente de la CUB dans des actions multiformes relevant du **développement durable**, de la lutte contre l'effet de serre et visant à la protection des ressources, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan Climat Communautaire** dont le plan d'actions, qui s'inscrit dans les orientations du Grenelle de l'Environnement, a été adopté en Février 2011, et de l'**Agenda 21** de la CUB, approuvé en Octobre 2011 ;

- L'établissement de **nouvelles règles d'intervention** en faveur de la **Politique « Nature »** selon les axes mis en évidence lors des **deux séminaires Natures de Ville**, au regard des **préconisations du rapport établi par M. Quevremont** en particulier sur l'agriculture urbaine et en prenant appui sur les engagements expérimentaux pris sur certaines communes dans le cadre des contrats de co-développement.

Ainsi, la **consultation « 55.000 hectares pour la nature »** sera engagée dès la fin de la présente année sous la forme d'un dialogue compétitif afin de faire réfléchir et agir des équipes pluridisciplinaires sur des thématiques « Nature » et envisager des solutions créatives et innovantes afin que le fait « Nature » soit omniprésent sur le territoire communautaire et qu'il le structure.

D'ici la fin de l'année 2011, le Conseil de Communauté aura à se prononcer sur le **nouveau dispositif d'intervention communautaire** qui permettra un soutien plus efficace aux communes et entités porteuses de projets « Nature ».

- Concernant la **protection contre les inondations fluvio-maritimes**, les études visant à préciser les niveaux de protection des biens et des personnes seront poursuivies en vue d'examiner les investissements à réaliser à la mesure de ces enjeux est à inscrire, pour cette politique, sur les prochains PPI ;
- La participation de la CUB à l'opération **Plan Campus en cohérence avec la « convention de site »**, signée avec l'Université, la Région et l'État, convention qui sera complétée par un **accord cadre** portant sur les actions de développement qui ne sont pas incluses dans le plan Campus. En effet, l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation constituent un moteur essentiel d'attractivité du territoire ;
- La déclinaison stratégique et opérationnelle du **Schéma Métropolitain de Développement Économique (SMDE)**, approuvé en Mars 2011. Ce schéma, qui identifie une douzaine d'axes d'actions destinées à assurer la cohérence et la rationalisation de l'ensemble des actions économiques de la CUB en concertation étroite avec les acteurs économiques, devrait déboucher sur un ensemble d'actions concrètes, qui n'ont pas nécessairement vocation à être toutes pilotées par la CUB, le schéma étant conçu comme un outil partagé au service d'un territoire ;
- La mise en œuvre de la **Charte d'Urbanisme commercial** adoptée en Février 2011 ;
- L'étude d'une nouvelle **stratégie touristique** pour contribuer à valoriser les grands projets de la CUB mais aussi le **tourisme de proximité ou social** notamment dans les espaces naturels et faciliter la mise en réseau des partenaires pour améliorer le service local offert dans ce domaine ;
- La mise en œuvre des engagements résultant du protocole de financement de la **Ligne à Grande Vitesse (LGV) (partie Tours-Bordeaux)**, afin de permettre une mise en service fin 2016-début 2017 des 303 km de cette nouvelle ligne ferroviaire entre Tours et Bordeaux. Cette ligne dédiée aux voyageurs permettra aux TGV de circuler à 350 km/h et le trajet Paris-Bordeaux se fera en 2h, contre 3h aujourd'hui pour une fréquentation qui devrait progressivement passer de 3,6 à 5 millions de voyageurs par an. La CUB a versé, en 2011, ses premières contributions financières à ce projet et continuera sur 2012 et les exercices suivants en fonction du calendrier prévisionnel d'appels de fonds transmis par RFF. Elle vient, par ailleurs, de signer une convention de réservation de prêts avec la CDC pour s'assurer le financement de la moitié de sa participation ;

- La mise en œuvre des engagements résultant du protocole de coopération pour la **gestion et la modernisation de la rocade** et de ses principaux accès, et plus précisément de la 1^{ère} convention de financement centrée sur la mise à 2 fois 3 voies et la réalisation d'études de gestion de trafic, convention qui devrait être suivie par d'autres, actuellement en cours d'étude ;
- La concrétisation des actions et engagements financiers ressortant du **Contrat d'objectifs** signé avec le **Grand Port Maritime de Bordeaux** ;
- La poursuite des actions de **coopération décentralisée** en vue de nouer des partenariats sur des thématiques comme la démocratie locale et l'intercommunalité ou des dossiers comme ceux de la mobilité, la gestion de l'environnement ou des échanges économiques ;
- **Le développement de l'économie sociale et solidaire**. Depuis plusieurs années, la CUB s'est fortement engagée aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire via un partenariat avec la Chambre Régionale de Économie sociale et solidaire et la création d'un service dédié mais aussi en organisant le **mois de l'économie sociale et solidaire** avec une série de rencontres et tables rondes tout au long du mois de novembre 2011.
- La poursuite de la définition d'une **stratégie pour l'avenir du MIN** de Bordeaux Brienne.

Mais aussi au plan plus organisationnel :

- **Les actions engagées pour parfaire la mise en place de la nouvelle organisation** dans les domaines des ressources humaines, le management, l'amélioration de l'accueil des usagers et la mise en place d'une culture de dialogue de gestion et de pilotages des activités ;
- **La montée en puissance de la Direction du Pilotage des Activités**, nouveauté au sein de l'organigramme qui doit permettre à notre Établissement d'améliorer le pilotage de ses activités. Elle a pour rôle principal d'accompagner, en interne, l'ensemble des pôles et des directions dans la mise en place d'outils de pilotage, de promouvoir le dialogue de gestion et de performance, et de contribuer ainsi à améliorer la gouvernance de l'Établissement communautaire sous la forme d'une aide méthodologique et technique pour la production d'indicateurs et de tableaux de bord, portant sur l'activité des directions et sur certains projets. Elle s'intéressera au suivi des relations partenariales avec les organismes extérieurs travaillant avec la CUB ou recevant des fonds de sa part.
- De même, la **Mission d'Optimisation de la Gestion Publique Locale (OGPL)** élabore son **plan d'actions** qui devrait être soumis, début 2012, au Costrat correspondant ;
- La mise en œuvre du **Schéma Communautaire pour une Administration Numérique Partagée (SCANP)**, schéma qui a fixé les grands axes de consolidation et de développement du système d'information communautaire pour les années 2010-2014. Il s'appuie sur le projet d'administration pour en être un des outils de réussite au service du projet de mandature.
- **La refonte du Système d'Information Financier (SIF)** dont le chantier de renouvellement de cet outil au caractère stratégique même s'il est suivi par un COPRO est en cours. Il donne l'opportunité de revoir les règles de gestion financière afin d'être en capacité, pour la décennie à venir, de répondre correctement aux enjeux fixés et de permettre un pilotage et un suivi améliorés des activités communautaires, selon un calendrier devant permettre, après paramétrages, reprise des données, tests et formations des 400 utilisateurs, de préparer, dès juin 2013, le budget 2014 et le PPI 2014-2018 ;
- La poursuite du chantier de **codification des règles de fonctionnement et des politiques publiques**.

Le budget primitif 2012

Avec un volume de **1.127.069.120 €**, le **quatrième budget** de la mandature, qui se situe, pour la **sixième année consécutive, au-dessus du milliard d'euros** se caractérise, cette année encore, par un niveau très élevé d'investissement notamment sur le budget principal, où la Communauté, allie, de nouveau, poursuite des grands travaux et réalisation d'équipements de proximité.

Le programme d'investissements directs et indirects est bien supérieur à celui initialement voté en 2011 sous l'effet notamment de l'achèvement de la construction du Pont Bacalan-Bastide, de la Station d'épuration Louis Fargue, de la rénovation de l'Hôtel de Communauté, du démarrage des travaux liés à la 3^{ème} phase de TCSP, ainsi que de la poursuite des paiements de la participation de la CUB dont les premiers appels de fonds sont intervenus en 2011 au financement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV SEA) etc..., montant auquel s'ajoutera le volume des reports qui seront arrêtés au terme de l'exercice 2011.

Les transports, l'urbanisme et l'habitat comprenant l'action foncière, la politique de la ville et la rénovation urbaine, la voirie, les opérations d'aménagement, l'assainissement, le développement économique et l'environnement, constituent toujours le plat de résistance du Budget de la CUB.

Un programme d'équipement 2012, traduction budgétaire de la première année du PPI, en ligne avec les orientations stratégiques de la CUB

Tous budgets confondus, le programme d'équipement 2012 atteint un montant de **422 millions d'euros** (pour 408 millions d'euros en 2011 et 360 millions d'euros en 2010) :

dont : 301 millions d'euros sur le budget principal (pour 272 M€ en 2011),

121 millions d'euros sur les budgets annexes pour 136 M€ en 2011).

Hors les Fonds de concours pour la LGV Tours/Bordeaux et les crédits pour le Pont Bacalan-Bastide inscrits tant en 2012 qu'en 2011, le volume des crédits portés au Budget Principal ressort à **240 M€** en 2012 pour 206,4 M€ en 2011.

Hors crédits affectés au Tramway (70,7 M€), ce programme s'élève à **351,1 millions d'euros**.

Pour le domaine de la **Voie/Ouvrages d'art/Stationnement** qui arrive au **premier rang** des investissements programmés en 2012, les actions projetées s'élèvent à **125,03 M€** dont :

- 44,70 M€ pour les ouvrages d'art, dont 41,2M€ pour le Pont Bacalan-Bastide et 3,5M€ pour le Pont JJ Bosc. (Un crédit de 3M€ est prévu en 2013 pour des acquisitions au débouché rive droite du Pont Bacalan-Bastide) ;
- 26,86 M€ pour le Fonds de Proximité ;
- 19,28 M€ pour les travaux de voirie d'agglomération à réaliser dans le cadre des contrats de co-développement de la 1^{re} génération («coups partis») ;
- 4,37 M€ pour les itinéraires intercommunaux, dont 0,17M€ pour la Côte de Garonne et 4,2 M€ pour les voies sur berges rive droite ;
- 1,08 M€ pour la réhabilitation des ouvrages d'art, dont 0,2M€ pour la réhabilitation du Pont de pierre ;

- 5,69 M€ pour les travaux compensatoires à réaliser dans le cadre de la 3^{ème} phase du tramway, en particulier 3 parcs de stationnement en compensation des places de stationnement supprimées par le tramway ;
- 0,60 M€ pour les travaux concomitants et indissociables du tramway (2^{ème} phase) ;
- 4,10 M€ pour les aménagements de voirie en faveur des transports, dont 2M€ pour améliorer la vitesse commerciale, 1,5M€ pour l'accessibilité aux arrêts de bus et 0,60M€ pour créer des couloirs de bus ;
- 3,86 M€ pour les travaux de grosses réparations, dépressions charretières, etc. ;
- 3,00 M€ pour les bâtiments de la Voirie, dont 2,30M€ pour relocalisation de la 8^{ème} CGEP sur le site Iveco ;
- 1,370 M€ pour l'acquisition de matériels et outillages de voirie ;
- 3,26 M€ pour les investissements en matière de circulation/signalisation (aménagements divers de voirie, dont 0,80M€ pour la résorption des discontinuités cyclables).
- 5,02 M€ pour la mise à 2 fois 3 voies de la Rocade bordelaise
- 0,425 M€ pour des participations à la création d'itinéraires de voirie ;
- 0,035 M€ pour des études de stationnement.

Le domaine des **Transports** occupe le 2^{ème} rang, avec un total d'actions qui représentent **96,80 M€** dont :

- 59,68 M€ pour la 3^{ème} phase de TCSP ;
- 3,50 M€ pour le système d'exploitation du Réseau de bus TBC, dont 3,00M€ pour mettre en place le SAEIV ;
- 6,50 M€ pour l'entretien et le renouvellement du parc, dont 6,00M€ d'acquisition de nouveaux bus ;
- 1,29 M€ pour les bâtiments et dépôts d'autobus, dont 0,70M€ pour le réaménagement du dépôt Lescure ;
- 1,80 M€ pour l'aménagement de pontons d'amarrage pour les navettes fluviales ;
- 1,76 M€ pour les Pôles intermodaux, dont Parempuyre, la Gorp à Ambarès et Blanquefort ;
- 0,70 M€ pour l'amélioration du tramway ;
- 0,86 M€ d'études diverses ;
- 20,72 M€ pour les projets ferroviaires, dont 19,81M€ de participations au financement de la LGV Tours-Bordeaux, 0,7M€ pour la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux et 0,20 M€ de participation à la LGV SEA Bordeaux Espagne.

Le domaine de l'Urbanisme, de l'Habitat et du foncier se situe cette année au 3^{ème} rang des actions programmées qui représenteront 66,11 M€ dont :

- 24,46 M€ pour les opérations de restructuration du tissu urbain et les opérations d'aménagement dont 12,9M€ pour les ZAC, PAE, 1,00M€ de participation à l'aménagement du périmètre Euratlantique, 7,07M€ pour les opérations de Centres Villes et 3,49M€ pour les Centres Bourgs, qui représentent, au total, 16,37M€ d'investissements directs et 8,08M€ d'investissements indirects (subventions d'équipement et autres contributions) ;
- 25,00 M€ en faveur de la politique de la ville (9,18M€) et de l'habitat (15,82M€), dont 3M€ d'aide versée au bailleur social Aquitanis pour la production de logements sociaux et 9,13M€ de participation à l'équilibre des opérations PLAI/PLUS pour continuer à soutenir l'effort entrepris en matière de construction de logements sociaux sur le territoire communautaire, également 1,186M€ de participation au capital de la SPL communautaire et 1,00 M€ pour des études à réaliser dans le cadre de l'opération 50.000 logements sur les axes de transport ;
- 16,03 M€ à la maîtrise d'espaces fonciers sur le territoire communautaire, crédits qui seront abondés, en cours d'exercice, par les produits de cession, une fois réalisée la prévision de recettes habituellement inscrite au budget primitif ;
- 0,622 M€ de crédits divers pour les études de planification urbaine.

Pour le domaine de l'Assainissement et de l'eau, au 4^{ème} rang, des actions sont programmées à hauteur de 59,74 M€ dont :

- 23,934 M€ pour les eaux pluviales dont 6,719 M€ au profit du Fonds de Proximité 5,26 M€ pour le schéma directeur des eaux pluviales, 2,250 M€ pour le Télécontrôle Ramsès, 4,5 M€ pour des déviations de réseaux dans la cadre de la 3^{ème} phase du TCSP, 3,2 M€ d'acquisitions de terrains, 0,30 M€ d'inspection TV du réseau, 1,00 M€ pour le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales ;
- 35,66 M€ pour les eaux usées, dont 7,5 M€ en faveur du Fonds de Proximité, 20,23 M€ pour les opérations d'équipement primaires (dont 14,80 M€ pour la restructuration-extension de la station d'épuration Louis Fargues, 1,05M€ pour Eysines Cantinole, 2,50 M€ pour Clos de Hilde, 1,00M€ pour Ambès CD10), 0,60 M€ pour les opérations de desserte immobilière, 4,37 M€ pour des déviations de réseaux dans le cadre de la 3^{ème} phase du tramway, 1,00 M€ pour les opérations à caractère général,
- 0,15 M€ pour des investissements de protection de sources et de recherches de ressources de substitution en eau potable.

Pour le domaine de « L'Administration Générale et de la Proximité », qui se situe au 5^{ème} rang, les crédits inscrits s'élèveront à 33,716 M€ dont :

- 19,60 M€ pour essentiellement le financement de travaux sur le patrimoine communautaire (dont 13 M€ pour la restructuration de l'Hôtel de Communauté, 1,97 M€ pour des actions entrant dans le plan Patrimoine Durable (isolations thermiques), 4M€ au titre d'actions de politique culturelle, notamment de réalisation d'oeuvres d'art, etc. ;

- 2,71 M€ pour le renouvellement de matériels et logiciels des systèmes d'informations communautaires ;
- 1,14 M€ pour le renouvellement matériel et mobilier de bureau ainsi que des véhicules de transport ;
- 0,27 M€ pour des équipements divers, données urbaines et études diverses ;
- 10,00 M€ pour abonder le financement de premières actions relevant des nouveaux contrats de co-développement.

Pour le domaine du « **Développement économique** », les crédits, se situant au 6^{ème} rang, s'établissent à **17,93 M€** dont :

- 3,70 M€ pour notamment les diverses interventions prévues sur les sites d'intérêt métropolitain : Blanquefort Ecoparc (1,00 M€), Bègles-Tartifume (0,70 M€), le SIM Nord-ouest de l'Aéroport (0,3 M€), SIM Bruges bordeaux fret (0,10M€), Aéroparc à Mérignac (0,70 M€), la réalisation de travaux de VRD à l'occasion d'implantation d'entreprises (0,90 M€) ;
- 7,46 M€ pour des aides à divers projets à retombées économiques : Aides aux implantations économiques (0,4 M€), première participation au financement du Grand stade (5,00 M€), à la rénovation de l'Hippodrome du Bouscat (0,50 M€), au capital de la SEM route des lasers (1,14 M€) ;
- 5,75 M€ pour l'aménagement numérique du territoire, notamment la résorption des zones blanches ;
- 0,50 M€ pour des actions relevant de l'Innovation, la Recherche et de l'Enseignement Supérieur au titre du Plan Agglocampus ;
- 0,20 M€ pour des études à caractère économique ;
- 0,32 M€ pour des travaux dans l'enceinte du MIN de Bordeaux –Brienne.

Pour le domaine de « **l'Environnement** », les crédits inscrits, qui occupent le 7^{ème} rang, s'élèvent en 2012 à **14,76 M€** dont :

- 11,153 M€ pour les investissements prévus au budget « Déchets ménagers et assimilés », dont notamment 2,58 M€ pour l'acquisition de bacs de la collecte sélective et de bornes enterrées, 3,355 M€ pour le renouvellement du matériel roulant, 4,218 M€ pour les centres de recyclage et déchets verts, 1,00 M€ pour démarrer les actions de dépollution des décharges ;
- 0,003 M€ pour la Chaufferie Bois ;
- 3,61 M€ pour des interventions en lien avec la protection de l'environnement, dont 2,26M€ d'investissements relevant du Plan climat (en particulier la rénovation de logements sociaux), 0,93 M€ pour la protection des espaces naturels et fluviaux et 0,42 M€ pour lutter contre les risques d'inondation fluviomaritimes.

La Communauté ne néglige pas pour autant ses autres compétences qui continueront à bénéficier de crédits substantiels comme l'Enseignement (6,54 M€) permettant, entre autres, de rénover les groupes scolaires avant leur transfert aux communes, les activités funéraires (0,738 M€), incendies et secours (0,400 M€), etc.

Avec un tel programme d'équipement « contra-cyclique » de résistance à la crise, la Communauté continuera d'être sans conteste l'un des tout premiers budgets d'investissement et l'un des premiers donneurs d'ordres publics au plan régional continuant, ainsi, comme elle le fait maintenant depuis plusieurs années, de soutenir son tissu économique et l'emploi local.

Au final, les investissements se présentent, de manière synthétique, comme suit :

Principaux Domaines (en millions d'euros)	Montant dans PPI 2012- 2016	% dans PPI	Montant dans Prog° 2012	% dans Prog°	Rang dans PPI 2012- 2016	Rang dans Prog° 2012
Transports	872	39%	97	23%	1	2
Voirie, Ouvrages d'art	484	22%	125	30%	2	1
Urbanisme, Habitat...	302	14%	66	16%	3	3
Assainissement EU/EP	236	11%	60	14%	4	4
Administ° Gale & Proximité	127	6%	34	8%	5	5
Dévelop° Eco° & Ens° Sup°	98	4%	18	4%	6	6
Environnement	76	3%	15	3%	7	7
Total 7 Priorités	2195	99%	414	98%		
Total PPI et Prog° d'équip°	2218		422			

Dans le contexte décrit ci-dessus, et outre son niveau d'investissement très élevé déjà évoqué, le budget primitif 2012 se caractérise par :

- un volume de dépenses qui, en mouvements réels, s'élève à 1.127.069.120 € pour 1.096.969.211 € en 2011 (en tenant compte des ajustements fiscaux opérés à l'occasion de la DM fiscale n°3 et 8 de 2011).
- un recours à l'emprunt maîtrisé avec, tous budgets confondus, un besoin prévisionnel ressortant à 108,2 M€ (pour 89,6 M€ en 2011 et pour 91,4 M€ en 2010) avec notamment un besoin prévisionnel de 91,4 M€ au Budget principal, de 2,07 M€ au Budget annexe Assainissement et 14,58M€ au Budget annexe Transports.
- un encours de dette qui, au 1^{er} janvier 2012, s'établit à 488.387.093 € pour 521.759.489€ au 1^{er} janvier 2011, soit un réduction entre les deux exercices de 33.372.396 € (-6,40%). Cet encours était de 622.748.532 € au 1^{er} janvier 2009.
- Pour une population de 719.223 habitants issue du recensement 2008, un encours en capital par habitant qui passe de 725 € au 1^{er} janvier 2011 à 670 € au 1^{er} janvier 2012.

- Compte tenu des emprunts souscrits pour un total de 15M€ en 2011, des annulations définitives réalisées en cours d'exercice, les restes à réaliser d'emprunt, avant d'éventuels et ultimes recalages au Compte Administratif 2011, s'établissent, à ce jour, à 204,5 M€ auxquels viendra s'ajouter la prévision 2012 de 108,2 M€, **soit un besoin prévisionnel global qui devrait tourner autour de 312,7M€ pour l'année prochaine.**
- Une **annuité de la dette** qui, compte tenu du capital à amortir et des intérêts prévisionnels à acquitter, s'élève pour 2012 à 67.277.021 € pour 67.770.752 € en 2011. Elle est en diminution de **0,73 %** (-493.731€).

Les intérêts de la dette diminuent de **3,96 %** et représentent **2,03%** des recettes de fonctionnement pour 2,16 % en 2011 (BP+DM fiscales).

L'annuité de la dette est composée à **72 %** de capital (48.320.184 €) et à **28 %** d'intérêts (18.956.837 €).

Par ailleurs, le ratio d'endettement (annuité de la dette/produits de fonctionnement) s'établit à **7,20 %** en 2012 pour **7,40 %** en 2011 (BP+DM fiscales).

- Un **autofinancement** (épargne brute) qui demeure satisfaisant par rapport à 2012 et représentant **30,46 %** des recettes de fonctionnement pour 30,70 % au budget primitif 2011 + ses DM fiscales.
- Une **épargne nette** ou autofinancement net représentant **25,28 %** des recettes de fonctionnement contre **25,45 %** au budget primitif 2011 + ses DM fiscales.

Comme indiqué lors du Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2012, cette **érosion est cependant toute relative** car il aurait suffi que la CUB mobilise une partie de ses restes à réaliser d'emprunts pour faire chuter ces ratios.

- Des **dépenses de personnel** (122,98 M€) (chapitre 012) dont l'évolution, en comptes agrégés, c'est-à-dire en tenant compte des charges de personnel des régies à simple autonomie financière [l'Abattoir (dernières Indemnités avant fermeture), le Service d'assainissement non collectif (SPANC), le Service d'alimentation en eau industrielle et des Restaurants Administratifs], mais hors d'une part, reprise de la masse salariale du personnel de l'Abattoir (935.319 €) repris au Budget Principal et d'autre part, de la participation de la CUB à la couverture santé complémentaire des agents (1.100.000 €) ressort, à **2,30 %** par rapport au compte prévisionnel agrégé 2011. Ces frais ainsi corrigés représentent 12,95 % des recettes globales de fonctionnement pour 12,91 % au budget primitif 2011 + ses DM fiscales.
- Des **dépenses de fonctionnement** qui, tous budgets confondus, intérêts, personnel et contribution forfaitaire d'exploitation du Réseau TBC compris, évoluent en mouvements réels, de **2,36 %**, ce qui montre les efforts consentis par la CUB pour maîtriser, dans la durée, l'évolution de ses charges. Quant aux **recettes de fonctionnement**, elles évoluent, pour leur part, globalement, de **2,00 %**.
- Des **dépenses de fonctionnement courante** qui, hors intérêts, personnel, contribution forfaitaire d'exploitation au Réseau TBC, contribution au SDIS, reversements liés au régime de TPU, rémunération versée au fermier pour l'entretien des équipements d'eaux pluviales, évoluent de **1,89 %** et **1,63 %** à périmètre comparable, soit autour de l'inflation prévisionnelle pour 2012.

- Une contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (56,270 M€) dont l'évolution, encadrée par la loi, suit la variation de l'indice des prix à la consommation enregistré entre les mois de juin 2011 (mois de vote du compte administratif 2011) et juin 2010 (123,95/121,38), soit 2,1173 %, arrondi à 2,11 %.
- Une dotation de solidarité communautaire (DSC) dont l'enveloppe globale (34.184.391€) et la part revenant à chaque commune sont maintenues au niveau servi en 2011 dans l'attente de la connaissance plus précise du nouveau dispositif de péréquation horizontale qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 €.
- Un produit du versement transport (146M€) en augmentation de 2,82% sur la base d'un de 2%.
- Des collectivités locales qui continuent d'être associées à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, avec une enveloppe de concours financiers de l'Etat, à périmètre constant, stabilisé en valeur dans le cadre du PLF 2012 avec cependant des dotations, variables d'ajustement, qui continuent de baisser. Le **taux de minoration des variables d'ajustement** tel que proposé dans le PLFI 2012 a été fixé à 14,50% pour -7,41%, au final, en 2011
- Quant à la **DGF**, en fonction des dispositions prévues par le PLF 2012, la CUB devrait voir sa dotation d'intercommunalité, **gelée** au montant atteint en 2011, à l'évolution de population près, soit 63.708.221 €.
- **Quant à la dotation de compensation, seconde part de la DGF**, évaluée, dans sa nouvelle configuration 2011, c'est-à-dire, après ajout du Prélèvement France Télécom et déduction de la recette provenant de la TaSCom, à 139.950.568 €, il était initialement prévu dans le PLF 2011 qu'elle soit abattue de 1,6% mais l'Assemblée Nationale avait pu, au final, trouver des ressources permettant d'éviter une telle ponction mais la mesure écartée au dernier moment en 2011, a été réitérée pour 2012 et un écrêtement de la dotation de compensation est, à nouveau, attendu, à hauteur de -1,6%. Il appartiendra au Comité des Finances Locales de fixer, début 2012, le taux définitif de cet écrêtement au regard des mesures qui auront été définitivement fixées dans la loi de finances pour 2012.
- Sous ces conditions et réserves, les pertes pour la CUB peuvent être évaluées, en première approche à 3.888.105 €, soit la valeur 1,5 point de fiscalités économique et ménages réunies :

Libellés	2012	2011	Ecart en Montant	% d'évol ^o
DGF - Dotation d'intercommunalité	63 708 221	63 708 221	0	0,00%
DGF - Dotation de compensation	137 711 359	139 950 568	-2 239 209	-1,60%
DGD - Transports scolaires	3 773 288	3 773 288	0	0,00%
Compensation Unique de compensation spécifique à la TP (DCTP + Compensation Recettes)	6 742 322	7 885 757	-1 143 435	-14,50%
Compensation ZFU-ZRU avec sorties d'exonération	200 000	705 461	-505 461	-71,65%
Total	212 135 190	216 023 295	-3 888 105	-1,80%

- Un produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**, enregistré depuis le 1^{er} janvier 2007 dans le budget annexe "Déchets ménagers et assimilés", produit qui couvre, en 2012, 71,09 % des dépenses d'exploitation pour 66,77% de ces mêmes dépenses en 2011 avec la DM fiscale n°3. Ce même produit couvre, en 2012, 74,46 % des charges hors prélèvement complémentaire en faveur de la section d'investissement (pour 74,28% en 2011).

A **taux inchangés**, le produit de la TEOM (75.420.000 €) évolue dans le budget 2012, de **2,80 %**, par rapport à la prévision initiale 2011 ajustée en DM fiscale n°3 (73.366.128 €).

Pour cette taxe, la Communauté ne se déterminera définitivement sur son évolution qu'en mars prochain, lorsqu'elle aura connaissance des bases prévisionnelles de taxes foncières lui servant d'assiette.

En 2011, la CUB a enregistré, à taux constants, une évolution de son produit de 3,44% par rapport à la prévision ajustée 2010 (70.922.903 €). Au CA 2010, le produit de TEOM encaissé au Budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés » s'est élevé à 71.260.682 € et a évolué de 2,90% par rapport au produit perçu en 2009 (69.251.810 €).

- Un produit fiscal prévisionnel attendu de la fiscalité économique (CET, IFER et Tascom) et de la fiscalité Ménages (TH, TFPNB, Taxes additionnelles) évaluée à 261,8 M € pour 248,3 M€, soit une évolution de 5,42% qui s'explique par l'évolution de la CFE qui progresse de 10,42%.
- 2012 correspond à la **douzième et dernière année d'unification** des taux communaux de CFE (auparavant de TP) (taux unifiés sur 12 ans). 2012, verra donc l'aboutissement d'une décision prise le 13 juillet 2000 pour un taux unique, non pas de TP qui n'existe plus, mais de CFE sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Le projet de budget primitif 2012 est aujourd'hui construit sur la base d'une hypothèse de **maintien du Taux de référence de CFE** fixé au mois d'avril dernier à **34,91 %**, après ajouts des taux de TP départementaux et régionaux et l'application de coefficients multiplicateurs (frais de gestion et abattement 16 %) fixés par la loi.
- Toutefois, ce n'est qu'au vu des éléments de fiscalité économique, des taxes ménages et des allocations compensatrices de l'Etat que **la CUB pourra se déterminer en mars ou avril prochain**.
- En l'absence d'informations aujourd'hui disponibles, les prévisions mentionnées dans le présent projet reposent sur des évaluations faites par notre Etablissement et donc susceptibles d'être revues, le moment venu.

Les éléments essentiels des prévisions d'investissement peuvent être résumés comme suit :

Le programme pluriannuel d'investissement 2012-2016 et le programme d'équipement 2012

Une prévision d'investissement qui confirme que la CUB s'est bien engagée dans un cycle d'investissement ambitieux

Tous budgets confondus et en volume, le projet de **programme pluriannuel des investissements** pour la période 2012-2016 s'élève à **2.217.564.079 €**, en hausse de 150.782.006 € par rapport au PPI 2011-2015 qui s'élevait à **2.066.782.073 €** avec un **programme d'équipement 2012** s'établissant à **421.774.051 €** pour **408.045.561 €** en 2011.

La part affectée au Tramway (y compris déviations de réseaux HT...) ainsi qu'au Tram Train au Budget annexe Transports dans le total du programme pluriannuel des investissements s'élève à 655.102.173 €, soit 29,54 % du global.

La part du Budget Annexe Transports affectée au Tramway ainsi qu'au Tram Train dans le total de ce programme d'équipement 2012 se monte à 70.657.239 € soit 16,75 % du global.

Un recours à l'emprunt maîtrisé – Les chiffres

Tel qu'il se présente, le projet de PPI 2012-2016, financé à 33 % par l'emprunt et à 67 % sur autres ressources, génère un **besoin prévisionnel d'emprunts de 736.804.397 €** dont la CUB devra se préoccuper de savoir comment elle les mobilisera eu égard à la raréfaction des crédits qui existe aujourd'hui et qui pourrait perdurer. Tous budgets confondus, ce volume d'emprunts représente, en moyenne, près de 147 M€ par an.

Sur le **budget principal** où les besoins sont évalués à 407 M€, le recours moyen annuel à l'emprunt ressort, en prévision, sur la période, à près 81 M€.

Le programme d'équipement 2012, financé à 26 % par emprunt et à 74 % sur autres ressources génère, quant à lui, un besoin prévisionnel, tous budgets confondus, de 108.247.000 € se situant au **budget principal : 91.400.000 €, au budget annexe Assainissement : 2.270.000 €, au budget annexe Transports : 14.577.000 €.**

Le montant global prévisionnel d'emprunts 2012 est certes plus élevé qu'en 2011 mais malgré tout inférieur à celui généré par certains programmes d'investissement votés depuis 2006 (89,6 M€ en 2011, 91,4 M€ en 2010, 95,8 M€ en 2009, 159,9 M€ pour 2008 (avec DM3), 188,5 M€ pour 2007 et 210,2 M€ pour 2006).

Par ailleurs, il convient de noter que comme l'année dernière, l'autofinancement pris en compte dans les modalités prévisionnelles de financement du PPI repose sur le résultat des simulations prospectives.

Pour le budget principal (les restes à réaliser d'emprunts sont faibles sur les budgets annexes), il tient compte de l'incidence des emprunts non encore souscrits relatifs aux programmes en cours de réalisation, restes à réaliser d'emprunts qui devraient se situer, fin 2011, et sauf nouvelles annulations dans le cadre des dernières DM de l'exercice, autour de 195 M€.

Pour ce dernier budget où se situent les restes à réaliser les plus importants, leur incidence en terme d'annuités a été prise en compte, de manière étalée, à parts égales, sur les exercices 2013 et 2014.

Même si cette hypothèse a peu de chance de se réaliser dans les faits car elle sous tendrait que la CUB réussirait à résorber la totalité de ses reports sur les deux prochaines années, elle a, cependant, le mérite de mieux refléter non seulement l'incidence des programmes à venir mais aussi de ceux qui sont en cours de réalisation.

Ceci exposé, les projets de programme quinquennal 2012-2016 et de programme d'équipement 2012 apparaissent financés, en prévision, comme suit :

Les modalités prévisionnelles de financement du projet de PPI 2012-2016

Financement programme quinquenal avec le TCSP et le Tram Train			Financement programme quinquenal sans le TCSP et le Tram Train		
Nature recettes	Montant	% dans total	Nature recettes	Montant	% dans total
Emprunts	736 804 397	33,23%	Emprunts	430 368 525	27,93%
Ressources spécifiques	263 044 023	11,86%	Ressources spécifiques	263 044 023	17,07%
Subvention TCSP & Tram Train	72 600 000	3,27%	Subvention TCSP & Tram Train	0	0,00%
Cession d'éléments d'actif	50 000 000	2,25%	Cession d'éléments d'actif	50 000 000	3,25%
Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	297 786 018	13,43%	Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	0	0,00%
Autofinancement autres budgets	797 329 641	35,96%	Autofinancement autres budgets	797 329 641	51,75%
TOTAL	2 217 564 079	100,00%	TOTAL	1 540 742 189	100,00%

Les modalités prévisionnelles de financement du projet de programme d'équipement 2012

Financement programme d'équipement 2012 avec le Tramway, le TCSP et le Tram Train			Financement programme d'équipement 2012 sans le Tramway, le TCSP et le Tram Train		
Nature recettes	Montant	% dans total	Nature recettes	Montant	% dans total
Emprunts	108 247 000	25,66%	Emprunts	107 661 000	30,66%
Ressources spécifiques	70 344 884	16,68%	Ressources spécifiques	70 344 884	20,03%
Subvention TCSP & Tram Train	0	0,00%	Subvention TCSP & Tram Train	0	0,00%
Cession d'éléments d'actif	10 000 000	2,37%	Cession d'éléments d'actif	10 000 000	2,85%
Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	10 976 806	2,60%	Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	0	0,00%
Autofinancement autres budgets	222 205 361	52,68%	Autofinancement autres budgets	163 110 928	46,45%
TOTAL	421 774 051	100,00%	TOTAL	351 116 812	100,00%

Les modalités prévisionnelles de financement du budget principal (Projet de PPI 2012-2016 et du Programme d'équipement 2016)

Budget Principal Financement programme quinquenal			Budget Principal Financement programme d'équipement 2012		
Nature recettes	Montant	% dans total	Nature recettes	Montant	% dans total
Emprunts	406 634 446	31,80%	Emprunts	91 400 000	30,35%
Ressources spécifiques	223 947 737	17,51%	Ressources spécifiques	60 133 118	19,97%
Cession d'éléments d'actif	50 000 000	3,91%	Cession d'éléments d'actif	10 000 000	3,32%
Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	26 622 855	2,08%	Autofinancement Tram 3 ^o phase, TCSP et Tram Train	7 326 806	2,43%
Autofinancement autres budgets	571 558 656	44,70%	Autofinancement autres budgets	132 330 073	43,94%
TOTAL	1 278 763 694	100,00%	TOTAL	301 189 997	100,00%

LE BUDGET DANS SES GRANDES MASSES

Les principaux axes du budget ayant été exposés, il est maintenant possible d'en retracer les grandes masses par section et d'en détailler ses principaux postes sous une forme agrégée afin de cerner le poids réel du budget communautaire.

Ces masses, reproduites ci-dessous, sont tirées du tableau d'agrégation des budgets joint au présent rapport.

Ce tableau de synthèse fait, en effet, apparaître, sous forme de comptes simplifiés, par budget, puis en budget agrégé, les principaux postes de recettes et de dépenses en faisant notamment ressortir l'annuité totale de la dette, la marge d'autofinancement courante, l'autofinancement brut et l'épargne nette.

En mouvements réels, le **budget primitif 2012**, qui s'élève en dépenses à **1.127.069.120 €** et en recettes à **1.127.690.120 €**, se présente en suréquilibre de **621.000 €** comme suit :

	2012	2011+ DM fiscales *	Ecart en volume	% d'évolution
Dépenses d'investissement	477 531 154	462 398 078	15 133 076	3,27%
Dépenses de fonctionnement	649 537 966	634 571 133	14 966 833	2,36%
TOTAL	1 127 069 120	1 096 969 211	30 099 909	2,74%
Recettes d'investissement	193 663 421	181 587 076	12 076 345	6,65%
Recettes de fonctionnement	934 026 699	915 692 053	18 334 646	2,00%
TOTAL	1 127 690 120	1 097 279 129	30 410 991	2,77%
Excédent Prévisionnel	621 000	309 918	311 082	100,38%

** Avec DM fiscales n°3 et 8 adoptées par délibération n°2011/0208 du 10 juillet 2010 et n°2011/ du 25 novembre 2011.*

L'excédent prévisionnel de **621.000 €** se situe, en section d'investissement, à raison de **587.000 €** au budget annexe Réseau de Chaleur et **34.000 €** au budget annexe des Restaurants Administratifs.

Cet excédent résulte pour partie de dotations aux amortissements qu'il est obligatoire de constater et qui ne trouvent pas d'utilisation immédiate en dépenses.

Les variations entre 2012 et 2011 trouvent essentiellement leurs origines dans les éléments suivants :

** Les dépenses d'investissement*

Celles-ci ressortent à **477.531.154 €** pour **462.398.078 €**, soit une augmentation en volume de **15.133.076 €** et en pourcentage de **3,27 %**.

Cette augmentation est le résultat net de majorations et de diminutions de postes avec, par exemple, la majoration de l'annuité en capital à rembourser en 2012, l'augmentation des crédits du programme d'équipement 2012, du poste « Participations et créances rattachées » qui ne comportait pas de dépenses en 2011, des reversements de TLE et participations PAE aux communes plus importants en 2012 qu'en 2011, commentaires illustrés par le tableau ci-dessous :

Rubriques	2012	2011 avec DM fiscales	Ecart
Amortissement Dette (16)	48 320 184	48 032 402	287 782
Immobilisations Incorporelles (cpte 20)	12 004 197	10 158 000	1 846 197
Immobilisations Incorporelles (chap 204)	59 404 321	57 760 429	1 643 892
Immobilisations corporelles (cpte 21)	63 481 400	45 623 086	17 858 314
Immobilisations en cours (cpte 23)	282 455 208	293 104 046	-10 648 838
Participations et créances rattachées (cpte 26)	2 328 925	0	2 328 925
Autres Dépenses (Part., provisions...)	0	0	0
Dépenses imprévues (cpte 020)	6 100 000	5 500 000	600 000
Reversement de dotations & fonds globalisés d'investissement	3 436 919	2 220 115	1 216 804
Total	477 531 154	462 398 078	15 133 076

** Les recettes d'investissement*

D'un montant en mouvements réels de 181.587.076 € en 2011 (avec DM fiscales), elles augmentent de 12.076.345 € en 2012 pour s'établir à **193.663.421 €**, soit une majoration de 6,65 % sous l'effet essentiellement :

- d'une prévision plus importante de besoin d'emprunt,
- d'une majoration de la dotation de FCTVA en rapport avec le niveau des dépenses réalisées au CA 2010
- d'une prévision plus élevée d'encaissement de produit des amendes de police et de participations sur PAE,

augmentations atténuées par le moindre encaissement de subventions d'équipement attendu sur le budget principal et le Budget annexe Assainissement et de remboursement de TVA également sur ce dernier Budget en relation avec le niveau d'investissement programmé.

Rubriques	2012	2011 avec DM fiscales	Ecart
Emprunts	108 247 000	89 551 500	18 695 500
Créances en annuités (capital)	1 691 553	1 623 025	68 528
Fonds de Compensation de la T.V.A.	26 676 617	23 226 992	3 449 625
Créances sur transfert de droits à déduction TVA	5 136 871	9 647 756	-4 510 885
Taxe locale d'équipement	5 000 000	4 900 000	100 000
Recettes grevées d'affectation spéciale	12 010 000	8 474 713	3 535 287
Autres subventions d'investissement	24 901 380	34 163 090	-9 261 710
Produit de cessions (Chap. 024)	10 000 000	10 000 000	0
Autres Recettes	0	0	0
Total	193 663 421	181 587 076	12 076 345

** Les dépenses de fonctionnement*

D'un montant avec les ajustements en DM fiscales de 634.571.133 € en 2011, elles s'établissent, en mouvements réels, à 649.537.966 € en 2012, soit une majoration nette en volume de 14.966.833 € et en pourcentage de 2,36 %.

Cette évolution nette provient à la fois de majorations et de diminutions, les majorations l'emportant, au final, sur les diminutions comme le montre le tableau ci-dessous.

Hors les deux postes nouveaux en 2011 (Provisions et FPIC), l'évolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement se trouve ramenée à 1,57 % :

Rubriques	2012	2011 avec DM fiscales	Ecart	%
Charges de personnel & frais assimilés Chapitre 012	122 981 164	118 222 090	4 759 074	4,03%
Contribution obligatoire à verser au S.D.I.S.	56 270 267	55 107 498	1 162 769	2,11%
Contribution au SIVOM de la rive droite	7 250 000	7 250 000	0	0,00%
Contribution forfaitaire d'exploitation TPS	169 909 550	166 048 433	3 861 117	2,33%
BA Transports - Provisions pour charges	2 500 000		2 500 000	
Attribution de .compensation versée, DSC, FDPTP	88 556 665	88 556 665	0	0,00%
Autres dép. fonctionnement (hors dette)	177 863 483	174 498 097	3 365 386	1,93%
Fonds de péréquation horizontale - FPIC	2 500 000	0	2 500 000	
Dép. except° liées au tramway (versements à des tiers)	2 750 000	5 150 000	-2 400 000	-46,60%
Dette (Intérêts) (hors comptes 6615+668)	18 956 837	19 738 350	-781 513	-3,96%
Total	649 537 966	634 571 133	14 966 833	2,36%

** Les recettes de fonctionnement*

D'un montant avec les ajustements en DM fiscales de 915.692.053 € en 2011, elles progressent, en net, de 18.334.646 € pour s'établir en 2012 à 934.026.699 €, soit une évolution positive de 2,00 % (bien inférieure cependant à celle enregistrée entre 2011 et 2010 de 3,71%,) sous l'effet notamment du produit du Versement Transport qui augmente, à taux inchangés de 2,82%, de la fiscalité économique et ménages qui évolue respectivement de 7% et de 2,48%, soit 5,42% au global et de la TEOM qui progresse de 2,80%. Ces progressions sont atténuées par les diminutions qu'il est prévu d'enregistrer sur les dotations d'Etat.

Rubriques	2012	2011 avec DM fiscales	Ecart	%
Versement Transports	146 000 000	142 000 000	4 000 000	2,82%
Redevance assainissement	24 800 000	23 600 000	1 200 000	5,08%
Redevance Chauffage Urbain	1 250 000	1 235 000	15 000	1,21%
Fiscalité Professionnelle unique et impôts ménages en 2011	261 760 578	248 304 171	13 456 407	5,42%
T.E.O.M.	75 420 000	73 367 028	2 052 972	2,80%
Autres recettes d'origine fiscale	10 445 522	12 094 418	-1 648 896	-13,63%
(D.G.F.+ SPPS + FNP) & D.G.D.	205 192 868	207 432 077	-2 239 209	-1,08%
DRCTP + FNGIR	96 231 244	96 231 244	0	0,00%
Attribution de compensation reçue	14 478 965	14 478 965	0	0,00%
Versement par communes pénalité SRU	1 164 748	302 914	861 834	284,51%
Autres Recettes non individualisées	97 282 774	96 646 236	636 538	0,66%
Total	934 026 699	915 692 053	18 334 646	2,00%

I – LES DEPENSES

D'un montant de 477.531.154 € pour la section d'investissement et de 649.537.966 € pour la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent au global, à 1.127.069.120 € et peuvent être réparties en six catégories.

CATEGORIE	B.P. 2012	B.P. 2011 + DM Fiscales	Ecart en valeur
- Dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23)	357 940 805	348 885 132	9 055 673
- Autres dépenses d'investissement	9 536 919	7 720 115	1 816 804
- Fonds de concours et subvention d'équipement avec participations au capital social de société	61 733 246	57 760 429	3 972 817
Le service de la dette avec les intérêts courus et non échus	67 277 021	67 770 752	-493 731
dont : Capital	48 320 184		
Intérêts	18 956 837		
- Charges de personnel	122 981 164	118 222 090	4 759 074
- Autres dépenses de fonctionnement	507 599 965	496 610 693	10 989 272
TOTAL	1 127 069 120	1 096 969 211	30 099 909

1-1) – Les dépenses directes d'équipement : 357.940.805 €

Ces dépenses correspondent à celles inscrites au programme d'équipement 2012 hors subventions d'équipement, participations au capital social de sociétés et dépenses imprévues. Elles regroupent les comptes 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » et sont réparties sur 6 budgets :

* Budget Principal	239.456.751 €
* Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés	11.150.000 €
* Budget Annexe Assainissement	35.658.900 €
* Budget Annexe Transports.....	71.571.433 €
* Budget Annexe Réseau de Chaleur Hauts de Garonne ...	3.000 €
* Budget Annexe Crématorium	100.721 €

Les principales interventions directes par domaine de la Communauté peuvent être énumérées comme suit :

Activités funéraires, Cimetières et Crématorium

Ce domaine doté d'une enveloppe de 641.721 €, regroupe les interventions directes suivantes :

- ➔ 460.000 € pour l'aménagement de secteurs (0,350 M€), la conservation du patrimoine (0,110 M€).
- ➔ 81.000 € pour l'acquisition de matériel de transport et autres petits matériels.
- ➔ 100.721 € de premiers crédits pour une vaste opération de restructuration/extension du Crématorium de Mérignac.

Développement économique

Les actions relevant de ce domaine comprenant également le Haut Débit, l'enseignement supérieur, les Halles et marchés, ressortent globalement à **9.870.000 €** au titre de 2012, avec notamment :

- 2.800.000 € pour structurer l'offre autour des sites d'intérêt métropolitain (1M€ pour l'Ecoparc de Blanquefort, 0,700 M€ pour le SIM Hourcade Bègles, 0,400 M€ pour le SIM Bruges Bordeaux fret et 0,700 M€ pour l'aménagement de l'Aéroparc à Mérignac).
- 900.000 € pour des interventions diverses en vue de réaliser les travaux de VRD pour les implantations d'entreprises.
- 320.000 € pour les Halles et Marchés (Gros travaux entretien - 0,150 M€ - et réaménagement espace « passion froid » - 0,170 M€).
- 5.650.000 € pour l'aménagement numérique du territoire, notamment la résorption des zones blanches.
- 200.000 € pour des études diverses à caractère économique, dans le cadre du projet Ecocité – Logistique urbaine (0,100 M€) et de la chimie verte (0,100 M€).

Enseignement

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale de **6.540.000 €** pour diverses interventions sur les écoles du ressort de la CUB (acquisitions de mobilier, travaux de rénovation et aménagement d'aires de jeux) est réparti ainsi :

- 3.200.000 € sur les écoles maternelles (dont 2,600 M€ pour remettre en état des maternelles avant leur rétrocession et 0,300 M€ pour l'accessibilité aux handicapés).
- 3.270.000 € sur les écoles primaires (dont 2,670 M€ pour remettre en état les écoles avant leur rétrocession et 0,300 M€ pour l'accessibilité aux handicapés).
- 70.000 € pour acquérir du mobilier dans le cadre de la remise à niveau des groupes scolaires

Administration Générale - Moyens

Ce domaine, doté d'une enveloppe de **33.716.500 €**, regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires dont :

- 13.530.000 € au titre de la mise à disposition de locaux adaptés et équipés dont 13 M€ pour la rénovation de l'Hôtel de Communauté.
- 1.965.000 € pour la mise en place de mesures destinées, dans le cadre du Plan Climat, à générer des économies d'énergie et l'installation de panneaux photovoltaïques.
- 700.000 € pour l'acquisition de matériels de transport
- 90.000 € pour acquérir des défibrillateurs

- 4.000.000 € pour lancer des premières actions en matière de politique culturelle et faire réaliser des œuvres d'art dans les bâtiments communautaires
- 450.000 € pour l'achat de mobilier, d'outillage et autres immobilisations
- 400.000 € pour les moyens de communication avec principalement la poursuite de la mise en œuvre d'un réseau propriétaire aux normes TETRA.
- 2.157.000 € pour le matériel informatique, l'acquisition et l'adaptation de logiciels informatiques.
- 270.000 € pour la mise à disposition de fonds documentaires (données urbaines et géoréférencées).
- 10.000.000 € au titre d'actions prévues aux contrats de co-développement (2^{ème} génération).
- 154.500 € pour frais d'insertion au titre des publicités réglementaires.

Urbanisme, Habitat et foncier

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **41.596.391 €** regroupe les actions suivantes :

- 11.267.464 € pour des opérations de restructuration du tissu urbain avec, outre les opérations nouvelles non individualisées (0,800 M€), les opérations suivantes : ZAC de Floirac (3,732 M€) , ZAC Ravezies, ZAC Bastide II Niel à Bordeaux, ZAC Carès à Eysines (1,100 M€), Mairie Pont Rouge à Cenon (1,020 M€), les PAE de Cérillan à St Médard en Jalles, de la Glacière à Mérignac, du Chay au Taillan-Médoc, du Pontet à de Pessac, d'Ausone à Bruges, des Vignes à Saint Aubin de Médoc, Armagnac/Belcier, Bassins à Flots de Bordeaux, et de Villenave d'Ornon.
- 2.820.000 € pour reconquérir les centres villes et assurer le renouvellement urbain : ZAC centre ville d'Ambarès, de Bègles, de Blanquefort et de Pessac.
- 622.000 € pour des documents d'urbanisme (0,522 M€). et des études générales d'urbanisme (0,100 M€).
- 2.284.812 € pour des opérations, dans le même esprit, de Centres Bourgs.
- 7.020.000 € pour les opérations de réhabilitation, de construction/démolition et de restructuration des quartiers d'habitat social.
- 1.052.115 € pour des études à réaliser dans le cadre de l'opération 50 000 logements.
- 150.000 € pour des études relatives au programme de l'habitat et à la concertation urbanisme de projets.
- 350.000 € pour les aménagements d'aires d'accueil des gens du voyage (0,100 M€) et la résorption des habitats précaires (0,250 M€).
- 16.030.000 € pour les acquisitions foncières.

Incendie et Secours

Pour ce domaine, les crédits d'un montant de **400.000 €** sont destinés aux interventions sur les hydrants (Réseaux et signalisation de bouches d'incendie).

Environnement

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **859.100 €**, regroupe les actions suivantes :

- 240.000 € pour des études dans le cadre du Plan Climat.
- 309.300 € pour des actions menées en faveur des espaces naturels (dont le Parc Intercommunal des Jalles).
- 50.000 € pour des études d'opérations s'insérant dans le Plan Garonne.
- 259.800 € pour réaliser le schéma directeur des zones inondables (inondations fluviomaritimes)

Déchets ménagers et assimilés et Réseau de Chaleur

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **11.153.000 €** dont **11.150.000 €** pour les déchets ménagers et assimilés et **3.000 €** pour le Réseau de Chaleur des Hauts de Garonne, regroupe, sur les budgets annexes correspondants, les actions suivantes :

- 6.002.000 € pour des actions touchant au secteur de la collecte des déchets, notamment l'acquisition de bornes non enterrées et de bacs (1,321 M€), le renouvellement du matériel de transports (3,355 M€).
- 4.148.000 € pour des actions touchant au tri des déchets et aux déchets ultimes (30.000 €).
- 1.000.000 € pour la dépollution du terrain du Centre de Recyclage de Bassens.
- 3.000 € pour des frais d'insertion et études pour la chaufferie bois à raccorder au réseau de chaleur des Hauts de Garonne.

Assainissement et Eau

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **59.593.000 €** dont **23.784.100 €** au budget principal, de **35.658.900 €** au budget annexe Assainissement, regroupe les actions suivantes :

Eau Potable..... 150.000 €

- 50.000 € pour la protection des sources (40.000 € frais d'études, 10.000 € d'acquisition de terrains).
- 100.000 € pour réaliser des études de recherche de ressources de substitution en eau potable.

Assainissement eaux pluviales 23.784.100 €

- 6.719.000 € au titre du Fonds de Proximité Eaux Pluviales (4,019 M€ pour le FIC et 2,7 M€ pour le fonds conjoncturel).
- 5.260.000 € pour les équipements primaires de lutte contre les inondations, au titre du Schéma Directeur des Eaux Pluviales : 1,25 M€ pour le collecteur amont Carrère à Mérignac, 1,00 M€ pour le bassin versant Grimoine au Taillan Médoc, 1,70 M€ pour le bassin versant Fleurenne à Blanquefort, 1,00 M€ pour le bassin Coty à Mérignac, 0,20 M€ pour le bassin Eau Blanche à Chambéry.
- 3.650.000 € pour les acquisitions foncières (3,200 M€), des travaux à caractère général, des frais d'études.
- 4.505.100 € pour les déviations de réseaux d'eaux pluviales et déplacement d'hydrants liés à la 3^{ème} phase du TCSP.
- 100.000 € pour l'aménagement de ruisseaux.
- 2.250.000 € pour le programme de télécontrôle Ramès.
- 300.000 € pour l'inspection télé du réseau.
- 1.000.000 € pour réaliser le schéma directeur de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales

Assainissement eaux usées..... 35.658.900 €

Ces crédits, relevant du budget annexe de l'assainissement, sont répartis comme suit :

- 20.230.000 € pour les stations d'épuration Louis Fargue (Reconstruction : 14,3 M€, installations spécialisées : 13,150 M€), Lille à Blanquefort (fiabilité : 0,045 M€), l'extension de la station Clos de Hilde à Bègles (4 M€) et sa zone d'influence (6,6 M€), Brazza (solution provisoire+collecteur) à Bordeaux Bastide (3,8 M€) et la station de Cantinolle à Eysines (0,8 M€), CD10 à Ambés (0,3 M€) et Port de Lagrange à Parempuyre (0,050 M€), auxquelles s'ajoute l'étude « Etiage » (0,150 M€).
- 7.500.000 € pour le Fonds de Proximité.
- 1.163.500 € pour les études et travaux à caractère général, des acquisitions de terrains, annonces et insertions, des opérations à caractère général.
- 600.000 € pour la desserte Eaux Usées des opérations immobilières.
- 500.000 € pour le schéma directeur de renouvellement des réseaux eaux usées.
- 1.300.000 € pour l'auto surveillance et l'inspection TV des réseaux.
- 4.365.400 € pour les déviations de réseaux liés à la 3^{ème} phase de TCSP.

Transports

Ce domaine, doté d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **74.021.433 €** dont 2.450.000 € au budget principal et de 71.571.433 € au budget annexe Transports (hors aléas), regroupe les actions suivantes :

Au budget principal

- 1.605.000 € pour les Pôles intermodaux avec 1 M€ pour le pôle intermodal de Parempuyre, 0,5 M€ pour le Pôle intermodal La Gorp à Ambarès, et 0,105 M€ pour le pôle d'échanges de Blanquefort
- 845.000 € pour des études diverses : enquêtes marchandises en ville, études de faisabilité pôles d'échanges, études prospectives de déplacement...

Au budget annexe Transports

- 1.800.000 € d'aménagement de pontons pour les navettes fluviales
- 6.005.000 € d'acquisition d'autobus
- 3.400.000 € pour la mise en place du SAEIV (système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs)
- 500.000 € de complément de crédits pour réfection d'emprises du Tramway.
- 1.386.000 € pour des études et des interventions sur le patrimoine du service des transports (Réseau bus) dont 0,286 M€ pour le Dépôt de Lescure, 0,700 M€ pour les ateliers mécanique et carrosserie d'Achard, 0,100 M€ d'études pour la refonte du système billettique, et 0,286 M€ pour travaux et aménagements bâtiments et parcs relais.
- 700.000 € pour améliorer les conditions de circulation du réseau de Tramway (désaturation).
- 57.580.443 € pour les extensions de lignes existantes et la création de nouvelles lignes de Tramway (Phase 3), hors provisions pour aléas 2012 comprise dans le poste «Dépenses imprévues» .
- 200.000 € pour des études sur le réseau existant.

Voirie

Ce domaine, doté au budget Principal d'une enveloppe globale pour les interventions directes de **119.549.660 €**, qui regroupe les actions suivantes :

- 4.370.000 € pour les itinéraires intercommunaux dont 4,2 M€ pour réaliser les accès rive droite au pont Bacalan Bastide et 0,170 M€ pour la Côte de la Garonne.

- 41.200.000 € pour la poursuite des travaux du pont Bacalan-Bastide.
- 3.500.000 € pour poursuivre les études du pont J.J.Bosc.
- 4.100.000 € pour des aménagements de voirie en faveur des transports en commun.
- 5.692.960 € pour la reconstitution de places de stationnements dans le cadre de la 3^{ème} phase de TCSP.
- 600.000 € pour terminer les travaux concomitants et indissociables au Tramway 2^{ème} phase.
- 1.375.000 € pour divers aménagements de voirie (études, acquisitions et travaux).
- 19.280.700 € pour la poursuite de la réalisation des travaux de voirie décidés dans le cadre des contrats de co-développement
- 1.080.000 € pour la réhabilitation d'ouvrages d'art (0,780 M€), la réhabilitation du pont de pierre (0,2 M€).
- 26.858.000 € pour le Fonds de Proximité Voirie.
- 3.855.000 € pour les travaux de renforcement de la voirie et les travaux réalisés pour le compte de tiers.
- 1.370.000 € pour le renouvellement des moyens d'intervention de la voirie.
- 3.260.000 € en faveur de la circulation/signalisation.
- 3.008.000 € pour des interventions sur les bâtiments et installations de voirie et en particulier pour les travaux de restructuration du site IVECO en vue d'y installer la 8^{ème} CGEP (2,3 M€).

1-2) – Les subventions d'équipement et participations financières en capital allouées par la Communauté : 61.733.246 €

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006, les subventions d'équipement versées sont imputées directement en section d'investissement et regroupées au sein d'un chapitre 204.

Lors de la réforme précitée, la notion de "fonds de concours" utilisée pour dénommer une catégorie particulière de subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics a été supprimée et regroupée sous l'appellation "subvention d'équipement" avec, cependant, pour ce type d'aide, une durée maximale d'amortissement portée à 15 ans contre 5 ans pour toutes les autres subventions.

En mouvements réels, le montant des subventions d'équipement et participations financières en capital inscrit, dans ce cadre, au programme d'équipement 2012 s'élève à 61.733.246 € pour 57.760.429 € au budget primitif 2011.

Le montant de **61.733.246 €** se répartit, par domaine, comme suit :

Cimetières	95.252
Développement économique	7.562.925
Développement économique (Enseignement)	500.000
Urbanisme et Habitat - (ZAC & Centres bourgs)	7.085.081
Urbanisme et Habitat - (Euratlantique)	1.000.000
Urbanisme et Habitat - (Politique de la Ville)	2.164.748
Urbanisme et Habitat - (Habitat)	14.266.000
Incendie et Secours	0
Environnement	2.748.000
Assainissement pluvial	150.000
Transports	20.716.240
Stationnement	0
Voirie	5.445.000
Total	61.733.246

Dans le domaine des **Activités funéraires**, les crédits inscrits doivent permettre pour :

- 95.252€ de participer à la création de cimetières communaux, dont ceux du Taillan, de Saint Aubin de Médoc.

Dans le domaine du **Développement Economique** (y compris l'Enseignement Supérieur) figurent notamment :

- 400.000 € d'aides à l'implantation d'entreprises,
- 420.000 € d'aides à l'abattoir public de Bazas,
- 5.000.000 € de participation à la construction du grand stade de Bordeaux
- 500.000 € d'aide à la rénovation de l'Hippodrome du Bouscat
- 100.000 € pour la boucle haut débit
- 500.000 € pour des interventions en matière d'Enseignement Supérieur dans le cadre d'une enveloppe globale quinquennale de 30.000.000 € réservée pour le Plan Agglo Campus se rattachant au contrat de projet Etat Région 2007-2013.
- 1.142.925 € pour le versement sur solde de la participation de la CUB au capital social de la SAEM «Route des lasers».

En matière d'**Urbanisme et habitat**, les interventions de la Communauté portent sur les actions suivantes :

- 7.085.081 € en faveur de la restructuration du tissu urbain, des centres villes et centres bourgs pour aménager ou reconquérir les centres villes et pour assurer le renouvellement urbain : ZAC de Floirac (0,5 M€), ZAC de Pessac (0,591 M€), ZAC Mairie Pont Rouge à Cenon (0,132 M€), ZAC de Bègles (0,400 M€), ZAC de Mérignac (2,42 M€), et Ambarès (0,636 M€), PAE de Villenave d'Ornon (0,620 M€) et restructuration de Centres Bourgs (2,201 M€).
- 1.000.000 € de participation de la CUB en faveur du projet Euratlantique.
- 12.880.000 € en faveur du logement pour soutenir la création et l'amélioration de logements sociaux.
- 2.164.748 € en faveur de la politique de la ville et le financement des surcharges foncières.
- 100.000 € pour l'habitat solidaire
- 1.186.000 € pour permettre à la CUB de participer au capital social de la Société Publique Locale (SPL) que le Conseil de Communauté a décidé de créer par délibération du 25 novembre 2011 en vue de faciliter la mise en œuvre des projets issus de la démarche 50 000 logements.

Dans le domaine de l'**Environnement**, les crédits inscrits sont répartis ainsi :

- 2.020.000 € pour financer des actions entrant dans le Plan Climat de la CUB, en particulier l'aide à la rénovation des logements
- 335.000 € pour des actions sur le parc intercommunal des Jalles,
- 183.000 € pour le Plan Garonne,
- 50.000 € pour les cheminements doux,
- 160.000 € pour la protection contre les inondations fluvio maritimes.

Dans le domaine de l'**assainissement pluvial et de l'eau**, les crédits inscrits doivent permettre pour :

- 150.000 € de participer au financement des travaux du SIJALAG et du Syndicat du Guä.

Dans le domaine des **Transports** et plus particulièrement des projets ferroviaires, les crédits inscrits portent sur :

- 700.000 € de participation de la CUB au financement du projet de suppression du bouchon Ferroviaire (1^{ère} phase) et de protections phoniques.
- 19.816.240 € de participation au projet de LGV Tours/Bordeaux.
- 200.000 € de participation à la LGV GPSO Bordeaux-Espagne-Toulouse.

Dans le domaine, enfin, de la **Voirie**, les crédits inscrits doivent permettre :

- 5.020.000 € de financer le projet de participation de la Communauté à la mise à 2 fois 3 voies de la Rode rive gauche.
- 425.000 € de participer à la création d'itinéraires de voirie

I-3) Les autres dépenses d'investissement : 9.536.919 €

Ces dépenses sont constituées par :

- le reversement de dotations et de fonds globalisés d'investissement à hauteur de 1.000.000 € au titre de la rétrocession de 1/7^{ème} du produit net de la taxe locale d'équipement perçue par la Communauté en 2010, de 2.436.919 € de participations recouvrées dans le cadre de Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et devant être reversées aux communes concernées à titre de participation au financement de projet relevant de leurs attributions;
- une prévision de 6.100.000 € pour dépenses imprévues ou aléas dont 4.000.000 € au budget principal et 2.100.000 € au Budget Annexe Transports.

I-4) Le Service de la Dette : 67.277.021 €

Compte tenu du capital amorti et de la souscription de 15M€ d'emprunts au budget annexe Assainissement en 2011, l'**annuité de la dette** s'élève pour 2011 à 67.277.021 € pour 67.770.752 € en 2011. Elle est en diminution de **0,73 %** (-493.731€).

Les intérêts de la dette diminuent de **3,96 %** et représentent **2,03%** des recettes de fonctionnement pour 2,16 % en 2011 (BP+DM fiscales).

L'annuité de la dette est composée à **72 %** de capital (48.320.184 €) et à **28 %** d'intérêts (18.956.837 €).

Par ailleurs, le ratio d'endettement (annuité de la dette/produits de fonctionnement) s'établit à **7,20 %** en 2012 pour **7,40 %** en 2011 (BP+DM fiscales).

L'annuité se répartit par budget comme suit :

BUDGETS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
Principal	30 208 068	8 985 000	39 193 068
Eau	1 674 718	828 000	2 502 718
Déchets ménagers	1 137 400	555 629	1 693 029
Assainissement	3 957 277	1 140 733	5 098 010
Transports	10 821 321	7 368 000	18 189 321
Réseau de Chaleur	292 337	79 475	371 812
Régie Eau industrielle (hors avance)	229 063	0	229 063
Parcs de Stationnement	0	0	0
Abattoir	0	0	0
Crématorium	0	0	0
S.E.P.F. *	0	0	0
TOTAL.	48 320 184	18 956 837	67 277 021
	71,82%	28,18%	100,00%

* SEPF : Service extérieur des pompes funèbres

L'encours

Au 1^{er} janvier 2012, l'encours de dette qui s'établit, à 488.387.093 € pour 521.759.489 € au 1^{er} janvier 2011, soit une réduction entre les deux exercices de 33.372.396 € (-6,40 %). Cet encours était de 622.748.532 € au 1^{er} janvier 2009.

Pour une population de 714.761 habitants issue du recensement 2006, un encours en capital par habitant qui passe de 730 € au 1^{er} janvier 2011 à 683 € au 1^{er} janvier 2012.

Compte tenu des emprunts souscrits pour un total de 15M€ en 2011, des annulations définitives réalisées en cours d'exercice, les restes à réaliser d'emprunt, avant d'éventuels et ultimes recalages au Compte Administratif 2011, s'établissent, à ce jour, à 204,5 M€ auxquels viendra s'ajouter la prévision 2012 de 108,2 M €, soit un besoin prévisionnel global qui devrait tourner autour de 312,7 M€ pour l'année prochaine.

1-5) Les charges de personnel : 122.981.164 €

En budget agrégé, c'est-à-dire en tenant compte des charges de personnel des régies à simple autonomie financière de l'Abattoir, du Service d'assainissement non collectif (SPANC), du Service d'alimentation en eau industrielle mis en régie à simple autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2006 et des Restaurants Administratifs, le poste chapitre 012 s'établit 122.981.164 €. Ces frais représentent 13,17 % des recettes globales de fonctionnement.

Les prévisions sont bâties sur une hypothèse de GVT (Glissement Technicité Vieillesse) de 1%. Elles intègrent le plein effet de décisions communautaires antérieures portant adaptation du tableau des effectifs ainsi que de nouvelles mesures dont certaines découlent de l'évolution de la réglementation.

Concernant le plein effet des décisions communautaires, il s'agit essentiellement :

- des autorisations de création de postes en 2011 ; pour mémoire, 12 postes de catégories C à la DCTD permettant d'intégrer des agents titulaires d'un contrat unique d'embauche, de différents postes à la direction de l'eau ;
- de la décision de fermeture de la régie des abattoirs qui se traduit par la création de 27 postes pour un coût de 935.319 € ; il ne s'agit pas à proprement parler d'une dépense nouvelle au budget général puisqu'elle était déjà prise en compte dans le versement d'une subvention d'équilibre à la dite régie ; elle affecte néanmoins les charges de personnel de + 0,8 %.

Concernant les mesures nouvelles :

- l'évolution des compétences de la CUB dans certains domaines nécessite un renforcement des moyens internes qui feront l'objet d'un plan triennal d'adaptation des effectifs ; le coût de ce plan en première année est évalué à 1 M€ ;
- la réforme statutaire de la catégorie B entraîne une révision du régime indemnitaire en vigueur à la CUB : le coût est fixé à 0,32 M€ ;
- la mise en œuvre du plan sécurité-santé voté le 9 juillet 2010 qui prévoit l'octroi d'une vacation de présence dite de pénibilité : cette mesure est évaluée à 0,4 M€ ;
- la participation financière de la CUB à la couverture santé complémentaire des agents pour un montant estimé de 1,1M€.

En déduisant l'impact sur la masse salariale de la reprise des agents du privé de la Régie Abattoir et de la participation à la couverture santé complémentaire qui est une mesure nouvelle, l'évolution des charges de personnel évolue de 2,84 %.

Comme chaque année, les charges de personnel mis à disposition d'activités donnant lieu à des budgets annexes (Assainissement, Transports, Déchets ménagers et assimilés, Restaurants administratifs, Abattoirs, SPANC compris, Eau industrielle, etc...) seront facturées à ces derniers pour un montant atteignant, en prévision, 41.892.333 €.

1-6) Les autres dépenses de fonctionnement : 507.599.965 €

Cette rubrique qui globalement, évolue de 2,21%, comprend :

Rubriques	2012	B.P. 2011 + DM Fiscales	% Variation
La charge H.T. du Réseau des Transports	169 909 550 €	166 048 433 €	2,33%
Réseau TBC - Provision pour litiges	2 500 000 €	0 €	
La rémunération TTC versée au fermier du Service de l'Assainissement pour l'entretien du Réseau Eaux Pluviales	18 634 000 €	18 357 000 €	1,51%
Les frais sur emprunts, les relais court terme et provisions pour intérêts courus et non échus	4 730 000 €	4 260 000 €	11,03%
Les reversements à effectuer par la Communauté en application du régime ancien de fiscalité TPU, attribution de compensation, dotation de croissance et de solidarité communautaire	88 556 665 €	88 556 665 €	0,00%
La contribution de la Communauté aux charges du SIVOM de la Rive Droite	7 250 000 €	7 250 000 €	0,00%
La contribution financière obligatoire au S.D.I.S.	56 270 267 €	55 107 498 €	2,11%
Les subventions, participations et cotisations de fonctionnement versées à divers organismes	15 183 606 €	14 043 531 €	8,12%
Les charges courantes de fonctionnement et d'entretien y compris celles afférentes aux Régies à simple autonomie financière (hors subvention de fonctionnement et autres frais financiers)	139 315 877 €	137 837 566 €	1,07%
Fonds National de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)	2 500 000 €	0 €	
Dépenses exceptionnelles Transports	2 750 000 €	5 150 000 €	-46,60%
TOTAL	507 599 965 €	496 610 693 €	2,21%

1-6-1 - Les charges du réseau de Transports : 169.909.550 €

Les prévisions de dépenses (contribution forfaitaire annuelle) et de recettes résultent pour 2012 de l'application, du contrat de délégation du Service des Transports en Commun Bus/Tram signé avec KEOLIS et des engagements pris, dans ce cadre, par le délégataire.

Pour 2012, la prévision de contribution forfaitaire est impactée sensiblement par :

- La forte hausse des indices énergie. Les indices énergie (Gaz, Gazole et Électricité) sont en augmentation de l'ordre de 15% par rapport aux indices moyens de l'exercice 2010 ;
- La mise en service des navettes fluviales dont l'impact est estimée à 150 000 € sur 2012 ;
- Et surtout par l'incidence des travaux de la phase 3 sur l'offre du réseau TBC (montant estimé à environ 2,3 millions d'euros) ;

Par ailleurs, la prévision de Contribution Économique Territoriale (CET) devrait se situer autour de 2.800.000 €.

Une provision de 2.500.000 € est, par prudence, prévue pour, le cas échéant, faire face aux réclamations financières formulées par le délégataire en février 2011. Cette provision au titre de 2012 viendra s'ajouter à celles constituées dans le cadre de la Décision Modificative n°7 de l'exercice 2011 à hauteur de 6.942.709 € dont 2.582.170 € financés dès le Budget primitif 2011.

Les dépenses d'exploitation, provisions comprises progressent, en synthèse, de 3,72 % et les recettes de 3,33 %. Le déficit prévisionnel, hors impact des incitations tarifaires et mesures sociales, évolue, quant à lui, de 4,15 %.

Ainsi, en première approche, la situation se présenterait, de prévisions à prévisions, avec la provision (2.500.000 €) et l'impact des travaux de la 3^{ème} phase (2.300.000 €) comme suit :

	2012	2011	evol° 2012/2011 en volume	evol° 2012/2011 en %
Contribution forfaitaire d'exploitation	169 392 104	163 311 433	6 080 671	3,72%
Impôts et taxes	3 017 446	2 737 000	280 446	10,25%
Total dépenses d'exploitation	172 409 550	166 048 433	6 361 117	3,83%
Total recettes d'exploitation	67 622 596,00	65 441 247	2 181 349	3,33%
Déficit prévisionnel	104 786 954	100 607 186	4 179 768	4,15%

Hors provisions tant sur 2012 (2.500.000 €) que sur 2011 (2.582.170 €) et hors l'impact de la réalisation des travaux de la 3^{ème} phase (2.300.000 €), la situation corrigée se présente comme suit :

	2012	2011	evol° 2012/2011 en volume	evol° 2012/2011 en %
Contribution forfaitaire d'exploitation	164 592 104	160 729 263	3 862 841	2,40%
Impôts et taxes	3 017 446	2 737 000	280 446	10,25%
Total dépenses d'exploitation	167 609 550	163 466 263	4 143 287	2,53%
Total recettes d'exploitation	67 622 596,00	65 441 247	2 181 349	3,33%
Déficit prévisionnel	99 986 954	98 025 016	1 961 938	2,00%

Les dépenses d'exploitation progressent alors de 2,53% et les recettes de 3,33 %, le déficit prévisionnel, hors impact des incitations tarifaires et mesures sociales, évolue, quant à lui, de 2 %.

1-6-2 - La rémunération forfaitaire du fermier du service de l'assainissement pour l'entretien du réseau et des bassins eaux pluviales : 18.634.000 €

La prévision de rémunération forfaitaire à verser au Fermier du service de l'assainissement pour l'entretien du réseau et des bassins eaux pluviales, est estimée à 18.634.000 € pour 2012, soit une évolution de 1,51% par rapport à la prévision retenue au Budget Primitif 2011 (18.357.000 €).

1-6-3 - Le déficit de la Régie Abattoir : 441.000 €

En 2012, le déficit prévisionnel se limite à la prise en charge par le Budget Principal au travers d'une subvention d'exploitation d'une dépense prévisionnelle correspondant à des indemnités et primes dues pour rupture conventionnelle, à payer le cas échéant, aux agents qui souhaiteraient ne pas donner suite aux propositions de la CUB à la suite de la fermeture de l'Abattoir et la cessation de ses activités à compter du 1^{er} janvier 2012.

1-6-4 - Le déficit de la Régie des Restaurants Administratifs : 815.450 €

Grâce à la bonne gestion de cette activité, le déficit prévisionnel HT 2012 est, à nouveau, contenu. Il diminue pour la septième année consécutive (-8,30%) rapport au déficit prévisionnel 2011 (889.250 €).

1-6-5 - Frais sur emprunts : 4.730.000 €

Cette prévision répartie sur le budget principal et les budgets annexes Transports, Assainissement et Réseau de Chaleur doit permettre de faire face aux intérêts courus non échus à dégager pour l'année suivante en cas de mobilisation d'emprunts en cours d'exercice et, le cas échéant, aux frais d'achat de produits de couverture de la dette.

1-6-6- Les dotations résultant du régime ancien de la TPU : 88.556.665 €

1-6-6-1 - La Dotation de Croissance et de Solidarité Communautaire : 34.184.391 €

Comme indiqué lors du Séminaire du 16 septembre 2011, la réforme dite de « la péréquation horizontale », qui doit être précisée dans la Loi de Finances pour 2012, va probablement mettre à contribution tant la Communauté que ses communes.

Cette situation milite en faveur de l'adoption d'une position d'attente vis-à-vis de l'évolution du dispositif de péréquation horizontale en vigueur au sein de notre Établissement

Aussi, dans l'attente de la connaissance précise des nouvelles dispositions et de leurs impacts tant sur la CUB que ses communes, il est proposé, pour éviter toutes tensions sur les budgets communaux, de maintenir, en 2012, l'enveloppe de DSC, soit 34.184.391 € ainsi que les attributions de chaque commune au niveau atteint en 2011.

1-6-6-2- L'attribution de compensation : 54.372.274 €

Les montants retenus pour l'attribution de compensation versée par la Communauté à certaines communes ou reçue par cette même Communauté de communes-membres dans le cadre de l'application du régime de la TPU, sont figés.

Ils évoluent à la marge pour tenir compte de la réfaction « article 57 de la loi SRU » appliquée sur la pénalité logements sociaux à laquelle sont assujetties les communes n'ayant pas sur leur territoire le quota de logements sociaux fixé par le Législateur (article 55 de la loi SRU).

En fonction de ces données, la Communauté a inscrit, en dépenses, un montant identique à celui ajusté en 2011, soit **54.372.274 €** pour les versements à faire en 2012 aux communes concernées et de **14.478.965 €**, en recettes, pour les versements à effectuer par certaines communes à notre Établissement. Ces montants, seront, le cas échéant, ajustés dans le courant de l'exercice, lorsque la CUB aura connaissance du montant de la pénalité pour 2012.

1-6-7 - La contribution versée par la Communauté au SIVOM de la rive droite : 7.250.000 €

La prévision de contribution retenue pour 2012 est égale à celle de 2011.

1-6-8 - La contribution financière au S.D.I.S. : 56.270.267 €

En application de la législation en vigueur, la CUB participe, sous forme d'une contribution obligatoire, au financement du budget du SDIS de la Gironde.

Au CA 2010, la contribution de notre Établissement a représenté un montant par habitant de **76,13 €** (base recensement population 2006) pour une moyenne au niveau des communautés urbaines de **30,90 € par habitant (source base de données de l'ACUF)**.

Par ailleurs, depuis 2008, cette contribution a évolué comme suit : +2,18 % en 2011, +1,2 % en 2010, +2,84% en 2009, +1,26% en 2008.

Lors de son Conseil d'Administration du 14 octobre 2011, le SDIS a fixé le montant de la contribution 2012 des collectivités et EPCI participant à son financement.

Pour 2012, le SDIS a retenu comme taux d'évolution de la contribution des collectivités et EPCI, la variation de l'indice des prix à la consommation du mois de vote de son compte administratif c'est-à-dire la variation entre l'indice de juin 2011 (123,95%) et de l'indice de juin 2010 (121,38%), soit au final une variation de 2,1173%, arrondie à la baisse à 2,11 %, ce qui se traduit pour la CUB par une dotation de **56.270.267 €** pour 55.107.498 € en 2011.

1-6-9- Les autres subventions et participations de fonctionnement : 15.183.606 €

Ce poste, qui s'élève à 15.183.606 € évolue de 8,12% par rapport à la prévision retenue au Budget Primitif 2011 + DM fiscales (14.043.531 €).

Cette hausse provient :

- pour l'essentiel (713.395 €) du budget prévisionnel de 1.110.000 € proposé pour 2012 par la Mission Urbanité-Culture pour les aides à des manifestations associatives (635.000 €), communales et transcommunales (475.000 €), là où les prévisions d'aides s'établissaient au BP 2011, à 396.605 €, crédit relevé toutefois de 150.000 € au BS 2011 ;
- pour 151.000 € des crédits de la Voirie où les prévisions d'aides à la mise en place de Plans de Déplacement passent de 45.000 € en 2011 à 196.000 € en 2012 ;
- des aides aux Syndicats SIJALAG et du Guä où les crédits sollicités passent de 150.000 € en 2011 à 285.000 € en 2012 ;

- de la fonction Aménagement Urbain où la subvention à l'A'urba passe de 5.039.440 € à 5.113.770 € et la subvention à Arc-en-Rêve passe de 350.000 € à 500.000 € en 2012.

1-6-10 - Les autres dépenses de fonctionnement : 139.315.877 €

Cette rubrique regroupe, en comptes agrégés, toutes les charges de fonctionnement non individualisées des budgets ci-dessous :

Budgets	B.P. 2012	B.P. 2011 + DM Fiscales	% d'évolution
Principal	64 923 972	63 603 503	2,08%
Déchets ménagers et assimilés	51 051 484	49 720 023	2,68%
Assainissement collectif	5 083 593	5 109 005	-0,50%
Assainissement non collectif	56 745	55 600	2,06%
Transports	16 252 263	16 605 498	-2,13%
Abattoir	0	125 402	-100,00%
Régie Abattoir	0	672 100	-100,00%
Régie des Restaurants Administratifs	851 850	866 250	-1,66%
Réseau de Chaleur	204 116	122 401	66,76%
Crématorium	600 126	593 318	1,15%
SEPF	21 227	23 162	-8,35%
Régie Eau industrielle	270 501	341 304	-20,74%
Sous Total budgets annexes	74 391 905	74 234 063	0,21%
Total budgets principal et annexes	139 315 877	137 837 566	1,07%

Ce poste d'un montant de 139.315.877 € en 2012 enregistre sur certains budgets des hausses mais aussi des baisses sur d'autres, mais au final, il progresse faiblement (+1,07% et 1.852.702 € en volume) par rapport à la prévision du Budget Primitif 2011 ajustée en DM fiscales n°3 et 8 (137.837.566 €).

Si l'on neutralise, sur 2011, les dépenses des deux Budgets Abattoir, l'évolution ressort sur les budgets annexes à 1,30% et tous budgets à 1,66%, ce qui demeure, dans tous les cas, très raisonnable.

1-6-11 - L'écrêtement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunale set Communales (FPIC) : 2.500.000 €

Cette année, dans le prolongement de l'article 125 de la loi de Finances pour 2011, la disposition phare du Projet de Loi de Finances pour 2012, pour les communes et EPCI, est la création, à compter de 2012, du Fonds National de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales qui vise à renforcer la solidarité financière entre les communes et EPCI.

L'objectif de péréquation à l'horizon 2015, est fixé à 2 % des recettes fiscales des communes et EPCI, avec une montée en puissance en 2012, 2013 et 2014 (soit, respectivement, 0,5 %, 1 %, 1,5 % et 2% en 2015).

En 2015, le fonds devrait atteindre un milliard d'euros et serait doté de 250M€ dès 2012.

Le prélèvement serait calculé en fonction de la richesse fiscale mesurée au niveau des ensembles intercommunaux (EPCI+ communes) avec la généralisation du potentiel financier agrégé (PFIA) comme critère de mesure du prélèvement.

A partir du dispositif proposé au PLFI 2012 et sur la base des simulations réalisées par la DGCL à partir du texte tel qu'il a été proposé dans le PLF, l'ensemble intercommunal « cubien » contribuerait, en 2012, au FPIC à hauteur de 2.496.179 €, (soit 3,45€ par habitant/DGF), sans possibilité de récupérer une partie de cette somme, et sur 4 ans pour un montant total évalué à 9.984.716 €, (13,79 € par habitant/DGF).

Dans l'attente de la connaissance du dispositif qui sera adopté, au final, par le Parlement, (Si, toutefois, sa mise en place n'est pas différée au 1^{er} janvier 2013), la CUB s'est, donc, référée à la simulation réalisée par la DGCL pour inscrire à son budget une contribution au fonds arrondie à 2.500.000 €.

1-6-12 - Les dépenses exceptionnelles de fonctionnement du BA Transports :
2.750.000 €

Ces dépenses liées au tramway fluctuent d'un exercice à l'autre. En 2011, elle s'élève à 5.150.000 € et en 2012, les crédits demandés s'établissent à 2.750.000 €.

II - LES RECETTES

2.1. - L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement représente le montant que la collectivité réussit à dégager sur les éléments de sa gestion afin de financer tout ou partie de ses investissements.

Il représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement qu'ils soient courants, financiers ou exceptionnels.

Son niveau témoigne de la faculté de la collectivité à assurer le renouvellement de ses immobilisations et à conduire une politique d'investissement.

L'épargne brute de gestion est obtenue en déduisant du résultat de gestion les intérêts de la dette à payer dans l'exercice.

L'épargne nette ou autofinancement net est obtenue en déduisant de l'épargne brute le montant de l'annuité en capital à rembourser dans l'exercice.

Telle qu'elle ressort du synoptique "comptes consolidés simplifiés", joint en annexe, l'épargne brute s'élève à 284.488.733 € et représente 30,46 % des recettes de fonctionnement contre 281.120.920 € et 30,70 % au budget primitif 2011 + DM fiscales.

Comme indiqué lors du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2012, ce constat est cependant **toute relatif et un peu en trompe l'œil** car il aurait suffi que la CUB ait besoin de réaliser un montant d'emprunts plus importants en 2011 pour faire chuter ce ratio.

L'épargne nette ou autofinancement net s'élève à 236.168.549 € et représente 25,28 % des recettes de fonctionnement contre 233.088.518 € soit 25,45 % au budget primitif 2011 + DM fiscales.

L'épargne nette se répartit, par budget, comme suit :

- BUDGET GENERAL - DETAIL DE L'AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS -

Budgets	Prélèvement sur fiscalité pour financement des investissements	Recettes exploitation. & Fiscalité (Excédent amort. s/ Dette Capital utilisé pour Investissements)	Recettes exploitation affectées au financement Investissements	Prélèvement sur fiscalité des communes (Art.55 loi SRU)	TOTAL	%
Principal	144 467 413	0	0	1 164 748	145 632 161	61,66%
Déchets ménagers et assimilés	4 696 019	5 069 511	0	0	9 765 530	4,13%
Assainissement	0	9 309 075	11 602 529	0	20 911 604	8,85%
Transports (bus)	0	0	0	0	0	0,00%
Transports (Tramway)	0	36 992 781	22 101 652	0	59 094 433	25,02%
Abattoir	0	0	0	0	0	0,00%
Crématorium	0	100 721	0	0	100 721	0,04%
Régie Rest. Administratifs	0	34 000	0	0	34 000	0,01%
SEPF *	0	0	0	0	0	0,00%
Réseau de chaleur	0	0	590 000	0	590 000	0,25%
SPANC *	0	0	0	0	0	0,00%
Eau Industrielle	0	40 100	0	0	40 100	0,02%
TOTAL	149 163 432	51 546 188	34 294 181	1 164 748	236 168 549	100,00%
	63,16%	21,83%	14,52%	0,49%	100,00%	

* SEPF : Service Extérieur des Pompes Funèbres

* SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Ceci ayant été précisé, l'autofinancement peut, en terme de présentation, être réparti en cinq catégories.

2.1.1 – Prélèvement sur fiscalité pour le financement des investissements : 149.163.432 €

Ce prélèvement est situé à près de 97 % sur le budget principal.

Il permet de financer à hauteur de :

- 144.467.413 €, une partie du programme d'équipement 2011 et 4.000.000 € de crédits de dépenses imprévues,
- 4.696.019 €, une partie des investissements prévus au budget annexe Déchets Ménagers,

2.1.2 - Prélèvement complémentaire obligatoire sur fiscalité et recettes d'exploitation pour financement des investissements : 51.546.188 €

Budget Annexe Déchets Ménagers : 5.069.511 €

La prévision de dotation aux amortissements s'élève dans ce budget à 6.206.911 € pour un remboursement de dette en capital de 1.137.400 €. Il en résulte un solde disponible de 5.069.511 € affecté à la couverture des investissements programmés.

Budget Annexe Assainissement : 9.309.075 €

La prévision de dotation aux amortissements à dégager s'élève à 13.266.352 € pour un remboursement de dette en capital de 3.957.277 €. Il en résulte un solde disponible de 9.309.075 € affecté à la couverture des investissements programmés.

Budget Annexe Transports : 36.992.781 €

La prévision de dotation aux amortissements s'élève, pour 2012, à 47.814.102 € pour un remboursement de dette en capital de 10.821.321 €. Il en résulte un solde disponible de 36.992.781 € affecté à l'autofinancement d'une partie des investissements prévus sur ce budget.

Budget Annexe de la Régie des Restaurants Administratifs : 34.000 €

Ce budget ne présentant pas de dette, la dotation aux amortissements de 123.000 € permet, après financement de la reprise de quote-part de subvention de 89.000 €, de dégager un excédent de 34.000 € mis en réserve dans l'attente de son utilisation.

Budget Annexe du Crématorium : 100.721 €

Ce budget ne présentant pas de dette, la totalité de la dotation aux amortissements (100.721 €) est mise en réserves.

Budget Annexe Eau Industrielle : 40.100 €

2.1.3 - Prélèvement sur recettes d'exploitation pour financement des investissements : 34.294.181 €

Ce prélèvement est réparti entre les budgets suivants :

Budget annexe Assainissement : 11.602.529 €

Cette somme permet de financer pour partie les investissements programmés en 2012.

Budget Annexe Transports : 22.101.652 €

de versement Transport affecté à même hauteur au financement d'investissements programmés en 2012 en faveur du TCSP.

Budget annexe Réseau de chaleur : 590.000 €

Cette somme permet de financer 3.000 € investissements en 2012, le solde étant en réserve en attendant son utilisation.

2.1.4 - Prélèvement sur fiscalité des communes assujetties à la pénalité pour non respect du quota de logements sociaux prévu par l'article 55 de la loi SRU : 1.164.748 €

Ce prélèvement est affecté, par le biais du virement au profit de la section d'investissement, au crédit prévu pour permettre le versement de la participation de la Communauté à des opérations présentant un surcoût du fait de surcharges foncières et des aides à des opérations situées sur des communes déficitaires en logements sociaux.

2.2. - LE DETAIL DES RECETTES

En dehors de l'autofinancement détaillé ci-dessus, les principaux postes de recettes du budget primitif peuvent être déclinés, en mouvements réels, comme suit :

RUBRIQUE	2012		2011 + DM Fiscales	
	MONTANT	% du total	MONTANT	% du total
Les emprunts à réaliser	108 247 000	9,60%	89 551 500	8,16%
Les subventions et participations d'investissement	41 911 380	3,72%	47 537 803	4,33%
Le FCTVA	26 676 617	2,37%	23 226 992	2,12%
Cessions d'éléments d'actifs	10 000 000	0,89%	10 000 000	0,91%
Les autres recettes d'investissement	6 828 424	0,61%	11 270 781	1,03%
Les produits d'exploitation, de cessions d'éléments d'actifs	123 332 774	10,94%	121 481 236	11,07%
La DGF et la DGD	205 192 868	18,20%	207 432 077	18,90%
L'attribution de compensation et le prélèvement art. 55 loi SRU	15 643 713	1,39%	14 781 879	1,35%
Autres dotations et allocations (allocations compensatrices)	106 676 766	9,46%	108 325 662	9,87%
Impôts et taxes (CET en 2011, TEOM, VT)	483 180 578	42,85%	463 671 199	42,26%
TOTAL	1 127 690 120	100,00%	1 097 279 129	100,00%

C.E.T = Contribution Economique Territoriale
D.G.D. = Dotation Générale de Décentralisation
D.G.F. = Dotation Globale de Fonctionnement
F.N.G.I.R. : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
T.E.O.M. = Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
T.P. = Taxe professionnelle
V.T. = Versement Transport

2.2.1 - Les emprunts à réaliser : 108.247.000 €

En 2012, la répartition par budget des besoins de financement est la suivante :

Budget Principal.....	91.400.000 €
Budget annexe Assainissement.....	2.270.000 €
Budget annexe Transports.....	14.577.000 €

2.2.2 - Les subventions et participations d'investissement : 41.911.380 €

2.2.2-1 - Les subventions d'investissement : 24.901.380 €

Les *subventions d'investissement* peuvent être détaillées comme suit :

Organismes	Budget Principal	Asst ^o	Tps	Réseau de Chaleur	TOTAL
Etat	7 403 869				7 403 869
ADEME	377 291				377 291
Agence de l'Eau Adour Garonne		3 690 425			3 690 425
Région	6 168 224				6 168 224
Département	3 000 000				3 000 000
Communes	996 250				996 250
SNCF	0				0
RFF	0				0
Fonds européens	250 000				250 000
ANRU	947 821				947 821
SEGECE	239 500				239 500
Aménageurs	0				0
Autres	1 828 000				1 828 000
TOTAL	21 210 955	3 690 425	0	0	24 901 380

(1) AFIF : Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France

(2) ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

2.2.2-2 - Les participations d'investissement : 17.010.000 €

Les participations d'investissement peuvent être déclinées comme suit :

- Taxe locale d'équipement : 5.000.000 €
(dont 4.000.000 € affectés au financement du programme d'équipement, le solde finançant la rétrocession de 1/7^o du produit perçu en N-1 aux communes).
- produit des amendes de police : 5.500.000 €
- Participations au titre des PAE : 6.510.000 €
(dont 2.436.919 € à rétrocéder aux communes concernées).

2.2.3 - Le Fonds de Compensation à la T.V.A. : 26.676.617 €

Cette ressource, affectée en investissement, se répartit à raison de 25.292.147 € au budget principal et de 1.384.470 € au budget annexe « Déchets ménagers et assimilés ». Elle est calculée au taux de 15,482 % sur les dépenses éligibles en 2010.

Par ailleurs, Il est ici rappelé que dans les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, le FCTVA se situe hors de l'enveloppe élargie normée.

2.2.4 – Les cessions d'éléments d'actifs : 10.000.000 €

Directement comptabilisées en section d'investissement au budget primitif, elles s'établissent, au budget principal, à 10.000.000 €, prévision identique à celle retenue pour 2011.

(Une prévision de 50.000 € est comptabilisée au Budget Annexe Transports, en section de fonctionnement au titre de la cession de matériel roulant réformé).

2.2.5 – Les autres recettes d'investissement : 6.828.424 €

Les autres recettes d'investissement peuvent être détaillées comme suit :

- Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A..... 5.136.871 €
- Diverses créances en capital (compte 27)..... 1.691.553 €

Les créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A se situent au Budget annexe Assainissement.

Les créances en capital sont, pour l'essentiel, composées de la part en capital (1.674.718 €) de la dette de l'eau remboursée par le délégataire au travers d'une redevance qu'il s'est engagé à verser à l'autorité concédante.

RAPPEL

DEPENSES D'EQUIPEMENT INSCRITES DES LE BUDGET PRIMITIF 2012 (Comptes 20, 204, 21 et 23)

TABLEAU PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

COMPARATIF 2012/2011

Libellés	2012	% du total	2011+ DM Fiscales	% du total
Emprunts	108 247 000	25,66%	89 551 500	21,95%
Subventions et participations diverses	28 974 461	6,87%	36 817 688	9,02%
FCTVA	26 676 617	6,32%	23 222 022	5,69%
Amendes de police	5 500 000	1,30%	4 500 000	1,10%
Taxe Locale d'Equipement	4 000 000	0,95%	4 000 000	0,98%
Part. pour non réalisation de places de Stationnement.	0	0,00%	0	0,00%
Autres ressources d'investissement	5 193 806	1,23%	9 703 444	2,38%
Cessions d'actif (terrains, immeubles)	10 000 000	2,37%	10 000 000	2,45%
Autofin. sur recettes d'exploitation (VT, TRE, etc,,)	34 871 929	8,27%	29 524 788	7,24%
Autofinancement sur fiscalité et sur excédent amort.	198 310 238	47,02%	200 726 119	49,19%
Total Programme	421 774 051	100,00%	408 045 561	100,00%

- *Ce tableau ne tient pas compte de :*
 - *l'autofinancement réservé pour financer le crédit des dépenses imprévues (4.000.000 €) inscrit en section d'investissement du budget principal,*
 - *l'excédent de financement non utilisé dégagé aux budgets annexe Réseau de Chaleur (587.000 €) Restaurants Administratifs (34.000 €).*
- *Il tient compte du financement pour la « provision pour aléas » figurant au Budget annexe Transports (2.100.000 €).*

2.2.6 - Les produits de fonctionnement non individualisés :

2.2.6.1 – Les autres produits non individualisés : 123.332.374 €

Ils sont constitués par :

2.2.6.1.1 - Les produits du budget principal :

	2011	2010+DM fiscale	Ecart	% d'évolution
Produits financiers	9 880	11 127	-1 247	-11,21%
Atténuations de charges de personnel	50 000	50 000	0	0,00%
Produits des services et du domaine	4 061 426	4 412 426	-351 000	-7,95%
Autres produits de gestion courante	3 329 005	3 943 088	-614 083	-15,57%
Dotations, subventions et participations non individualisés	183 000	183 000	0	0,00%
Autres produits exceptionnels	437 268	437 268	0	0,00%
S/TOTAL	8 070 579	9 036 909	-966 330	-10,69%

2.2.6.1.2 - Les produits des budgets annexes :

	2012	2011+DM fiscales	Ecart	% d'évolution
Les produits du service des déchets ménagers et assimilés	10 240 000	9 558 000	682 000	7,14%
les produits du service de l'Assainissement (TRE, surtaxe assainissement versée par le Fermier, etc)	30 415 815	29 314 430	1 101 385	3,76%
Les produits du SPANC	99 884	186 000	-86 116	-46,30%
Les produits de la Régie Eau Industrielle	548 000	545 000	3 000	0,55%
les produits du service des Transports Publics + cessions d'éléments d'actif	70 787 596	68 779 247	2 008 349	2,92%
les produits du B.A. Parcs de Stationnement	0	0	0	0,00%
les produits d'exploitation de la Régie Abattoir	0	994 150	-994 150	-100,00%
les produits de la Régie des Restaurants Administratifs	975 400	873 000	102 400	11,73%
les produits du Réseau de Chaleur (+surtaxe)	1 255 500	1 240 500	15 000	1,21%
les produits du Crématorium	900 000	900 000	0	0,00%
les produits du SEPF	40 000	54 000	-14 000	-25,93%
S/TOTAL	115 262 195	112 444 327	2 817 868	2,51%
TOTAL	123 332 774	121 481 236	1 851 538	1,52%

Il convient de préciser que dans les produits non individualisés figurent la part de la redevance Assainissement (surtaxe revenant à notre Etablissement), les produits tarifaires du service des transports et la redevance du Réseau de distribution de chaleur issue également des engagements du nouveau délégataire.

Les produits du service des transports sont, à nouveau, en hausse du fait principalement de l'engagement pris par Kéolis le nouveau délégataire (Les seules recettes du Délégataire évoluent de 3,33%). Une diminution des produits de cession de bus (-230.000 €) est également enregistrée.

Au Budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés », une majoration nette importante des produits est observée (+682.000 €) provenant de meilleures rentrées de soutiens attendus des Eco-organismes comme Eco Emballages, Eco Folio et OCAD3E.

Par ailleurs, du fait de la cessation d'activités de la Régie Abattoir à compter du 1^{er} janvier 2012, il n'y a plus de produit de ce service.

Au Budget Principal, la diminution nette enregistrée provient essentiellement de l'expiration de la prise ne charge par Lyonnaise des eaux en tant que concessionnaire du service, de la dette ancienne du service de l'eau venue à extinction (dernière annuité de 191.462 € en 2011), de la fin en 2012 du versement par ce même délégataire de sa participation annuelle de 400.000 € à la baisse du prix de l'eau en faveur des bailleurs sociaux, de la disparition des produits du complexe de la Viande (-450.000 €) à la suite de la fermeture de cet équipement.

Tous budgets confondus, cette rubrique progresse de 1,52 % et de 2,36% en neutralisant, sur 2011, les produits de la Régie Abattoir pour rendre les exercices comparables.

2.2.6.1.2.1 - La redevance Assainissement : 24.800.000 €

La surtaxe Assainissement est la principale ressource de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement.

Les simulations prospectives réalisées ont montré, à plusieurs reprises, qu'avec une actualisation annuelle de la redevance assainissement par référence à un taux d'évolution des charges proche de l'inflation et sous réserve que les consommations d'eau ne chutent pas sensiblement, ce budget était en mesure de supporter les investissements programmés notamment pour se mettre en conformité avec les directives européennes

En 2011, le Conseil de communauté, a décidé de reconduire, par délibération 2010/0923 du 17 décembre 2010, le montant de la surtaxe communautaire qui était de 0,6210 € HT/m³ en 2010.

Pour 2012, plusieurs éléments sont à prendre en compte pour la fixation de la redevance, à savoir :

1. la disparition du coefficient de dégressivité appliquée aux gros consommateurs
2. la reconduction de l'hypothèse de volume assujettis à l'assainissement atteignant 38 millions de m³ en 2011.

Par conséquent, dans cette année précédant la révision du Contrat d'Affermage, qui est susceptible d'entraîner des modifications dans la gestion du Service Public de l'Assainissement Collectif, il est proposé de reconduire le tarif de la surtaxe en vigueur depuis 2009, permettant, sous réserve d'un maintien des consommations au niveau estimé, d'escompter une recette prévisionnelle pour 2012 de 24.800.000 €.

2.2.6.1.2.2 - La redevance du Réseau de Chaleur : 1.250.000 €

Le produit de cette redevance découle du nouveau contrat de délégation de service public signé pour l'exploitation du complexe thermique des Hauts de Garonne et des engagements pris par le délégataire dans ce cadre.

2.2.7. - La D.G.F. et la D.G.D. : 205.192.868 €

2.2.7.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 201.419.580 €

Dans le cadre de la loi de Finances pour 2012, la Dotation d'intercommunalité, première part de la DGF des Communautés Urbaines devrait être gelée sur la base de son montant 2011, sachant que dans le PLFI 2012, la dotation de compensation élargie, seconde part, devrait subir une réfaction de -1,6 %.

Dans le projet de Budget, la **Dotation d'intercommunalité est donc gelée à 63.708.221 € et la dotation de compensation subit une réfaction de -2.239.209 € (-1,6%) pour s'établir à 137.711.359 € (pour 139.950.568 € en 2011).**

2.2.7.2 - La Dotation Générale de Décentralisation des transports scolaires : 3.773.288 €

Depuis 2009, le montant de la dotation générale de décentralisation (DGD) « Transports scolaires » perçu par la Communauté est **gelé** par l'Etat dans le cadre l'association des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques.

Cela est, à nouveau, le cas pour 2012 au regard du tableau de synthèse des « Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en projet de loi de finances pour 2012 » remis au Comité des Finances Locales lors de sa séance du 27 septembre dernier.

L'effort demandé par l'Etat devant courir sur au moins 3 ans à partir de 2011, le montant de la DGD attribué en 2008 à hauteur de 3.773.288 € est donc reconduit pour 2012 dans le budget communautaire, équivalant à une nouvelle baisse en euro constant.

2.2.8 - L'attribution de compensation versée par les communes : 14.478.965 €

Dans le cadre du régime ancien de la taxe professionnelle unique qui n'a plus cours aujourd'hui, les communes qui ont reçu, en 2001, de la Communauté plus de produit provenant de l'impôt ménages, dotations comprises qu'elles n'ont remis de produit de taxe professionnelle, dotations comprises, versent chaque année à notre Etablissement une attribution de compensation correspondant à la différence entre ces deux produits. Ce dispositif n'a pas été remis en cause dans le nouveau régime fiscal de la Contribution Economique Territoriale.

La prévision inscrite à ce poste repose, en l'état actuel, sur celle de 2011 ajustée par délibération n° 2011/0383 du 27 mai 2011.

2.3. - LES IMPOTS ET TAXES : 483.180.578 €

Ceux-ci comprennent :

- le versement transport (VT),
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),
- les taxes relevant de la fiscalité économique et de la fiscalité ménages.

Ces recettes appellent les commentaires suivants :

2.3.1. - Le Versement Transport : 146.000.000 €

A données comparables et au taux de 1,80 %, le produit du Versement Transports s'est élevé au CA 2010 à 131.583.653,94 € pour 127.809.794,50 € au CA 2009, soit une évolution de 2,95 % pour 2,04 % en 2009 et 3,94 % en 2008.

En application de la faculté qui lui était donnée par l'article 55 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le Conseil de Communauté a décidé, par délibération n° 2010/0749 du 22 octobre 2010, de porter le taux du VT de 1,80 à 2,00 % à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette décision a permis à la CUB d'inscrire à son Budget Primitif 2011 un produit de VT évalué à 142 millions qui, sauf imprévus, devrait être atteint.

Compte tenu de ce qui précède, pour 2012, il est tablé sur une prévision de recette de VT de 146 millions d'euros en progression de 2,82 %.

2.3.2 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 75.420.000 €

Comme chaque année, depuis 2005, l'évolution du produit de la TEOM dépend d'une procédure qui se déroule en deux temps :

- la détermination, avant le 15 octobre d'une année, pour être applicable à compter de l'année suivante, de zones de perception ou secteurs d'assiette si ceux-ci sont à modifier,
- la fixation, au plus tard le 31 mars (ou le 15 avril certaines années) de l'exercice de perception de l'impôt, du ou des taux de la taxe pour les divers secteurs de collecte choisis, en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

En 2011, la CUB a enregistré, à taux constants, une évolution de son produit de 3,44% par rapport à la prévision ajustée 2010 (70.922.903 €). Au CA 2010, le produit de TEOM encaissé au Budget annexe « Déchets Ménagers et assimilés » s'est élevé à 71.260.682 € et a évolué de 2,90% par rapport au produit perçu en 2009 (69.251.810 €).

Pour 2012, à **taux inchangés**, il est tablé sur une évolution du produit de la TEOM de **2,80 %**.

Au Budget 2012, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** couvre 71,09 % des dépenses d'exploitation pour 66,77% de ces mêmes dépenses en 2011 corrigée de la DM fiscale n°3. Ce même produit couvre, en 2012, 74,46 % des charges hors prélèvement complémentaire en faveur de la section d'investissement (pour 74,28% en 2011).

2.3.3 - Les produits fiscaux attendus au titre de la fiscalité économique et de la fiscalité ménages dans le cadre de l'application du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique : 261.760.578 €

Avec le nouveau régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la CUB, perçoit, depuis 2011, diverses taxes et compensations pouvant être classées par groupe :

- Le groupe des « Impôts économiques »
- Le groupe des « Impôts Ménages »
- Le groupe des « Allocations compensatrices ancien régime »
- Le groupe des « dotations de compensation nouveau régime »

2.3.3.1 Le groupe des impôts économiques : 172.834.000 €

Dans l'attente de la communication des données définitives en février/mars prochain des données pour 2012, il est supposé, en l'état actuel, que ce groupe, qui rassemble la CFE, la CVAE, l'IFER et la TASCOM, évolue de 7,00 % par rapport aux données 2011, avec :

- ✓ une CFE évaluée à 103.000.000 €,
- ✓ une CVAE évaluée à 57.234.000 €,
- ✓ une IFER de 2.600.000 €
- ✓ une TASCOM estimée à 10.000.000 €.

2.3.3.2 Le groupe des « Impôts ménages »: 88.926.578 €

A l'occasion de la réforme de la Taxe Professionnelle, les EPCI et communes concernés se sont vus transférer la **Taxe d'Habitation** et la **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** prélevées par le Département sur leur territoire à partir du taux départemental auquel s'ajoute la récupération du produit correspondant à la diminution des frais de gestion perçus par l'État se traduisant par une correction du taux de TH précité de 0,034 s'agissant de la TH et de 0,0485 pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Pour ce groupe, évalué à **88.926.578 €** et qui rassemble la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et la Taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, il a été supposé que l'ensemble évolue de 2,48%, la Taxe d'Habitation évoluant, à elle seule, de 2,50%.

L'ensemble des deux groupes de fiscalité mentionnés ci-dessus (Impôts économiques et Impôts Ménages) est supposé évoluer, au global, de 5,42%.

2.3.3.3 Le Groupe des Allocations compensatrices « ancien régime » : 10.445.522 €

Ce groupe rassemble les anciennes dotations de compensation liées au régime de la Taxe Professionnelle [Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP) + Compensation Recettes des Professions Libérales] regroupées, à partir de cette année, en une « *Dotation de Compensation Unique spécifique (TP)* », la Réduction éventuelle des bases des Créations d'Établissements, les compensations des exonérations accordées en zone d'aménagement du territoire (ZFU, ZRU), la compensation des exonérations de Taxe d'habitation.

Pour cette dernière compensation, l'article 77 de la loi de finances pour 2010 prévoit que les EPCI et collectivités qui se voient attribuer la Taxe d'habitation départementale bénéficient des allocations compensatrices correspondant aux exonérations accordées au titre de cette taxe par la collectivité qui en était antérieurement bénéficiaire.

La majorité de ces dotations est comprise dans les « variables d'ajustement » dont le taux de réfaction est fixé, chaque année, par la loi de Finances de telle sorte que l'ensemble des dotations et concours financiers de l'Etat, n'évolue pas plus vite que la norme fixée par les lois de programmation pluriannuelle visant au redressement des finances publiques.

En l'état actuel, le tableau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales tel qu'il ressort du PLF 2012, fait ressortir un taux de réfaction de 14,5% pour -7,41% en 2011.

Sur ces dotations « variables d'ajustement », la CUB a, donc, appliqué à ses dotations « variables d'ajustement » un taux de réfaction de -14,5%, ce qui entraîne les baisses suivantes :

Libellés	2011	2012	Evolution en %	Evolution en Montant
Compensation Unique de compensation spécifique à la TP	7 885 757	6 742 322	-14,50%	-1 143 435
Compensation CUB ZFU y compris à partir de 2011 Compensation CFE CUB, CRA et CG33 dans ZFU	705 461	200 000	-71,65%	-505 461
Total	8 591 218	6 942 322	-19,19%	-1 648 896

Il doit être noté que la dotation de compensation ZFU/ZRU tient compte non seulement du taux de réfaction de -14,50% mais également de l'impact de sorties d'exonération.

Quant à la **dotation de compensation des exonérations de Taxe d'Habitation** héritée également du Département de la Gironde sur le territoire de la CUB, cette compensation est la seule avec la compensation d'exonération de TFPNB (perçue par les communes) à ne pas servir de variable d'ajustement.

Elle est donc calculée en fonction du taux départemental corrigé de 1991 et des bases exonérées n-1. Elle n'est ni gelée ni réduite, elle suit la dynamique des bases exonérées. En l'absence d'informations sur son évolution pour 2012, le montant notifié par la DGFIP pour 2011 a été reconduit pour l'année prochaine, soit une prévision de 3.503.200 €.

2.3.3.4 - La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) : 90.224.000 €

Les textes de réforme de la Taxe Professionnelle ont prévu, pour assurer une neutralité budgétaire et un mécanisme de transition entre les deux régimes fiscaux (TP et CET) que dans un premier temps, une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP viendrait, pour chaque niveau de collectivité, assurer la garantie des ressources et que dans un second temps, pour chaque niveau de collectivité, un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) devait intervenir pour assurer que les ressources de chaque collectivité, prise individuellement, ne soient pas modifiées par la réforme.

Tel est le dispositif qui s'est appliqué en 2011 et la Communauté Urbaine s'est donc vue notifier, au cours de la présente année, des montants de DCRTP et de FNGIR, d'abord provisoires en avril 2011, les services de l'Etat n'ayant pas eu le temps matériel d'intégrer dans les données l'ensemble des nouvelles dispositions insérées dans la loi de Finances pour 2011 pour améliorer le dispositif de la réforme voté dans le cadre de la loi de Finances pour 2010, puis définitifs à la fin du mois d'octobre 2011.

Pour éviter que dans le cadre de la réforme, il y ait des collectivités gagnantes et des collectivités perdantes, le Législateur a donc imaginé un dispositif permettant d'assurer un passage au nouveau régime en neutralité budgétaire.

Il a créé un **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** ayant pour vocation d'allouer une compensation ou de recevoir un versement de la part des collectivités en tenant compte de l'écart existant entre un niveau de ressources théoriquement perçu en l'absence de réforme et un montant de ressources perçu après réforme.

Pour la CUB,

Les ressources théoriques hors réforme ou à remplacer, constituant le « 1^{er} terme de comparaison » (A), prises en compte ont été les suivantes les suivantes :

- La compensation relais de taxe professionnelle versée en 2010
- Les allocations compensatrices à percevoir en 2010

On été retirés de ces ressources :

- Le prélèvement France Télécom opéré en 2010 corrigé de l'éventuelle réduction de bases entre 2003 et 2010
- Le prélèvement opéré en 2010 au profit du FDPTP

Les ressources nouvelles issues de la réforme, constituant le « second terme de comparaison » (B), prises en compte ont été les suivantes :

- La cotisation foncière des entreprises
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux + Transformateurs
- Le produit de référence de la Taxe d'Habitation
- Le produit de référence de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- La cotisation additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- Les allocations compensatrices de Taxe d'Habitation
- Les allocations compensatrices de Taxe Professionnelle

La différence entre le 2nd terme de comparaison et le 1^{er} terme a fait l'objet d'une compensation dans le cadre du FNGIR lorsqu'elle était négative et a donné lieu à un prélèvement au profit du FNGIR lorsqu'elle était positive.

Pour la CUB, cette différence étant largement négative, elle s'est vue communiquer en date du 27 octobre 2011, au titre de la DCRTP, un montant définitif de 35.181.114 € et en fonction du produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) communiqué (revue d'ailleurs à la baisse par rapport au montant provisoire notifié en avril 2011), un montant définitif de FNGIR de 61.050.130 €.

Pour 2012, tant le montant de la DCRTP que celui du FNGIR ont été reconduits dans le projet de Budget Primitif.

Tels sont les commentaires pouvant être faits pour donner tous éclairages sur le contenu du projet de Budget Primitif aujourd'hui proposé pour l'exercice 2012 étant rappelé, en propos conclusifs que :

- **2012 correspond à la douzième et dernière année d'unification des taux communaux de CFE (auparavant de TP) (taux unifiés sur 12 ans).**
- **2012, verra donc l'aboutissement d'une décision prise le 13 juillet 2000 pour un taux unique, non pas de TP qui n'existe plus, mais de CFE sur l'ensemble du territoire communautaire.**
- **Le projet de budget primitif 2012 est aujourd'hui construit avec une hypothèse de maintien du Taux de référence de CFE, fixé au mois d'avril dernier, à 34,91%, en intégrant les taux de TP départementaux et régionaux et l'application de coefficients multiplicateurs (frais de gestion et abattement 16%) fixés par la loi.**
- **Toutefois, ce n'est qu'au vu des éléments de fiscalité économique, des taxes ménages et des allocations compensatrices de l'Etat que la CUB pourra se déterminer en mars ou avril prochain.**
- **En l'absence d'informations aujourd'hui disponibles, les prévisions mentionnées dans l'esquisse budgétaire reposent, en effet, sur des évaluations faites par notre Etablissement et sont donc susceptibles d'être revues, le moment venu.**



- BUDGET PRIMITIF 2012 - BALANCE GENERALE - COMPTES AGREGES (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Comptes	LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Total général des sections d'investissement	606 949 272	606 670 272	477 631 154	193 663 421	28 418 118	312 906 851
	BUDGET PRINCIPAL						
001	Résultat d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	144 268 520	0	0	0	144 268 520
024	Cessions immobilières	0	10 000 000	0	10 000 000	0	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 652 250	37 898 677	0	0	4 652 250	37 898 677
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 384 470	31 676 617	1 000 000	31 676 617	1 384 470	0
13	Subventions d'investissement	2 436 919	33 220 955	2 436 919	33 220 955	0	0
14	Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	31 882 786	91 400 000	31 882 786	91 400 000	0	0
18	Affectations	0	0	0	0	0	0
19	Différences sur réalisation	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	10 547 715	0	10 547 715	0	0	0
204	Immobilisations incorporelles	63 054 321	0	59 404 321	0	3 650 000	0
21	Immobilisations corporelles	34 956 900	0	34 956 900	0	0	0
23	Immobilisations en cours	193 952 136	0	193 952 136	0	0	0
24	Affectations (chez l'affectant)	0	0	0	0	0	0
26	Participations et créances rattachées	2 328 925	0	2 328 925	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	1 731 653	0	1 691 553	0	40 100
45	Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budget Principal	350 196 422	360 186 422	340 609 702	167 889 125	9 686 720	182 207 297
	BUDGETS ANNEXES						
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	12 394 248	12 394 248	12 287 400	0	106 848	12 394 248
	SPANC	433	433	0	0	433	433
	EAU INDUSTRIELLE	722 200	722 200	229 063	0	493 137	722 200
	Services à comptabilité distincte	93 659 270	93 659 270	84 492 754	14 577 000	9 166 516	79 082 270
	REGIE ABATTOIR	0	0	0	0	0	0
	REGIE RESTAURANTS AD	89 000	123 000	0	0	89 000	123 000
	RESEAU DE CHALEUR	843 828	1 430 828	295 337	0	548 491	1 430 828
	CREMATORIUM	100 721	100 721	100 721	0	0	100 721
	S.E.P.F.	0	0	0	0	0	0
	CAVEAUX	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budgets Annexes	155 762 850	166 373 850	137 021 452	26 674 296	18 731 398	130 699 654
	Total général section de Fonctionnement	1 087 850 264	1 087 850 264	649 637 966	934 026 699	438 312 298	153 823 665
	BUDGET PRINCIPAL						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	81 807 913	0	65 384 943	0	16 422 970	0
012	Charges de personnel et assimilées	122 411 764	0	80 519 431	0	41 892 333	0
013	Atténuations de charges	0	50 000	0	50 000	0	0
014	Atténuation de produits	91 056 665	0	91 056 665	0	0	0
022	Dépenses imprévues	12 181 115	0	12 181 115	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	144 268 520	0	0	0	144 268 520	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	37 898 677	4 652 250	0	0	37 898 677	4 652 250
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect ^e de	0	0	0	0	0	0
65	Charges de gestion courante	151 069 704	0	74 367 254	0	76 702 450	0
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	627 053	0	627 053	0	0	0
66	Charges financières	13 366 000	0	13 366 000	0	0	0
66112	Montant ICNE exercice N-1 - ICNE exercice	-52 000	0	-52 000	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	1 816 135	0	1 217 000	0	599 135	0
68	Dotations aux comptes d'amortissement	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine	0	62 289 508	0	4 061 428	0	58 228 080
73	Impôts et taxes	0	338 454 421	0	338 454 421	0	0
74	Dotations, subventions & participations	0	247 229 216	0	247 229 216	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	3 329 005	0	3 329 005	0	0
76	Produits financiers	0	9 880	0	9 880	0	0
77	Produits exceptionnels	0	437 268	0	437 268	0	0
78	Reprise sur amortissement et provisions	0	0	0	0	0	0
79	Transferts de charges	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budget Principal	656 451 646	656 451 646	338 667 461	693 671 216	317 784 086	62 880 330
	BUDGETS ANNEXES						
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	106 096 848	106 096 848	95 087 070	85 660 000	11 009 778	20 436 848
	SPANC	35 730 917	35 730 917	7 671 934	30 415 815	28 058 983	5 315 102
	EAU INDUSTRIELLE	187 540	187 540	187 107	99 884	433	87 656
	Services à comptabilité distincte	1 001 037	1 001 037	278 837	548 000	722 200	453 037
	REGIE ABATTOIR	283 159 400	283 159 400	204 077 130	220 560 884	79 082 270	62 598 516
	REGIE RESTAURANTS AD	441 000	441 000	441 000	0	0	441 000
	RESEAU DE CHALEUR	1 879 850	1 879 850	1 756 850	975 400	123 000	904 450
	CREMATORIUM	1 803 991	1 803 991	373 163	1 255 500	1 430 828	548 491
	S.E.P.F.	959 900	959 900	859 179	900 000	100 721	59 900
	CAVEAUX	138 235	138 235	138 235	40 000	0	98 235
	Sous - Total Budgets Annexes	431 398 718	431 398 718	310 870 505	340 455 483	120 528 213	90 943 236
	TOTAL	1 006 647 968	1 006 647 968	679 177 163	761 560 341	327 470 805	245 087 627
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	118 491 096	118 491 096	107 374 470	85 660 000	11 116 626	32 831 096
	SPANC	83 674 067	83 674 067	47 288 111	41 513 111	36 385 956	42 160 956
	EAU INDUSTRIELLE	187 973	187 973	187 107	99 884	866	88 089
	TRANSPORTS URBAINS	1 723 237	1 723 237	507 900	548 000	1 215 337	1 175 237
	GENERAL ABATTOIR	376 818 670	376 818 670	288 569 884	235 137 884	88 248 786	141 680 786
	REGIE ABATTOIR	441 000	441 000	441 000	0	0	441 000
	REGIE RESTAURANTS AD	1 968 850	2 002 850	1 756 850	975 400	212 000	1 027 450
	RESEAU DE CHALEUR	2 647 819	3 234 819	668 500	1 255 500	1 979 319	1 979 319
	CREMATORIUM	1 060 621	1 060 621	959 900	900 000	100 721	160 621
	S.E.P.F.	138 235	138 235	138 235	40 000	0	98 235
	CAVEAUX	0	0	0	0	0	0
	TOTAL SECTIONS BUDGET GENERAL	1 693 789 636	1 694 420 636	1 127 069 120	1 127 690 120	466 730 416	466 730 416
	Excédent d'investissement prévisionnel	621 000		621 000			
	Excédent de fonctionnement prévisionnel						
	TOTAUX EGAUX 2 à 2	1 694 420 636	1 694 420 636	1 127 690 120	1 127 690 120	466 730 416	466 730 416

LIBELLES	Budget Principal T.T.C	Dechets ménag ^{er} et assimilés T.T.C	Assainissement T.T.C	Transports H.T.	Budget Abattoir T.T.C	Régie Abattoir T.T.C	S.E.P.F. T.T.C	Crématorium T.T.C	Réseau de Chaleur	Régie Restaurants H.T.	Régie SPANC H.T.	Eau Industrielle H.T.	Budget Général
Recettes d'investissement													
Créances en annuités (capital)	1 691 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 691 553
Fonds de Compensation T.V.A.	25 292 147	1 384 470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 676 617
Créances sur transfert de droits à déduction TVA	0	0	5 136 871	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 136 871
Capacité de financement	172 615 861	11 150 000	26 048 475	59 094 433	0	0	0	100 721	590 000	34 000	0	40 100	269 673 590
Autres recettes d'investissement													
Taxe locale d'équipement	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000
Recettes grevées d'affection spéciale	12 010 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 010 000
Autres subventions d'investissement	21 210 955	0	3 690 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 901 380
Produit de cessions (Chap. 024)	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000
Autres Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
s/Total G													
(Total recettes d'investissement)	220 836 816	11 150 000	29 738 900	59 094 433	0	0	0	100 721	590 000	34 000	0	40 100	321 584 970
(Cap.de fin. + autres rec. d'invest.)													
Dépenses d'investissement													
Immobilisations incorporelles (cpté 20)	10 547 715	123 000	166 000	1 164 482	0	0	0	0	3 000	0	0	0	12 004 197
Immobilisations incorporelles (chap 204)	59 404 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 404 321
Immobilisations corporelles (cpté 21)	34 955 900	7 477 000	847 500	20 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	63 481 400
Immobilisations en cours (cpté 23)	193 952 136	3 550 000	34 645 400	50 206 951	0	0	0	100 721	0	0	0	0	282 455 208
Participations et créances rattachées (cpté 261)	2 328 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 328 925
Autres Dépenses (Part., provisions...)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses imprévues (cpté 020)	4 000 000	0	0	2 100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	6 100 000
Reversement de dotations & fonds globalisés d'investissement	3 436 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 436 919
s/Total H													
(Dépenses d'investissement hors dette)	308 626 916	11 150 000	35 658 900	73 671 433	0	0	0	100 721	3 000	0	0	0	429 210 970
Bassin financement Externe													
Subv d'invest du B.P. aux budgets annexes	-87 790 100	0	-5 920 000	-14 577 000	0	0	0	0	587 000	34 000	0	40 100	-107 626 000
Avances du B.P. aux budgets annexes	-3 650 000	0	3 650 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions d'Emprunts & avances AFBAG	40 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-40 100	0
Provisions d'Emprunts & avances AFBAG	91 400 000	0	2 270 000	14 577 000	0	0	0	0	0	0	0	0	108 247 000
Différence	0	0	0	0	0	0	0	0	587 000	34 000	0	0	621 000
Encours Dette au 31.12.2011	244 604 259	13 709 433	28 645 441	197 970 516	0	0	0	0	2 529 655	0	0	927 789	488 387 093
Encours Dette Auto-financement Brut	1,38	1,26	1,15	2,83	0,00	0,00	0,00	0,00	2,87	0,00	0,00	3,45	1,72
Rappel Ratio BP 2011 avec DM fiscales 3 et 8	1,91	1,25	0,97	3,93	0,00	0,00	0,00	0,00	4,15	0,00	0,00	5,45	2,23

**BUDGET PRIMITIF 2012 – MOUVEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE ENTRE LES BUDGETS
JOURNAL DES RETRAITEMENTS**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		139111	Quote-part de Subventions d' invest. inscrites au compte de résultat (Etat)	1 840 064	
040		13914	Quote-part de Subventions d' invest. inscrites au compte de résultat (Communes)	10 218	
040		13915	Quote-part de Subventions d' investissement inscrites au compte de résultat	593 818	
040		13917	Quote-part de Subventions d' invest. inscrites au cpte. de résultat (Fonds structurels)	16 867	
040		13918	Quote-part de Subventions d' invest. inscrites au compte de résultat (Autres)	729 135	
041		2762	Créances diverses (TVA déductible sur immobilisations)	5 136 871	
13		1315	Subvention d'équipement du budget principal pour déviations de réseaux du Tramway		3 650 000
041		21532	Installations à caractère spécifique (Equipement de mesure d'autosurveillance)		114 715
041		2313	Constructions de Bâtiments et installations (TVA)		1 388 880
041		2315	Installations, matériel et outillage industriels (TVA)		3 633 276
040		28	Amortissements		13 266 352
021		021	Virement de la section de fonctionnement		14 792 631
		TOTAL	INVESTISSEMENT	8 326 973	36 845 854
042		68	Dotations aux amortissements	13 266 352	
023		023	Virement au profit de la section d'investissement	14 792 631	
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		3 190 102
70		7063	Contribution pour évacuation au réseau d'eaux pluviales		2 125 000
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	28 058 983	5 315 102
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		13911001	Subventions d' investissement (Etat) inscrites au compte de résultat (réseau)	17 783	
040		13915001	Subventions d' investissement inscrites au compte de résultat (réseau)	4 034	
040		13911002	Subventions d' investissement (Etat) inscrites au compte de résultat (Tramway)	5 418 496	
040		13918001	Subventions d' invest* (Autres) inscrites au compte de résultat (réseau)	68 363	
040		13913002	Subventions d' investissement (Dépt.) inscrites au compte de résultat (Tramway)	9 225	
040		13914002	Subventions d' investissement (Communes) inscrites au compte de résultat (Tramway)	238 099	
040		13915002	Subventions d' investissement (Group* de Col*) inscrites au compte de résultat (Tramway)	3 237 702	
040		13917002	Subventions d' investissement (Feder) inscrites au compte de résultat (Tramway)	171 181	
040		13918002	Subventions d' invest* (Autres) inscrites au compte de résultat (Tramway)	1 633	
040		28	Amortissements		47 814 102
021		02100001	Virement de la section de fonctionnement		31 268 168
		TOTAL	INVESTISSEMENT	9 166 616	79 082 270
042		68	Dotations aux amortissements	47 814 102	
023		02300001	Virement au profit de la section d'investissement	31 268 168	
042		77712001	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		90 180
042		77700002	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		9 076 336
77		77400011	Subvention d'exploitation		53 432 000
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	79 082 270	62 598 516
REGIE DES ABATTOIRS					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
65		658	Contribution de la R E S A. F. aux charges d'exploitation	0	
77		774	Subvention d'exploitation		441 000
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	0	441 000
REGIE DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		139158	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat	89 000	
040		28	Amortissements		123 000
		TOTAL	INVESTISSEMENT	89 000	123 000
042		68	Dotations aux amortissements	123 000	
75		7552	Subvention d'exploitation		815 450
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		89 000
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	123 000	904 450
BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		28	Amortissements		100 721
		TOTAL	INVESTISSEMENT	0	100 721
042		68	Dotations aux amortissements	100 721	
77		774	Subvention exceptionnelle du Budget Principal		59 900
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	100 721	59 900
BUDGET ANNEXE SEPF					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
77		774	Subvention exceptionnelle du Budget Principal		98 235
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	0	98 235

**BUDGET PRIMITIF 2012 – MOUVEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE ENTRE LES BUDGETS
JOURNAL DES RETRAITEMENTS**

BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		13911	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (Etat...)	9 983	
040		13912	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (Région)	12 501	0
040		13914	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (communes)	25 605	
040		13915	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (Group de collect.)	267 871	
040		13918	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (Autres)	212 531	0
040		28	Installations, matériel et outillage industriels (TVA)		38 667
021		021	Virement de la section d'exploitation		1 392 161
		TOTAL	INVESTISSEMENT	648 491	1 430 828
042		68	Dotations aux amortissements	38 667	
023		023	Virement à la section d'investissement	1 392 161	
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		548 491
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	1 430 828	548 491
REGIE DE L'EAU INDUSTRIELLE					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		139111	Subventions d'investissement (Agence de l'Eau) inscrites au compte de résultat	98 410	
040		139118	Subventions d'investissement (Etat) inscrites au compte de résultat	45 847	
040		13912	Subventions d'investissement (Région) inscrites au compte de résultat	63 734	
040		13913	Subventions d'investissement (Département) inscrites au compte de résultat	39 297	
040		13915	Subventions d'investissement (Budget principal) inscrites au compte de résultat	67 858	
040		13917	Subventions d'investissement (Feder) inscrites au compte de résultat	117 891	
16		1687	Autres dettes	40 100	
040		28	Amortissements		508 757
021		021	Virement de la section de fonctionnement		213 443
		TOTAL	INVESTISSEMENT	493 137	722 200
042		68	Dotations aux amortissements	508 757	
023		023	Virement au profit de la section d'investissement	213 443	
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		453 037
77		774	Subvention exceptionnelle du Budget Principal		
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	722 200	453 037
REGIE DU SPANC					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
040		13915	Subventions d'investissement (Budget principal) inscrites au compte de résultat	433	
040		28	Installations, matériel et outillage industriels (TVA)		433
		TOTAL	INVESTISSEMENT	433	433
042		68	Dotations aux amortissements	433	
70		7068	Autres prestations de services		87 223
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		433
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	433	87 656
BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
10		10222	FCTVA		1 384 470
040		13911	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat	16 806	
040		139151	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	83 834	
040		13913	Quote-part de Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (Dépt)	5 000	
040		13917	Quote-part de subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	1 208	
040		28	Installations, matériel et outillage industriels (TVA)		6 206 911
021		021	Virement de la section d'exploitation		4 802 867
		TOTAL	INVESTISSEMENT	106 848	12 394 248
042		68	Dotations aux amortissements	6 206 911	
023		023	Virement à la section d'investissement	4 802 867	
75		7552	Subvention exceptionnelle du Budget Principal		20 330 000
042		777	Quote-part de subventions inscrites au compte de résultat		106 848
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	11 009 778	20 436 848
BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
10	01	10222	FCTVA Déchets ménagers et assimilés	1 384 470	
204	01	204164	Subvention d'investissement au BA Assainissement	3 650 000	
27	01	274	Prêts		40 100
021	01	021	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		144 268 520
040	01	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 652 250	37 898 677
		TOTAL	INVESTISSEMENT	9 686 720	182 207 297
011	0205	60	Achats de fournitures, énergie	55 000	
011		61	Services extérieurs	7 592 800	
011		62	Autres services extérieurs	8 687 947	
012		64	Charges de personnel	41 892 333	
011	8112	611	Prestations de services (Facturation au BP par le BA du SPANC)	87 223	
65	0200	657363	Subvention au budget annexe Restaurants Administratifs	815 450	
65	8112	6558	Contribution au BA Assainissement pour évacuation au Réseau d'eaux pluviales	2 125 000	
65	8120	657363	Subvention au BA Déchets ménagers	20 330 000	
65	8150	657364	Subvention au BA Transports	53 432 000	
67	92	67441	Subvention au budget annexe de l'Abattoir	441 000	
67	0260	67441	Subvention au budget annexe Crématorium	59 900	
67	0260	67441	Subvention au budget annexe SEPF	98 235	
023	01	023	Virement à la section d'investissement	144 268 520	
042	01	042	Opération d'ordre de transfert entre sections	37 898 677	4 652 250

**BUDGET PRIMITIF 2012 – MOUVEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE ENTRE LES BUDGETS
JOURNAL DES RETRAITEMENTS**

Chapitre	Fonction	Article	LIBELLES	Dépenses	Recettes
70	8120	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Déchets ménagers & assimilés		36 126 157
70	8112	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Assainissement		1 247 608
70	8150	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Transports		3 167 637
70	0260	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Crématorium		259 053
70	0260	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A SEPF		117 008
70	8161	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Réseau de Chaleur		59 572
70	8111	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Eau industrielle		8 336
70	8112	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A SPANC		1 962
70	0200	70841	Remboursement de frais de personnel par le B A Restaurants		905 000
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Déchets ménagers		5 308 760
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Assainissement		634 987
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A du SPANC		31 000
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Transports		2 506 700
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Crématorium		55 000
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A SEPF		15 500
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Réseau de Chaleur		118 000
70	0200	70872	Remboursement de frais d'administration générale par le B A Eau industrielle		18 000
70	0204	70872	Remboursement de charges mobilières et immobilières par le B A Assainissement		245 000
70	0204	70872	Remboursement de charges mobilières et immobilières par le B A Réseau de Chaleur		19 000
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A Assainissement		61 800
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A Déchets ménagers		6 125 000
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A Réseau de Chaleur		3 500
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A Transports		35 000
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par la Régie SPANC		5 000
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par la Régie de l'Eau Industrielle		2 000
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A SEPF		2 500
70	0203	70872	Remboursement de frais de véhicules par le B A Crématorium		5 800
70	0204	70872	Remboursement de frais de bâtiments par le B A Déchets ménagers		222 000
70	0204	70872	Remboursement de frais de contribution mobilière et immobilière par le B A Transports		753 000
70	0204	70872	Remboursement de frais de bâtiments par le B A Eau Industrielle		1 100
70	0204	70872	Remboursement de frais de contribution mobilière et immobilière par le B A SPANC		14 000
70	0204	70872	Remboursement de frais de bâtiments par le B A Crématorium		98 100
70	0204	70872	Remboursement de frais de bâtiments par le B A Restaurants		55 000
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	317 784 085	62 880 330
		TOTAL	INVESTISSEMENT	28 418 118	312 906 851
		TOTAL	FONCTIONNEMENT	438 312 298	163 823 565
		TOTAL	BUDGET GENERAL	466 730 416	466 730 416
		TOTAL	INVESTISSEMENT BUDGETS ANNEXES	18 731 398	130 699 554
		TOTAL	FONCTIONNEMENT BUDGETS ANNEXES	120 528 213	90 943 235

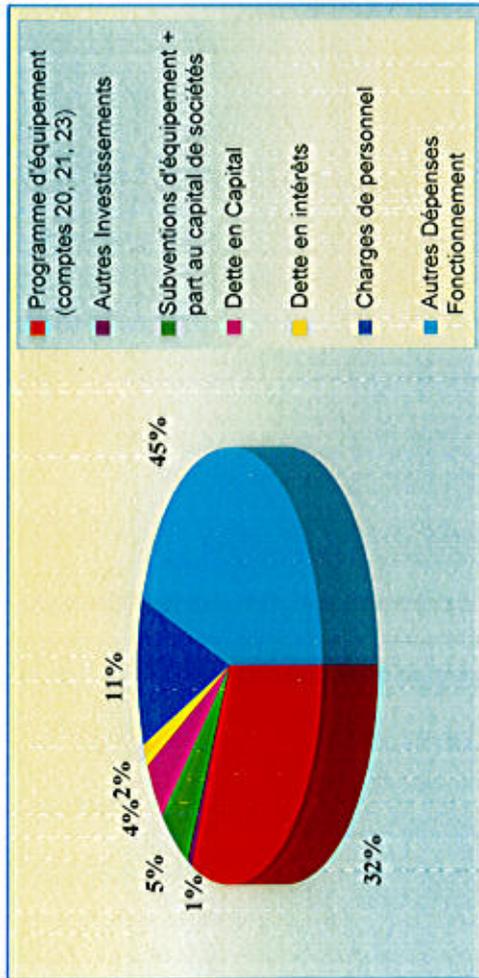
**ARTICLES 13 & 15 DE LA LOI DU 6 FEVRIER 1992 - DECRET N° 93-570 DU 27 MARS 1993
DONNEES SYNTHETIQUES DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
(TOUS BUDGETS CONFONDUS - BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES)**

N° Ratio	RATIOS	Mouvements réels				Observations	B.P. 2010 + DM Fiscale	B.P. 2011 +DM Fiscales	B.P. 2012
		714 761	714 761	714 761	714 761				
1	Service rendu Dépenses réelles de Fonctionnement Population	877	882	903		626.905.757,00 714 761	634.571.133,00 719 223	649.537.966,00 719 223	
2	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Produit des impositions directes Population	507	345	364	Contribution relais en 2010 Attention ! Du fait de la réforme de la TP les données ne sont pas comparables entre 2011 et 2010.	382.402.022,00 714 761	248.304.171,00 719 223	261.760.578,00 719 223	
3	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Recettes réelles de Fonctionnement Population	1 235	1 273	1 299		882.898.980,00 714 761	915.692.053,00 719 223	934.026.699,00 719 223	
4	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Population	418	471	481	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	288.852.688,00 714 761	338.727.132,00 719 223	345.936.608,00 719 223	
5	Charge de la dette Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice N-1 Population	799	725	679		570.800.377,24 714 761	521.759.488,78 719 223	488.387.093,04 719 223	
6	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dotations Globales de Fonctionnement (D.G.F.) Population	256	283	280	Attention ! Du fait de la réforme de la TP les données ne sont pas comparables entre 2011 et 2010.	183.268.013,00 714 761	203.658.789,00 719 223	201.419.580,00 719 223	
6 bis	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dotation D.G.F. (Avec résidences secondaires) Population	253	281	278		183.268.013,00 723 880	203.658.789,00 724 013	201.419.580,00 724 013	
7	Service rendu Dépenses de Personnel x 100 Dépenses réelles de Fonctionnement	19,01%	18,63%	18,93%	Tous budgets confondus	112.892.267,00 626.905.757,00	118.222.090,00 634.571.133,00	122.981.164,00 649.537.966,00	
8	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Contributions Directes Potentiel Fiscal	83,98%	57,37%	60,48%	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal figurant sur fiche D.G.F. année N +1, sauf 2011, P.F. de l'année 2010 car P.F. N+1 non encore disponible. Attention ! Du fait de la réforme de la TP les données ne sont pas comparables entre 2011 et 2010.	362.402.022,00 431 644 808,80	248.304.171,00 432 809 939,06	261.760.578,00 432 809 939,06	
9	Recettes de fonctionnement & capacité d'épargne Dép. réelles Fonct. - Remb. annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	76,63%	74,55%	74,72%		676.584.236,00 882.898.980,00	682.603.535,00 915.692.053,00	697.858.150,00 934.026.699,00	
10	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	33,85%	36,99%	37,04%	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	288.852.688,00 882.898.980,00	338.727.132,00 915.692.053,00	345.936.608,00 934.026.699,00	
11	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	0,65	0,57	0,52		570.800.377,24 882.898.980,00	521.759.488,78 915.692.053,00	488.387.093,04 934.026.699,00	
	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Autofinancement brut	2,23	1,86	1,72		570.800.377,24 255.983.223,00	521.759.488,78 281.120.820,00	488.387.093,04 284.488.733,00	

Budget Primitif 2012

Dépenses

Mouvements réels

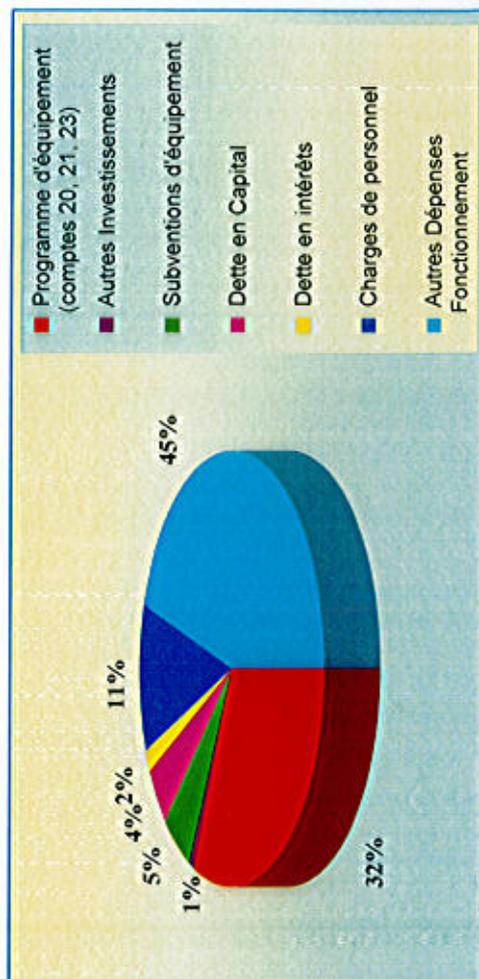


	M.€.	%
Programme d'équipement (comptes 20, 21, 23)	357 941	31,76%
Autres Investissements	9 537	0,85%
Subventions d'équipement + part au capital de sociétés	61 733	5,48%
Dette en Capital	48 320	4,29%
Dette en intérêts	18 957	1,68%
Charges de personnel	122 981	10,91%
Autres Dépenses Fonctionnement	507 600	45,04%
Total	1 127 069	100,00%

Budget Primitif 2011+DM Fiscales

Dépenses

Mouvements réels

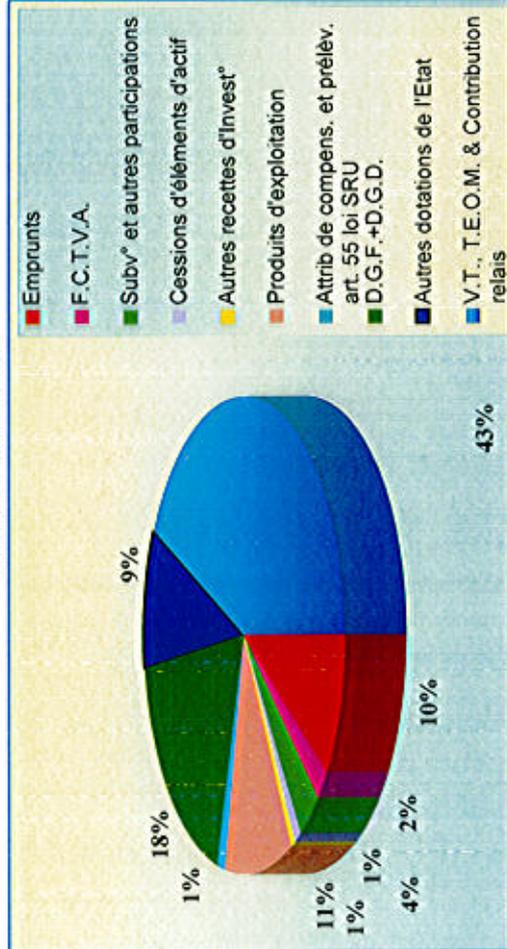


	M.€.	%
Programme d'équipement (comptes 20, 21, 23)	348 885	31,80%
Autres Investissements	7 720	0,70%
Subventions d'équipement	57 760	5,27%
Dette en Capital	48 032	4,38%
Dette en intérêts	19 738	1,80%
Charges de personnel	118 222	10,78%
Autres Dépenses Fonctionnement	496 611	45,27%
Total	1 096 969	100,00%

Budget Primitif 2012

Recettes

Mouvements réels

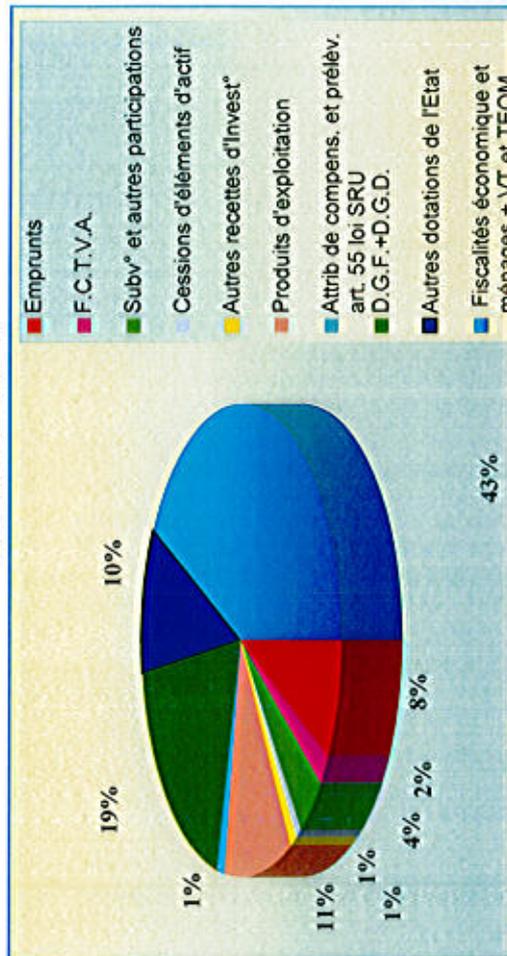


	M.€.	%
Emprunts	108 247	9,60%
F.C.T.V.A.	26 677	2,37%
Subv° et autres participations	41 911	3,72%
Cessions d'éléments d'actif	10 000	0,89%
Autres recettes d'Invest°	6 828	0,61%
Produits d'exploitation	123 333	10,94%
Attrib de compens. et prélév. art. 55 loi SRU	15 644	1,39%
D.G.F.+D.G.D.	205 193	18,20%
Autres dotations de l'Etat	106 677	9,46%
V.T., T.E.O.M. & Contribution relais	483 181	42,85%
Total	1 127 690	100,00%

Budget Primitif 2011+DM Fiscales

Recettes

Mouvements réels



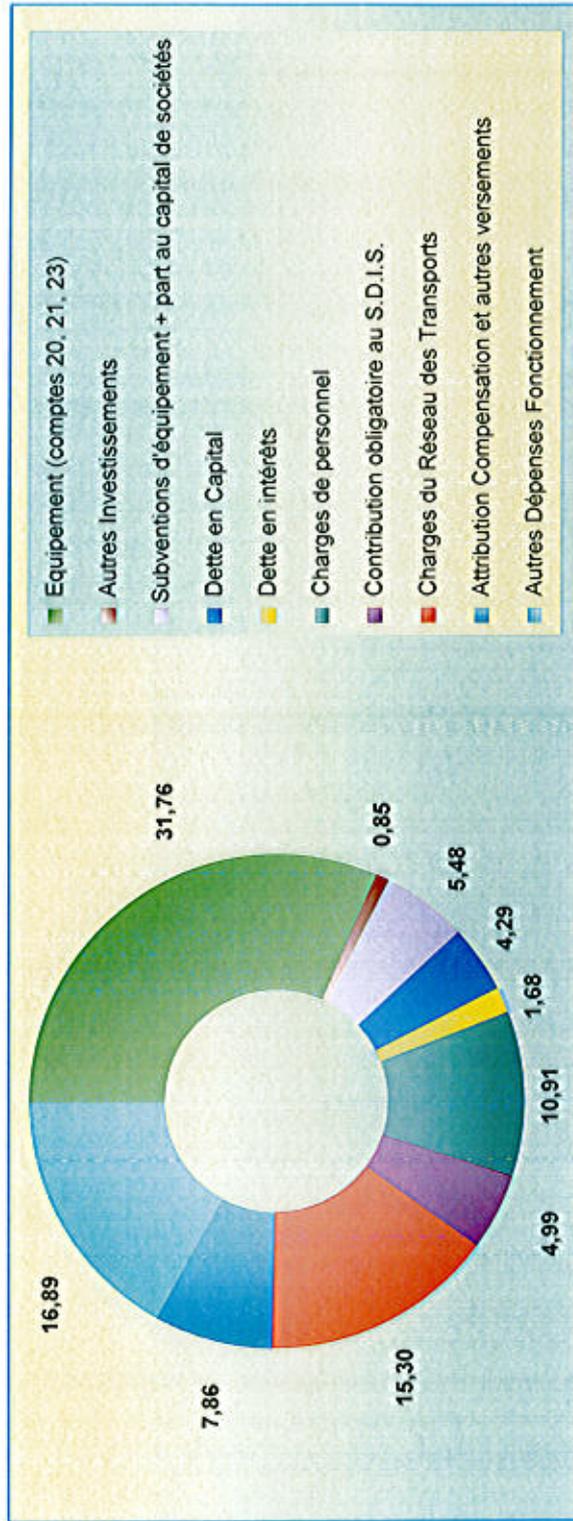
	M.€.	%
Emprunts	89 552	8,16%
F.C.T.V.A.	23 227	2,12%
Subv° et autres participations	47 538	4,33%
Cessions d'éléments d'actif	10 000	0,91%
Autres recettes d'Invest°	11 271	1,03%
Produits d'exploitation	121 481	11,07%
Attrib de compens. et prélév. art. 55 loi SRU	14 782	1,35%
D.G.F.+D.G.D.	207 432	18,90%
Autres dotations de l'Etat	108 326	9,87%
Fiscalités économique et ménages + VT et TEOM	463 671	42,26%
Total	1 097 279	100,00%

Budget Primitif 2012

Dépenses pour 100 €

Mouvements réels

POLE FINANCES



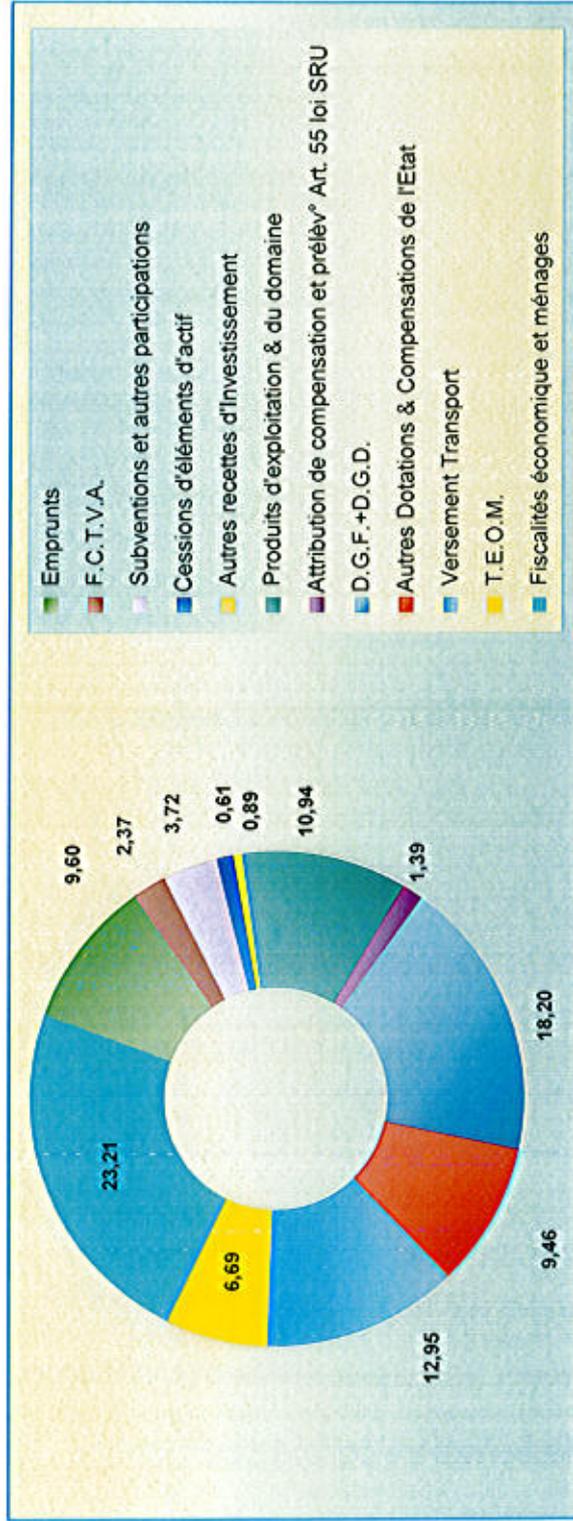
	en Euros	M.€.	%
Equipement (comptes 20, 21, 23)	31,76	357 941	31,76%
Autres Investissements	0,85	9 537	0,85%
Subventions d'équipement + part au capital de sociétés	5,48	61 733	5,48%
Dette en Capital	4,29	48 320	4,29%
Dette en intérêts	1,68	18 957	1,68%
Charges de personnel	10,91	122 981	10,91%
Contribution obligatoire au S.D.I.S.	4,99	56 270	4,99%
Charges du Réseau des Transports	15,30	172 410	15,30%
Attribution Compensation et autres versements	7,86	88 557	7,86%
Autres Dépenses Fonctionnement	16,89	190 363	16,89%
	100,00	1 127 069	100,00%

Budget Primitif 2012

Recettes pour 100 €

Mouvements réels

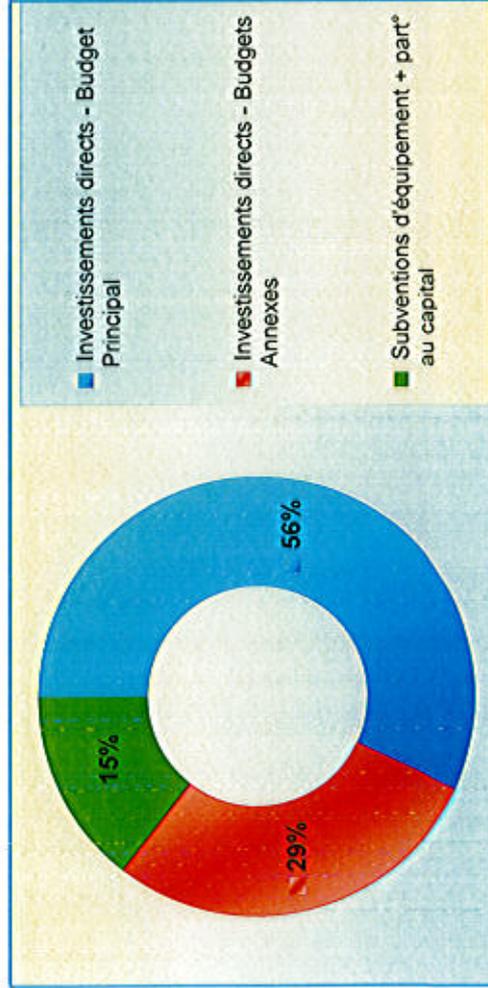
POLE FINANCES



	en Euros	M.€.	%
Emprunts	9,60	108 247	9,60%
F.C.T.V.A.	2,37	26 677	2,37%
Subventions et autres participations	3,72	41 911	3,72%
Cessions d'éléments d'actif	0,89	10 000	0,89%
Autres recettes d'investissement	0,61	6 828	0,61%
Produits d'exploitation & du domaine	10,94	123 333	10,94%
Attribution de compensation et prélèvements Art. 55 loi SRU	1,39	15 644	1,39%
D.G.F.+D.G.D.	18,20	205 193	18,20%
Autres Dotations & Compensations de l'Etat	9,46	106 677	9,46%
Versement Transport	12,95	146 000	12,95%
T.E.O.M.	6,69	75 420	6,69%
Fiscalités économique et ménages	23,21	261 761	23,21%
	100,00	1 127 690	100,00%

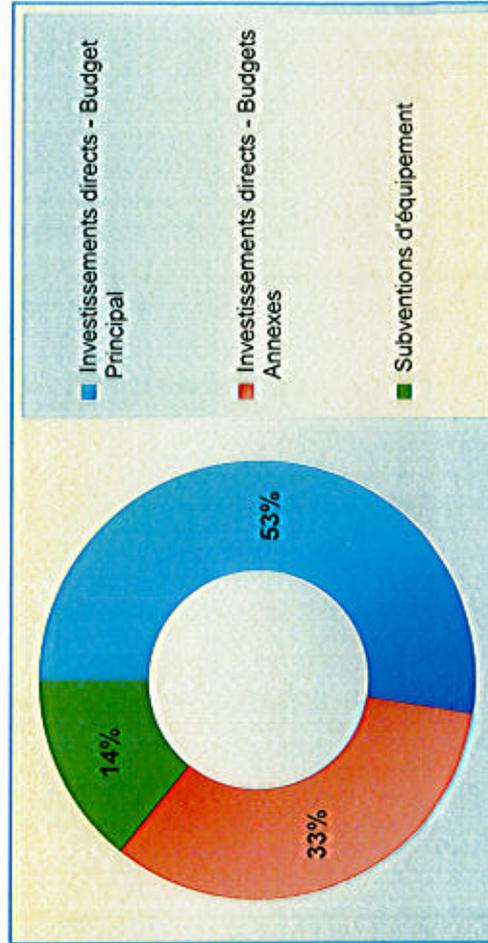
PROGRAMME 2012

Investissements Directs & Indirects



PROGRAMME 2011

Investissements Directs & Indirects

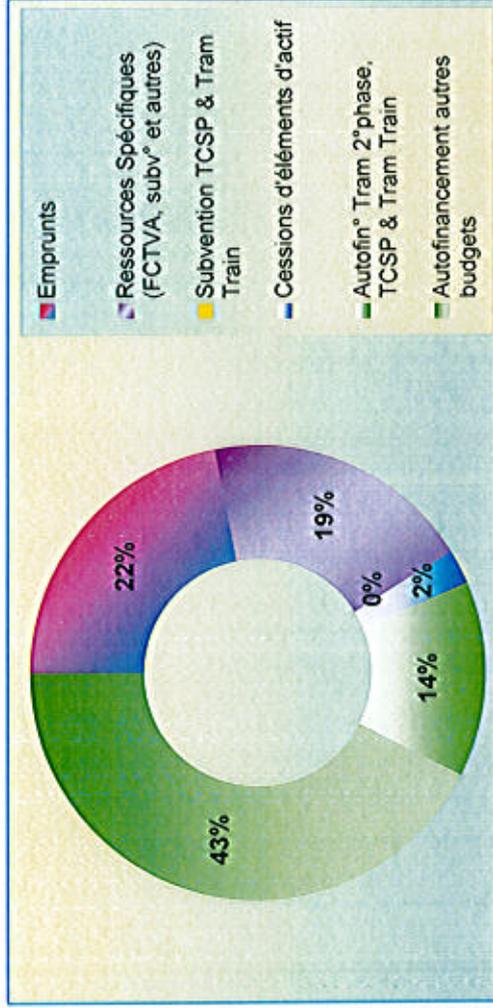
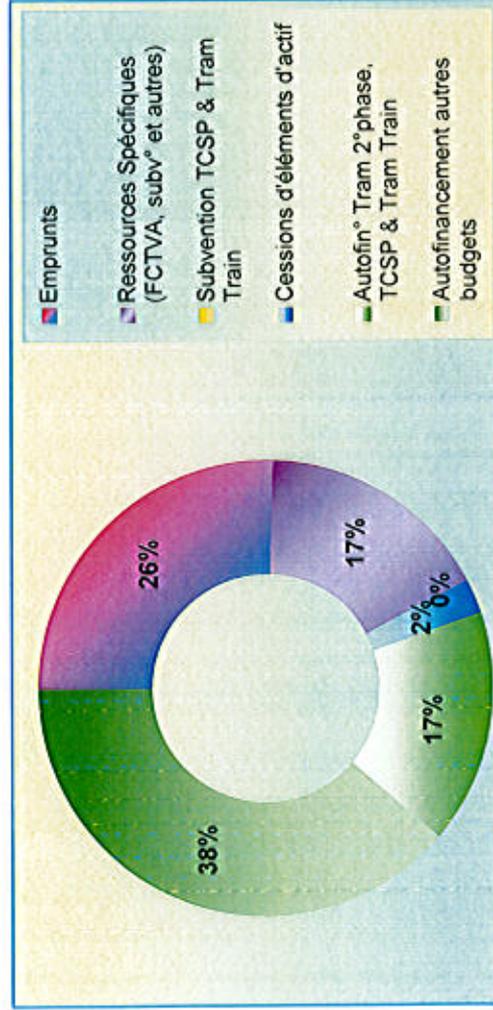


	M.C.	%
Investissements directs - Budget Principal	239 457	56,77%
Investissements directs - Budgets Annexes	120 585	28,59%
Subventions d'équipement + part au capital	61 733	14,54%
Total	421 775	100,00%

	9 474	%
Investissements directs - Budget Principal	214 034	52,45%
Investissements directs - Budgets Annexes	136 251	33,39%
Subventions d'équipement	57 760	14,16%
Total	408 046	100,00%

**Programme d'Equipement
Modalités prévisionnelles de financement**

Programme d'Equipement 2012



Programme d'Equipement 2011

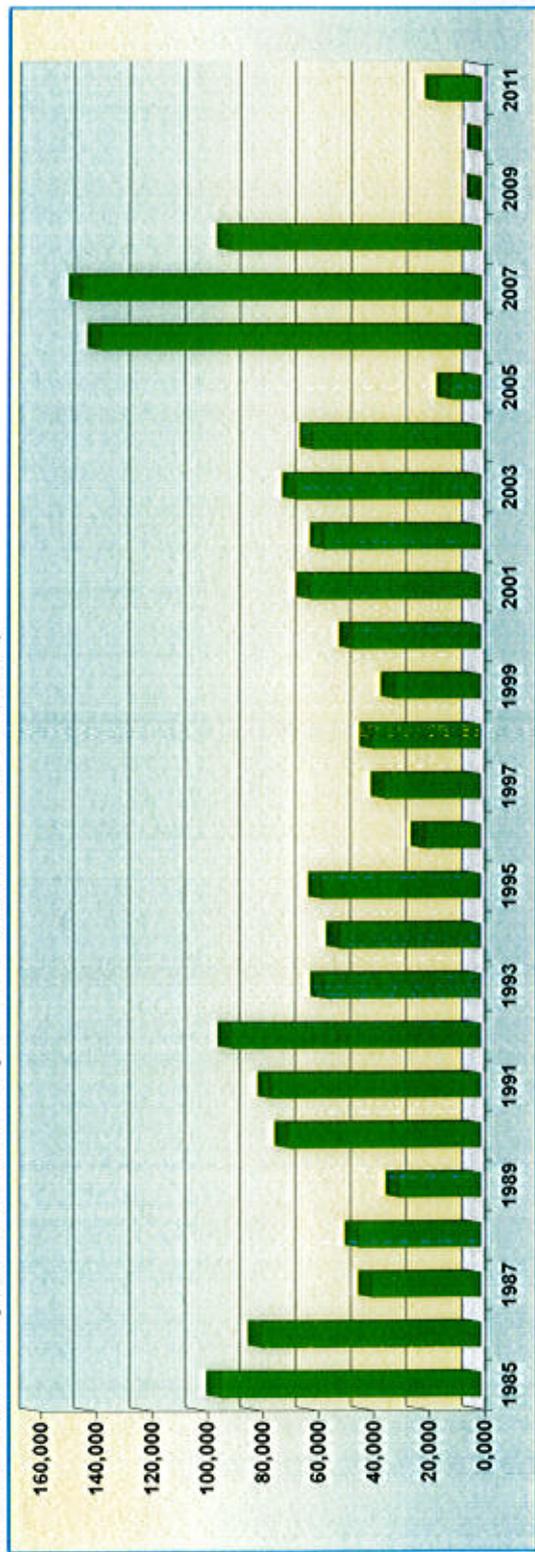
	M.€.	%
Emprunts	108 247	25,66%
Ressources Spécifiques (FCTVA, subv° et autres)	70 345	16,68%
Subvention TCSP & Tram Train	0	0,00%
Cessions d'éléments d'actif	10 000	2,37%
Autofin° Tram 2° phase, TCSP & Tram Train	70 071	16,61%
Autofinancement autres budgets	163 112	38,67%
Total	421 775	100,00%

	M.€.	%
Emprunts	89 552	21,95%
Ressources Spécifiques (FCTVA, subv° et autres)	78 243	19,18%
Subvention TCSP & Tram Train	0	0,00%
Cessions d'éléments d'actif	10 000	2,45%
Autofin° Tram 2° phase, TCSP & Tram Train	57 223	14,02%
Autofinancement autres budgets	173 028	42,40%
Total	408 046	100,00%

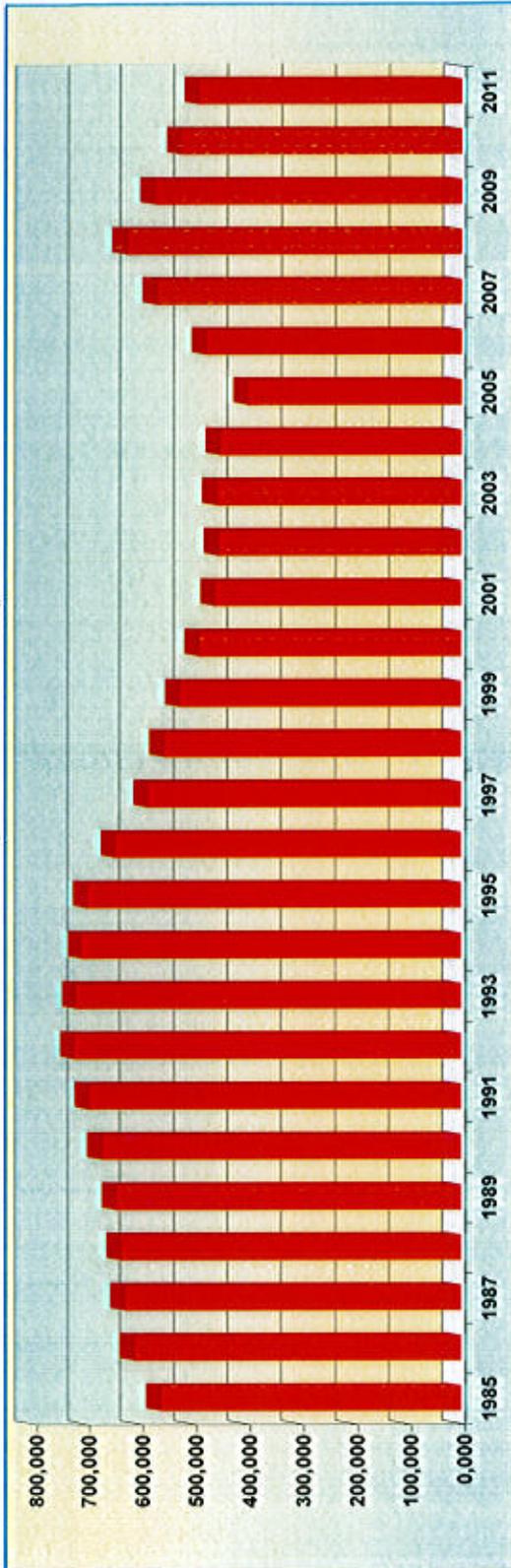
Budget Primitif 2012

Evolution des emprunts souscrits et de l'encours de la dette au 31/12 de N

Montant des emprunts souscrits par exercice (en millions d'euros)

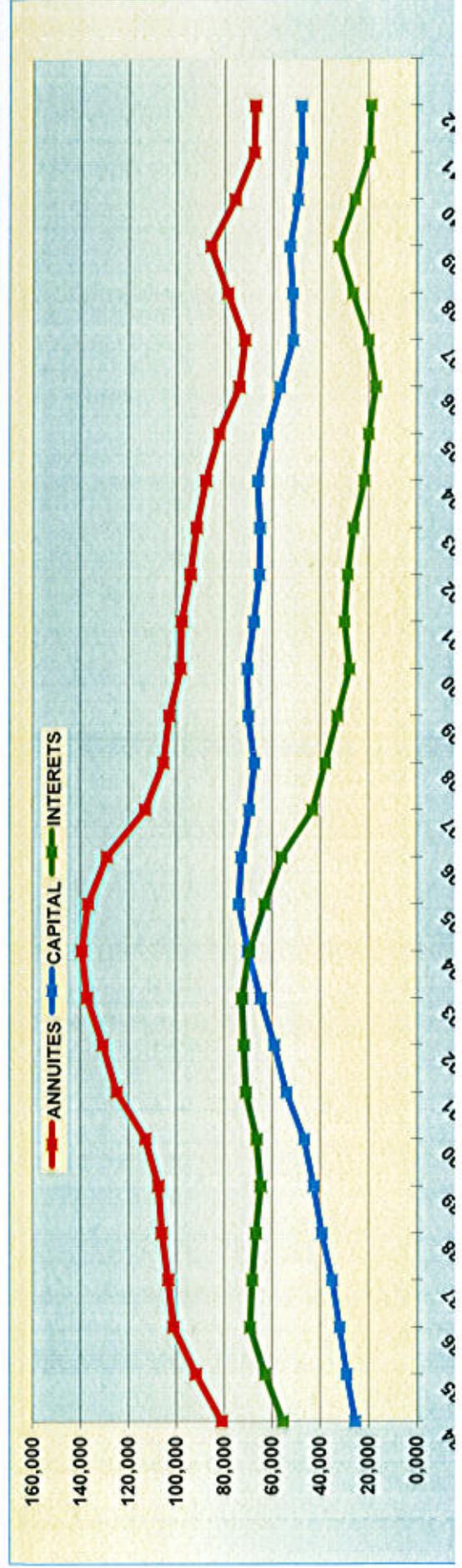
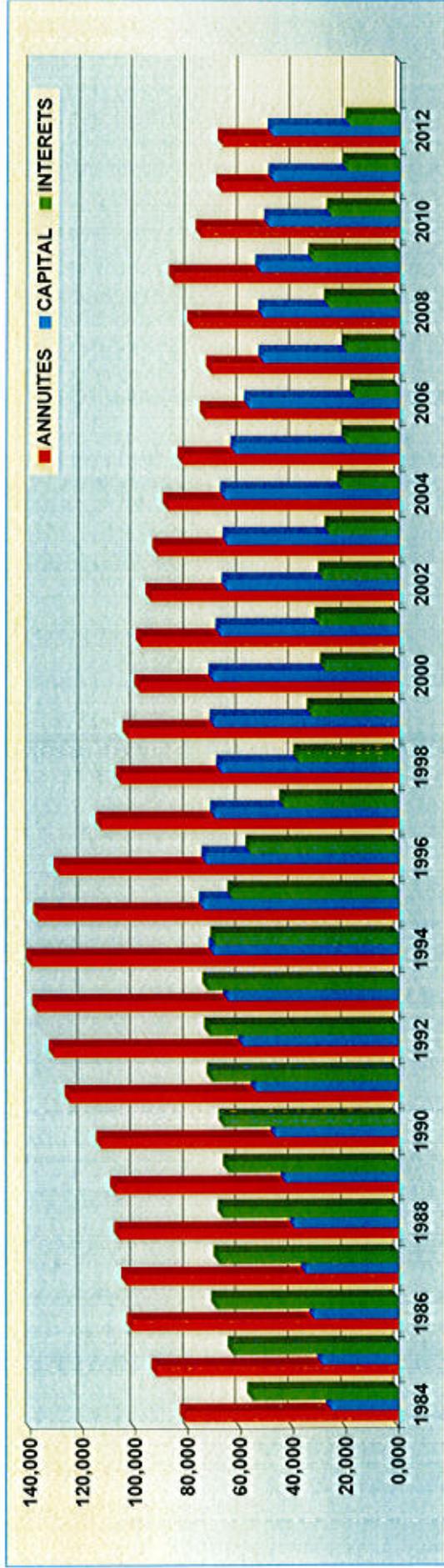


Evolution au 31 décembre de l'encours de la dette (en millions d'euros)



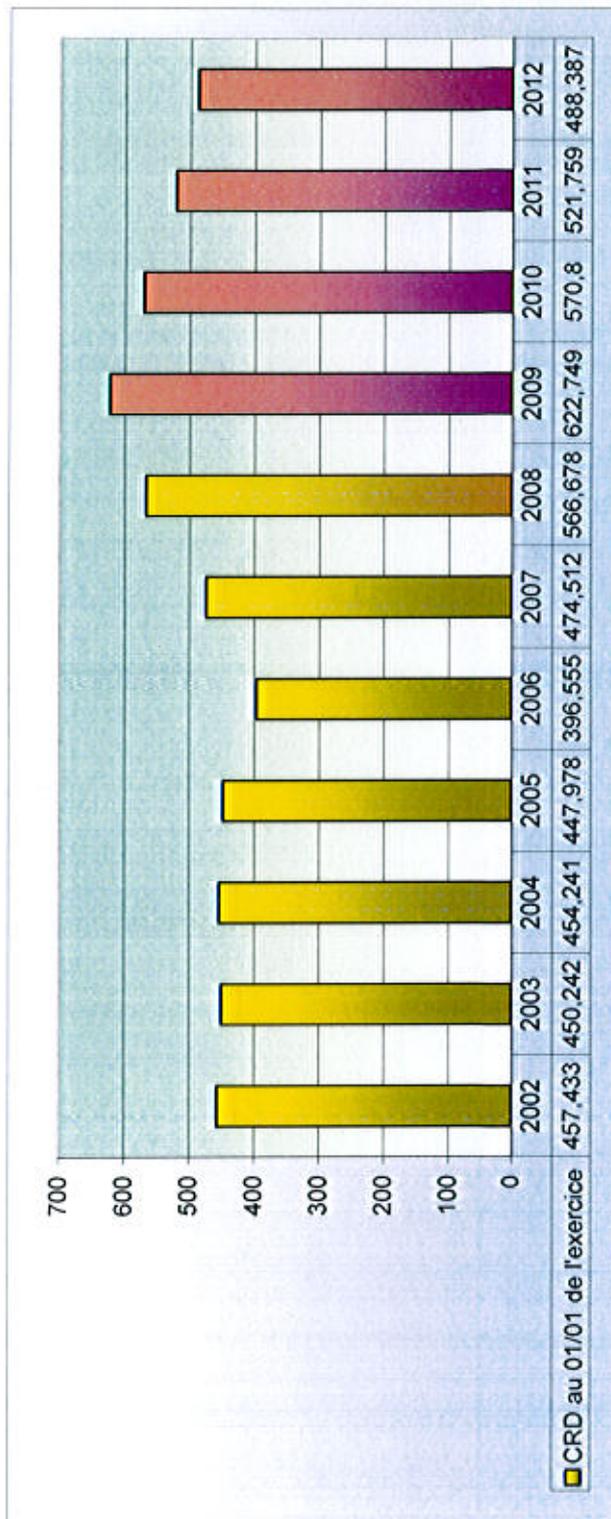
Budget Primitif 2012

Evolution prévision de l'annuité de référence de la dette de BP à BP de 1984 à 2012
(en millions d'euros et au 01/01 de l'exercice)



Budget Primitif 2012

Evolution de l'encours de dette (CRD) à partir de 2001
(en millions d'euros et au 01/01 de l'exercice)



POUR MEMOIRE

BALANCE ET COMPTE CONSOLIDE PREVISIONNELS 2011

+

D.M. FISCALES

- BUDGET PRIMITIF 2011 - BALANCE GENERALE AVEC DM FISCALES N°3 ET 8 - COMPTES AGREGES (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Comptes	LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Total général des sections d'investissement	494 028 667	494 338 586	462 398 078	181 687 076	31 630 589	312 751 509
	BUDGET PRINCIPAL						
001	Résultat d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	4 100 000	0	4 100 000	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	139 664 577	0	0	0	139 664 577
024	Cessions immobilières	0	10 000 000	0	10 000 000	0	0
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 933 139	33 792 992	0	0	1 933 139	33 792 992
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 010 870	28 126 992	900 000	28 126 992	3 110 870	0
13	Subventions d'investissement	1 320 115	37 387 803	1 320 115	37 387 803	0	0
14	Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	31 996 552	68 020 000	31 996 552	68 020 000	0	0
18	Affectations	0	0	0	0	0	0
19	Différences sur réalisation	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	5 319 000	0	5 319 000	0	0	0
204	Immobilisations incorporelles	61 260 429	0	57 760 429	0	3 500 000	0
21	Immobilisations corporelles	28 153 988	0	28 153 988	0	0	0
23	Immobilisations en cours	180 561 398	0	180 561 398	0	0	0
24	Affectations (chez l'affectant)	0	0	0	0	0	0
26	Participations et créances rattachées	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	1 663 125	0	1 623 025	0	40 100
45	Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budget Principal	318 655 489	318 655 489	310 111 480	145 167 820	8 544 009	173 497 669
	BUDGETS ANNEXES						
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	20 300 603	20 300 603	20 193 748	0	106 855	20 300 603
	ASSAINISSEMENT	73 810 420	73 810 420	61 420 904	34 660 833	12 389 516	39 149 587
	SPANC	4 148	4 148	0	0	4 148	4 148
	EAU INDUSTRIELLE	722 202	722 202	229 063	0	493 139	722 202
	Services à TRANSPORTS URBAINS	76 728 457	76 728 457	87 800 998	0	9 127 459	76 728 457
	comptabilité ABATTOIR	0	283 918	0	0	0	283 918
	distincte REGIE ABATTOIR	0	0	0	0	0	0
	REGIE RESTAURANTS AD	89 000	115 000	0	0	89 000	115 000
	RESEAU DE CHALEUR	3 586 700	3 586 700	2 710 237	1 768 423	876 463	1 818 277
	CREMATORIUM	131 648	131 648	131 648	0	0	131 648
	S E P F.	0	0	0	0	0	0
	CAVEAUX	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budgets Annexes	175 373 178	175 683 096	162 286 598	36 429 266	23 086 680	139 253 840
	Total général section de Fonctionnement	1 071 328 936	1 071 328 936	634 571 133	915 692 053	436 757 803	155 636 883
	BUDGET PRINCIPAL						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0
011	Charges à caractère général	79 325 318	0	84 149 989	0	15 175 327	0
012	Charges de personnel et assimilées	117 028 790	0	76 431 947	0	40 596 843	0
013	Atténuations de charges	0	50 000	0	50 000	0	0
014	Atténuation de produits	88 556 665	0	88 556 665	0	0	0
022	Dépenses imprévues	10 914 546	0	10 914 546	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	139 664 577	0	0	0	139 664 577	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	33 792 992	1 933 139	0	0	33 792 992	1 933 139
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect' de	0	0	0	0	0	0
65	Charges de gestion courante	155 002 391	0	72 696 141	0	82 306 250	0
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	625 927	0	625 927	0	0	0
66	Charges financières	14 112 000	0	14 112 000	0	0	0
66112	Montant ICNE exercice N-1 - ICNE exercice	-105 000	0	-105 000	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	2 894 515	0	1 514 899	0	1 379 616	0
68	Dotations aux comptes d'amortissement	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine	0	60 184 596	0	4 412 426	0	55 772 170
73	Impôts et taxes	0	324 136 180	0	324 136 180	0	0
74	Dotations, subventions & participations	0	251 117 321	0	251 117 321	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	3 943 088	0	3 943 088	0	0
76	Produits financiers	0	11 127	0	11 127	0	0
77	Produits exceptionnels	0	437 268	0	437 268	0	0
78	Reprise sur amortissement et provisions	0	0	0	0	0	0
79	Transferts de charges	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budget Principal	641 812 719	641 812 719	328 897 114	584 107 410	312 916 605	57 705 309
	BUDGETS ANNEXES						
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	109 884 883	109 884 883	92 690 180	82 925 028	17 194 703	26 959 855
	ASSAINISSEMENT	33 403 113	33 403 113	7 024 359	29 314 430	26 378 754	4 088 683
	SPANC	190 148	190 148	186 000	186 000	4 148	4 148
	EAU INDUSTRIELLE	1 071 639	1 071 639	349 437	545 000	722 202	526 639
	Services à TRANSPORTS URBAINS	277 273 994	277 273 994	200 545 537	214 552 535	78 728 457	82 721 459
	comptabilité ABATTOIR	1 198 167	1 198 167	125 402	0	1 072 765	1 198 167
	distincte REGIE ABATTOIR	1 787 967	1 787 967	1 734 800	994 150	53 167	793 817
	REGIE RESTAURANTS AD	1 851 250	1 851 250	1 736 250	873 000	115 000	978 250
	RESEAU DE CHALEUR	1 740 040	1 740 040	298 686	1 240 500	1 441 354	499 540
	CREMATORIUM	977 700	977 700	846 052	900 000	131 648	77 700
	S E P F.	137 316	137 316	137 316	54 000	0	83 316
	CAVEAUX	0	0	0	0	0	0
	Sous - Total Budgets Annexes	429 516 217	429 516 217	305 674 019	331 584 643	123 842 198	97 931 574
	TOTAL	1 565 357 603	1 565 357 603	1 096 969 211	1 097 279 129	468 388 392	468 388 392
	BUDGET PRINCIPAL	960 468 208	960 468 208	639 008 594	729 265 230	321 459 614	231 202 978
	DECHETS MENAGERS & ASSAINISSEMENT	130 185 486	130 185 486	112 883 928	82 925 028	17 301 558	47 260 458
	ASSAINISSEMENT	107 213 533	107 213 533	68 445 263	63 975 263	38 768 270	43 238 270
	SPANC	194 296	194 296	186 000	186 000	8 296	8 296
	EAU INDUSTRIELLE	1 793 841	1 793 841	578 500	545 000	1 215 341	1 248 841
	TRANSPORTS URBAINS	354 002 451	354 002 451	268 146 535	214 552 535	85 855 916	139 449 916
	GENERAL ABATTOIR	1 198 167	1 482 085	125 402	0	1 072 765	1 482 085
	REGIE ABATTOIR	1 787 967	1 787 967	1 734 800	994 150	53 167	793 817
	REGIE RESTAURANTS AD	1 840 250	1 968 250	1 736 250	873 000	204 000	1 053 250
	RESEAU DE CHALEUR	5 326 740	5 326 740	3 008 923	3 008 923	2 317 817	2 317 817
	CREMATORIUM	1 109 348	1 109 348	977 700	900 000	131 648	209 348
	S E P F.	137 316	137 316	137 316	54 000	0	83 316
	CAVEAUX	0	0	0	0	0	0
	Excédent d'investissement prévisionnel	309 918		309 918			
	Excédent de fonctionnement prévisionnel						
	TOTAUX EGAUX 2 & 2	1 565 667 621	1 565 667 621	1 097 279 129	1 097 279 129	468 388 392	468 388 392

**BUDGET PRIMITIF 2011 AGREGÉ (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES) AVEC DM FISCALES N°3 ET N°8 - COMPTES SIMPLIFIÉS EN EURO -
TABLEAU DE SYNTHÈSE - (HORS MOUVEMENTS D'ORDRE ET VIREMENTS INTERNES) -**

01/12/2011

LIBELLES	Budget Principal T.T.C.	Déchets ménages et assimilés T.T.C.	Assainissement T.T.C.	Transports M.T.	Budget Abatôir T.T.C.	Régie Abatôir T.T.C.	S.E.P.P. T.T.C.	Crématorium T.T.C.	Réseaux de Chaleur	Régie Restauration M.T.	Régie S.F.A.M.C M.T.	Eau Industrielle M.T.	Budget Général
Recettes de fonctionnement													
Versement Transport				142 000 000									142 000 000
Receives assainissement			23 600 000										23 600 000
Receives Chauffage Urbain									1 235 000				1 235 000
Impôts Directs	164 618 305,00	26 853 000	970 000	53 594 000	404 350	740 650	83 318	77 700	0	889 250	0	73 600	248 364 171
T.E.O.M. y compris versement La Poste & France Télécom	0,00	73 387 028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 387 028
Autres recettes d'origine fiscale	12 094 418,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 094 418
D.O.F. + S.P.P.S. + F.M.P. & D.O.D.	203 658 789,00	0	0	3 773 288	0	0	0	0	0	0	0	0	207 432 077
DRCTP + F.M.G.R.	96 231 244,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 231 244
Attribution de compensation recue	14 478 965,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 478 965
Versement par communes pénalisées SRU	302 914,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 914
Autres Recettes	9 036 929,00	9 558 000	5 714 430	68 779 247	0	994 150	54 000	900 000	5 500	873 000	186 000	545 000	96 646 236
a/Total A	600 421 544,00	109 778 028	30 284 430	268 146 635	404 350	1 734 800	137 318	977 700	1 240 500	1 762 250	186 000	618 600	515 692 053
Dépenses de fonctionnement													
Charges de personnel & frais assimilés Chapitre 012 (021+04+03 sauf 036 037)	76 431 947,00	35 005 143	1 211 184	3 077 576	0	1 062 700	114 154	252 734	58 119	870 000	130 400	8 133	118 222 090
Contributor obligatoires à verser au S.D.I.S.	55 107 458,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 107 458
Contributor au SIVOM de la rive droite	0,00	7 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 250 000
Contributor forfaitaire d'exploitation T.P.S.	0,00	0	0	166 048 433	0	0	0	0	0	0	0	0	166 048 433
D.S.P. - transports des personnes à mobilité réduite - Contr. forfaitaire d'exploitation	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attrib. compensation versée D.S.C. P.D.P.T.P.	88 656 665,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 656 665
Autres dép. fonctionnement (hors dette)	97 794 004,00	49 813 023	5 339 005	18 722 528	125 402	672 100	23 162	593 318	152 401	866 250	55 600	341 304	174 458 097
Dép. exceptionnelles directement liées aux invest. de tramway (renseignés à des fins)	0,00	0	0	5 150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 150 000
Subventions exceptionnelles d'équip.	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
a/Total B	317 890 514,00	92 068 166	6 550 189	192 958 527	125 402	1 734 800	137 318	846 052	210 520	1 736 250	186 000	349 437	514 832 763
Excédent brut d'exploitation (C) C = A - B	182 531 030,00	17 709 862	23 734 241	76 147 998	278 948	0	0	131 648	1 029 980	26 000	0	269 163	300 859 270
Dette (intérêts) (D) (hors optes 0615-066)	11 007 000,00	622 014	474 170	7 547 000	0	0	0	0	88 166	0	0	0	19 738 350
Total Intérêts Dette	11 007 000,00	622 014	474 170	7 547 000	0	0	0	0	88 166	0	0	0	19 738 350
Autofinancement Brut (E) E = C - D	171 524 030,00	17 087 848	23 260 071	67 600 998	278 948	0	0	131 648	941 814	26 000	0	269 163	281 120 920
Amortissement Dette (F)	31 996 552,00	1 111 145	4 036 404	10 377 998	0	0	0	0	281 237	0	0	229 063	48 032 402
Total Annuités Dette (D + F)	43 003 552,00	1 733 162	4 510 574	17 924 998	0	0	0	0	369 403	0	0	229 063	67 770 752
Exc. Intérêts courus non échus	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Epargne nette (E - F)	139 527 478,00	15 976 703	19 223 667	57 223 000	278 948	0	0	131 648	660 577	26 000	0	40 100	233 088 518
Recettes d'investissement													
Crédances en annuités (capex)	1 623 025,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 623 025
Fonds de Compensation T.V.A.	20 116 122,00	3 105 900	0	0	4 970	0	0	0	0	0	0	0	23 226 992
Crédances au transfert de droits à déduction T.V.A.	0,00	0	9 270 833	0	0	0	0	0	376 923	0	0	0	9 647 756
Capacité de financement	181 267 025,00	19 082 600	28 494 500	57 223 000	283 918	0	0	131 648	1 037 900	26 000	0	40 100	267 586 291
Autres recettes d'investissement													
Taxe locale d'équipement	4 900 000,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 900 000
Recettes grevées d'affectation spéciale	8 474 713,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 474 713
Autres subventions d'investissement	28 513 050,00	0	5 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 163 090
Produit de sessions (Chap. 024)	10 000 000,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000
Autres Recettes	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
a/Total G (Total recettes d'investissement + Cap de fin + autres res. d'invest.)	213 654 828,00	19 082 600	33 744 500	57 223 000	283 918	0	0	131 648	1 037 900	26 000	0	40 100	326 124 094
Dépenses d'investissement													
Immobilisations incorporelles (opte 20)	5 319 000,00	49 000	666 000	4 121 000	0	0	0	0	3 000	0	0	0	10 158 000
Immobilisations incorporelles (chap 204)	57 760 429,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 760 429
Immobilisations corporelles (opte 21)	28 153 586,00	6 873 600	267 500	10 202 000	0	0	0	0	126 000	0	0	0	45 623 086
Immobilisations en cours (opte 23)	180 561 398,00	12 160 000	56 451 000	41 500 000	0	0	0	131 648	2 300 000	0	0	0	293 104 046
Autres Dépenses (Par. provisions...)	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses imprévues (opte 22)	4 100 000,00	0	0	1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 500 000
Règlement de dettes & fonds globaux d'investissement	2 220 115,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 220 115
a/Total H (Dépense d'investissement hors dette)	278 114 928,00	19 082 600	57 384 500	57 223 000	0	0	0	131 648	2 429 000	0	0	0	414 366 676
Emprunt financement externe	-64 560 100,00	0	-23 640 000	0	283 918	0	0	0	-1 391 500	26 000	0	40 100	-89 241 582
Sub. invest. du B.P. aux budgets annexes	-3 500 000,00	0	3 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avances du B.P. aux budgets annexes	40 100,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-40 100	0
Prévisions d'emprunts & avances AF3AD	88 020 000,00	0	20 140 000	0	0	0	0	0	1 391 500	0	0	0	89 551 500
Différence	0,00	0	0	0	283 918	0	0	0	0	26 000	0	0	308 918
Encours Dette au 31.12.2010	276 900 709,43	14 820 580	17 681 843	208 348 513	0	0	0	0	2 810 932	0	0	1 196 931	521 759 489
Encours Dette	1,41	0,87	0,76	3,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2,98	0,00	0,00	4,45	1,86
Auto-financement Brut Rapport Ratio BP 2010 avec DM fiscal	1,31	1,25	0,97	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00	4,16	0,00	0,00	5,45	2,23

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÛZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011 - Décision modificative n° 3 - Budget Principal et Budget annexe
"Déchets ménagers et assimilés" - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2010/0872 du 17 décembre 2010, vous avez adopté le Budget Primitif pour l'exercice 2011 faisant apparaître un produit attendu de la fiscalité et des dotations de l'Etat dans le cadre du nouveau régime fiscal issu de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Par délibération n°2011/0290 du 29 avril 2011, vous avez fixé les taux d'imposition pour 2011 à la cotisation foncière des entreprises, à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ces deux dernières taxes provenant du Département de la Gironde dans le cadre de l'application pleine et entière de la réforme précitée et après que l'année 2010 ait constituée une année de transition.

Par délibération n°2011/0288 du 29 avril 2011, vous avez, enfin, décidé de reconduire pour 2011, les taux votés en 2010 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Compte tenu des décisions prises et des données maintenant disponibles même si certaines, comme par exemple, le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), ne sont pas encore définitives et sont appelées à être ajustées d'ici la fin de l'année avec, par ricochet une incidence sur le montant de la dotation de garantie individuelle de ressources (FNGIR), il s'avère aujourd'hui possible de procéder à un recalage ou à un premier ajustement des produits fiscaux ainsi que des dotations attendues de l'Etat pour prendre en compte les sommes attribuées par rapport aux inscriptions portées au Budget Primitif pour 2011.

Telle est l'objet de la présente Décision Modificative, jointe au présent rapport, portant sur le Budget Principal et sur le Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés.

Au Budget Principal, les propositions nouvelles s'équilibrent, en mouvements budgétaires, à 1.009.928,00 € et au Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés, à 670.128,00 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du budget principal pour la durée de la mandature ;
- Vu les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal et au budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » (instruction M14) ;
- Vu la réforme de la Taxe Professionnelle adoptée dans le cadre des lois de Finances pour 2010 et 2011 ;
- Vu l'état fiscal n° 1259 FPU notifié à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011 ;
- Vu la délibération n° 2010/0872 du 17 décembre 2010 par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Budget Primitif pour l'exercice 2011 sur la base des montants estimés pour les données fiscales, dans l'attente de la communication des allocations et compensations allouées par l'Etat, ainsi que des bases prévisionnelles afférentes à la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la TEOM ;
- Vu la délibération n° 2011/0290 du 29 avril 2011 par laquelle le Conseil de Communauté a fixé les taux d'imposition pour 2011, à la CFE, la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties ;
- Vu la délibération n° 2011/0288 du 29 avril 2011 par laquelle le Conseil de Communauté a reconduit pour 2011 les taux votés en 2010 pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

Considérant que :

Les différentes données étant maintenant disponibles, il s'avère désormais possible de procéder au recalage et premiers ajustements des produits fiscaux et diverses dotations revenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011.

Entendu, le présent rapport,

DECIDE

- **D'ADOPTER**, par nature avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la décision modificative n° 3, annexée au présent rapport et en faisant partie intégrante, qui, Budget Principal et Budget Annexe – Déchets ménagers et assimilés confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses et en propositions nouvelles à 1.680.056 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2011**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011 - Décision modificative n° 8 - Budget Principal et Budgets
Annexes - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 8, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	13.870.096,10	13.870.096,10	1.921.768,09	-1.158.776,05	11.948.328,01	15.028.872,15
Section de Fonctionnement	5.258.827,16	5.256.569,16	1.076.459,02	4.154.745,16	4.182.368,14	1.101.824,00
TOTAUX	19.128.923,26	19.126.665,26	2.998.227,11	2.995.969,11	16.130.696,15	16.130.696,15
Résultat	-2.258,00		-2.258,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	19.126.665,26	19.126.665,26	2.995.969,11	2.995.969,11	16.130.696,15	16.130.696,15

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision, tous budgets confondus, et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 19.126.665,26 € et en dépenses à 19.128.923,26 €, d'où un déficit de 2.258,00 € qui provient de la section de fonctionnement du Budget Annexe Crématorium et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2011 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 1.276.894,91 €.

Les mouvements réels s'établissent, en dépenses à 2.998.227,11 € et en recettes à 2.995.969,11 €. Quant aux mouvements d'ordre, ils s'équilibrent, en recettes et dépenses, à un montant de 16.130.696,15 €.

Ces mouvements d'ordre, qui se situent pour l'essentiel, au Budget Annexe Transports et au Budget Annexe Assainissement, n'appellent pas de remarques particulières.

Il faut seulement rappeler qu'au Budget Annexe Transports, ils correspondent à l'ouverture d'autorisations budgétaires pour continuer, à l'instar des crédits déjà ouverts à cet effet dans les DM n° 8 de 2008, DM n° 9 de 2010, DM n° 2 et n° 7 de 2011 par exemple, à transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) afférents à la 2^{ème} phase du Tramway, en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations étant achevées. Dans la présente DM, ces ouvertures de crédits portent sur un montant de 10.853.051,46 €.

Au Budget Annexe Assainissement, les mouvements d'ordre concernent des ajustements de comptes de transfert de droits à déduction TVA et des comptes d'immobilisations qui leur sont liés ainsi que des comptes de prélèvement pour renforcer l'autofinancement à partir d'une ressource de fonctionnement (PRE) plus importante que la prévision initialement retenue au Budget Primitif.

Au Budget Annexe Déchets Ménagers et Assimilés, les mouvements d'ordre correspondent au versement par le Budget Principal d'un complément de subvention d'exploitation nécessaire pour ajuster, à hauteur de 1.101.824,00 €, les crédits prévus pour effectuer, en fin d'exercice, les refacturations internes de frais entre le Budget Principal et ce Budget Annexe.

Figurent également, dans ces mouvements d'ordre, des ajustements de dotations aux amortissements.

Par contre, il est possible de faire quelques commentaires sur les mouvements réels.

Ainsi, peuvent être relevées les principales inscriptions suivantes :

- En section d'investissement :

- Au Budget Principal :

- Au Chapitre 13 :

- 445.000 € sont ouverts, à partir de virements effectués depuis le chapitre 23, pour reverser aux communes concernées la part de recettes de PAE recouvrées leur revenant pour la réalisation des travaux relevant de leurs attributions (PAE La Glacière et Bordeaux-Montesquieu).

- Au Chapitre 16 :

- 1.411.318,18 € sont ouverts, à la suite du recouvrement, en recettes, d'un montant équivalent d'acomptes à valoir sur le prix de diverses cessions en attendant la signature des actes et pouvoir, le moment venu, transformer ces acomptes reçus sur ventes en produits définitifs de cession.

- 6.333.332,80 € de prévisions d'emprunt sont effacées au Budget Principal à la suite d'un retour plus rapide que prévu, à la faveur des premiers paiements effectués pour le projet de LGV-SEA, d'avances de trésorerie versées en 2009 et 2010 par la CUB à RFF pour préfinancer les acquisitions foncières qui étaient nécessaires au projet de résorption du bouchon ferroviaire de Bordeaux. La recette relative au retour des avances est inscrite au chapitre 27 de la présente DM.

- Au Chapitre 204 :

- 2.000.000 € prélevés dans les conditions indiquées ci-dessous pour alimenter les crédits des Réserves Foncières.
- 96.266 € de participation de la CUB au financement de travaux d'éclairage public, Place Charles de Gaulle à Mérignac, avec des ouvertures concernant cette même opération au chapitre 45 pour 44.591,66 €.
- 55.130 € de participation de notre Établissement à des travaux de raccordement du Pôle Culturel de Cenon au réseau primaire e de chaleur des Hauts de Garonne.

- Au Chapitre 21 :

- 4.455.437,50 € au titre des Réserves Foncières. Il s'avère nécessaire en effet, de relever, pour terminer l'exercice, ces crédits actuellement dotés de 36,9 M€ et qui sont utilisés à plus de 98 %. Il est proposé d'abonder ces crédits de 4.455.437,50 €, à raison de 2.000.000 € à partir de l'enveloppe mise en dépenses imprévues au BS 2011 (2,5 M€), de 2.000.000 € à partir de virements de crédits qui ne seront pas consommés dans l'exercice (1,2 M€) prélevés sur la ligne Agglocampus et 0,8 M€ sur la ligne « SDIS – Caserne la Benauge », le solde de 455.437,50 € provenant d'opérations de déconsignations de sommes consignées dans le cadre d'acquisitions (365.437,50 €) et d'un remboursement de 90.000 € par la ligne d'un projet devenu opérationnel.

- Au Chapitre 23 :

- 445.000 € de virements effectués en direction du compte 13, pour reverser aux communes concernées la part de recettes de PAE recouvrées leur revenant pour la réalisation des travaux relevant de leurs attributions (PAE La Glacière et Bordeaux-Montesquieu).
- 790.009 € de participation, par virements de crédit, du Fonds de Proximité (FIC) à différentes opérations Habitat et Politique de la Ville sur les communes d'Ambarès, Cenon, Lormont et Bassens.

- Au budget annexe Assainissement :

- Figure également, une annulation de prévision d'emprunt pour 3.000.000 € à partir d'une ressource de fonctionnement (PRE) plus importante que la prévision initialement retenue au Budget Primitif.

- En section de Fonctionnement :

Divers virements de crédits effectués au sein d'un même chapitre ou entre chapitres n'influent pas sur les masses du Budget.

Des ajustements sont notamment effectués entre le Budget Principal (chapitre 70) et divers budgets annexes pour effectuer en fin d'exercice les refacturations internes de frais entre ce Budget Principal et ces Budgets Annexes.

Quelques commentaires peuvent, cependant, être faits sur différentes propositions d'ouvertures de crédits.

- Au Budget Principal :

- Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- 250.000 € de crédits complémentaires sont dégagés par virement de crédits pour abonder le crédit des carburants.

- Au chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » :

- 74.408.58 € sont dégagés, dont 39.175,24 € provenant de la récupération auprès de tiers responsables de sommes acquittées par la CUB à la suite d'accidents de ses agents, sujet évoqué cette année devant le Costrat «Optimisation de la Gestion Publique Locale » qui avait acté un retour de ces fonds au chapitre qui supporte la dépense.

- Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- 226.072 € prélevés en net sur ce chapitre au Budget Principal.

- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- 150.000 € de crédits supplémentaires pour Arc en Rêve, en cohérence avec les avenants qui sont présentés dans le cadre d'un rapport distinct à la même séance du Conseil de Communauté, aux termes desquels le montant de la subvention attribuée d'une part, au titre de cette année serait portée de 350 à 500.000 € (150.000 € prélevés sur les dépenses imprévues) avec une modification du programme de travail à la clef et d'autre part, celle prévue pour 2012 serait fixée au même montant (500.000 €).

- Au chapitre 67 «Autres charges exceptionnelles » :

- 50.000 € de crédits par prélèvement sur le crédit des dépenses imprévues sont ouverts pour faire face à une somme due à une entreprise dans le cadre d'un protocole transactionnel et une résolution amiable d'un contentieux qui été pendant devant le Tribunal administratif de Bordeaux, la société, après négociations, acceptant au final de réduire ses prétentions et de se désister de l'instance judiciaire introduite contre la CUB. Un rapport distinct est présenté sur ce sujet au Conseil de Communauté.

- Aux chapitres 73 « Impôts et Taxes » et 74 «Dotations et participations » :

A la suite de la réception en date du 27 octobre 2011, en provenance de la DRFIP, des montants définitifs de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), il s'avère nécessaire d'ajuster les prévisions qui avaient été notifiées avec des chiffres provisoires à la CUB en avril dernier.

En effet, selon la DGFIP, les données de CVAE portées en mars 2011 sur les états prévisionnels de FDL (états 1259), transmis à l'époque à chaque collectivité locale et EPCI concernés et servant au vote des taux, étaient issues des déclarations des entreprises de mai 2010. Ces déclarations portaient sur les éléments d'imposition de 2009 relatifs à la valeur ajoutée, aux effectifs et au chiffre d'affaires.

De plus, les modalités de répartition entre les collectivités de cette CVAE, notifiée en avril 2011, étaient celle issues de la Loi de Finances pour 2010 et ne tenaient pas compte des modifications apportées par le parlement dans la Loi de Finances pour 2011. Au final, les données réelles sur la CVA à verser aux collectivités locales et EPCI en 2011 ne pouvaient être connus qu'à l'issue du traitement des déclarations des entreprises en mai 2011.

Maintenant que les montants sont connus, il faut donc ajuster nos chiffres tout en notant que le montant définitif de CVAE notifié est en baisse de 10,25 % par rapport à celui communiqué en avril dernier, ce qui est un écart somme toute assez important dont il sera notamment tenu compte lors de préparation budgétaire 2012, la CVAE étant recalée, il doit en être de même pour la DCRTP et le FNGIR.

Les variations et modifications apportées dans la présente Décision Modificative sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous.

	Montants provisoires notifiés en avril 2011	Montants définitifs notifiés le 27/10/2011	Écart
Cotisation sur la valeur ajoutée dont :	62.523.163,00	56.111.449,00	-6.411.714,00
-part imposée au profit de l'EPCI	49.109.444,00	43.065.943,00	-6.043.501,00
-part dégrèvements prise en charge par l'État	12.936.583,00	12.612.457,00	-324.126,00
-part exonérations compensées prise en charge par l'État	477.136,00	433.049,00	-44.087,00
DCRTP	36.636.318,00	35.181.114,00	-1.455.204,00
FNGIR	53.560.050,00	61.050.130,00	7.490.080,00
	152.719.531,00	152.342.693,00	-376.838,00

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente décision modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales ;
- la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal, pour la durée de la mandature ;
- la délibération n° 2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les Budgets Annexes des Services Publics à caractère industriel et commercial, y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés ;
- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au Budget Principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4) ;
- les crédits ouverts au Budget Primitif 2011 adoptés par délibération du Conseil de Communauté n°2010/0872 du 17 décembre 2010.

Entendu le rapport de présentation,

DECIDE

Article unique : D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 8 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 19.126.665,26 € et en dépenses à 19.128.923,26 €, d'où un déficit de 2.258,00 €, qui provient de la section de fonctionnement du Budget Annexe Crématorium et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2011 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 1.276.894,91 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. LUDOVIC FREYGEFOND